

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL DU 12^E ARRONDISSEMENT
TENUE LE LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 - 19 H 00
EN LA SALLE DES FETES DE LA MAIRIE**



Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^{ème} arrondissement de Paris, préside la séance qu'elle déclare ouverte à 19h00.



Mme Eléonore SLAMA est désignée secrétaire de séance et procède à l'appel nominal (DELIB 12-2015-120). (22) membres sont présents, le quorum (16) est donc atteint.

Etaient présents : Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, M. HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, Mme MARQUIS, Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, M. SEINGIER, Mme SLAMA, Mme TAÏEB, Mme TAVAU, M. TEISSEIRE, M. TOUZET, Mme VIEU-CHARIER.

Etaient excusés : M. GREGOIRE, Mme VELAY-BOSC.

Pouvoirs : Mme ATLAN-TAPIERO (Pouvoir donné à Mme TAVAU) Mme CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET), Mme GROMBERG (pouvoir donné à Mme MARQUIS), M. MARGAIN (pouvoir donné à M. SEINGIER), M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme ROTA (pouvoir donné à M. HAAB).



- Arrivée, à 19 H 20, après l'adoption du procès-verbal, de M. GREGOIRE ;
- Arrivée, à 19 H 30, après l'adoption du procès-verbal, de Mme GROMBERG et de M. MISSIKA ;
- Arrivée, à 20 H 05, après le vote de la délibération DASCO 20150144, de Mme CHARNOZ ;
- Arrivée, à 20 H 30, après le vote du vœu relatif au nom du Palais Omnisport Paris-Bercy, de Mme ROTA ;
- Départ, à 21 H 30, après la suspension de séance, de Mme SLAMA (pouvoir donné à M. GREGOIRE), de M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE) et de Mme VIEU-CHARIER ;
- Départ, à 21 H 57, après le vote de la délibération DAC 20150514, de M. MOULIN ;
- Sortie, à 21 H 58, après le vote de la délibération DAC 20150085, de M. GREAU ;
- Retour, à 22 H 00, après le vote de la délibération de l'inventaire des équipements de proximité au titre de l'année 2016, de M. GREAU ;

- Sortie, à 23 H 05, après le vote du vœu relatif au travail dominical, de M. GREGOIRE (pouvoir de Mme SLAMA) ;
- Retour, à 23 H 10, après le vote du vœu relatif à l'extension de la journée sans voiture, de M. GREGOIRE (pouvoir de Mme SLAMA).

- **DELIBERATION (12-2015-024)** : Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil du 12^e arrondissement du LUNDI 15 JUIN 2015.

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

« Bonsoir à toutes et à tous. Je soumetts à votre vote l'adoption du procès-verbal de la séance du 15 juin 2015.»

Votants : 24 dont 5 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 5 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 3 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

Personnes présentes à la séance du LUNDI 15 JUIN 2015 et présentes ou ayant donné pouvoir à la séance du LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015.

Mme BARATTI-ELBAZ, M. BONNET-OULALDJ, M. BOUIGUE, Mme CHARNOZ (pouvoir donné à M. TOUZET), Mme CHOPIN GENET, M. GREAU, Mme GROMBERG (pouvoir donné à Mme MARQUIS), M HAAB, Mme HONORE, Mme KOMITES, M. MARGAIN (pouvoir donné à M. SEINGIER), Mme MARQUIS, M. MISSIKA (pouvoir donné à M. BOUIGUE), Mme MONTANDON, M. MOULIN, M. NAJDOVSKI, M. PEUTILLOT, Mme PIERRE-MARIE, M. ROMERO-MICHEL, Mme ROTA (pouvoir donné à M. HAAB), Mme SLAMA, Mme TAÏEB, M. TEISSEIRE, M. TOUZET.

(DELIB 12-2015-121)



- **DELIBERATION (12-2015-028)** : *Adoption de la procédure d'urgence.*

Mme BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris, rapporteure :

Votants : 29 dont 7 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 7 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 4 pouvoirs

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-122)

•••••

Débat organisé relatif à la communication sur la rentrée des classes 2015-2016.

Communication relative à la rentrée scolaire 2015, présentée par Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire chargé des affaires scolaires et périscolaires.

En cette rentrée 2015, ce sont **8847 enfants** qui entament une nouvelle année scolaire dans l'une des **42 écoles publiques** du 12^e arrondissement : 3480 enfants en maternelle (3548 en 2014) et 5410 enfants en élémentaire (5403 en 2014). Les effectifs sont globalement stables, avec une légère décreue en maternelle : nos écoles sont moins touchées qu'ailleurs par la tendance parisienne à la baisse des effectifs. Le 12^e arrondissement, ainsi que l'école publique, restent très attractifs pour les familles.

Sur le temps scolaire comme sur les temps périscolaires, nous sommes mobilisés pour accueillir l'ensemble des enfants du 12^e arrondissement, ainsi que les professionnels qui les encadrent, dans des conditions propices aux apprentissages, à l'épanouissement individuel et au renforcement du « vivre ensemble ».

7 écoles bénéficiant de moyens renforcés

La rentrée 2015 est marquée par le classement en éducation prioritaire de **sept écoles du 12^e arrondissement (groupes scolaires Carnot/Lamoricière, Bercy et Brèche aux Loups)** dans le dispositif des **Conventions pluriannuelles de priorité éducative (CAPPE)**, permettant d'assurer des moyens supplémentaires du Rectorat pendant quatre ans en direction des établissements scolaires et pour les enfants et les familles qui en ont le plus besoin.

Nous nous réjouissons de ces mesures prises sur la base de critères objectifs, fondés sur un périmètre cohérent avec les difficultés sociales et scolaires. Concrètement, ces établissements se voient garantir des effectifs par classe moins élevés et des moyens supplémentaires pour leurs actions éducatives - y compris de la part de la Ville.

Au-delà des seules évolutions de la démographie scolaire, la Mairie d'arrondissement s'est mobilisée pour obtenir de l'Académie de Paris les ouvertures de classes induites par l'entrée en CAPPE.

3 ouvertures de classes à la rentrée 2015

Pour l'année 2015-2016, en parallèle de deux fermetures de classes du fait d'effectifs incontestablement en baisse (à l'école maternelle 70 Daumesnil et à l'école élémentaire Baudelaire), l'arrondissement a pu obtenir **trois ouvertures de classes** : à l'école élémentaire Bignon (effectifs en hausse), à l'école maternelle Carnot et à l'école élémentaire Lamoricière A, qui bénéficieront désormais d'effectifs limités à 26 élèves par classe en élémentaire et 27 en maternelle.

Ces ouvertures s'ajoutent à celles obtenues en 2014 au bénéfice de l'école maternelle Jacques Hillairet et des écoles élémentaires 27 Reuilly, Gerty Archimède et Brèche-aux-Loups. En deux ans, les ouvertures de classes négociées au bénéfice du 12^e arrondissement ont eu pour effet de faire globalement baisser les moyennes des effectifs par classe : de 27,9 à 26,4 en maternelle et de 26,3 à 25,9 en élémentaire.

L'école de secteur pour garantir l'égalité et la mixité

La sectorisation scolaire est un outil d'égalité et de mixité. La plupart des enfants ont pu être affectés dans leur école de secteur et une attention particulière a été portée aux demandes de dérogations individuelles, en concertation avec les directeurs d'école, les inspectrices de l'éducation nationale et les représentants de fédérations de parents

d'élèves. Les comités de mai et juin 2015 ont permis de traiter 191 demandes de dérogations personnelles (260 demandes en 2014) en s'appuyant sur des critères objectifs et transparents définis dans une charte largement diffusée auprès des parents.

Toutefois, deux secteurs scolaires ont présenté des prévisions d'effectifs nettement plus élevés que leurs capacités d'accueil, pour des écoles où les locaux ne permettent plus d'ouvertures de classe. Il a donc fallu procéder à des dérogations administratives vers des secteurs riverains, en concertation avec l'Education nationale et en veillant à l'information des familles la plus complète possible. Il s'agissait des écoles élémentaires Bizot-Daumesnil et Marsoulan. Par conséquent, une réduction des secteurs de ces écoles est envisagée à compter de la rentrée de 2016 : c'est l'objet de la délibération 2015 DASCO 119 inscrite à l'ordre du jour de notre conseil.

Près de 3 M€ de travaux pour améliorer les locaux dans 22 écoles

Le choix de maintenir un niveau d'investissement très important en termes de travaux dans les écoles maternelles et élémentaires du 12^e arrondissement se traduit pour cette rentrée par 2 999 100 €, crédits de fonctionnement et d'investissement confondus, dépensés durant l'été afin que 22 de nos écoles du 12^e bénéficient de travaux de rénovation (ravalement de façades, rénovation de menuiseries, peintures, sanitaires...) mais aussi pour la création du nouveau bâtiment de l'école Armand Rousseau.

Des projets ambitieux pour préparer l'avenir

Compte tenu des nombreux programmes urbains et un taux de natalité toujours élevé dans le 12^{ème} arrondissement, nous veillons à préparer l'avenir de nos enfants et à assurer l'accueil de tous dans les écoles.

Au printemps 2015, le lancement des études sur les écoles 315 Charenton et Bignon/Elisa Lemonnier a été validé. Les études seront présentées à la communauté éducative cet automne.

Dès la rentrée 2018, **une nouvelle école polyvalente verra le jour dans l'ancien conservatoire de la rue de Picpus**. Nous envisageons dès à présent une refonte de notre sectorisation scolaire afin d'assurer l'accueil des enfants des futurs habitants de la Caserne de Reuilly.

Des temps périscolaires de qualité

Cette année, 26 écoles bénéficient d'un Responsable éducatif Ville (REV) et 16 écoles d'un directeur de Point Accueil (DPA). Ainsi, **chaque école du 12^e dispose d'un référent unique déchargé d'enfants sur les temps périscolaires qui accueille et informe les enfants et les familles**. Ces directeurs de Point Accueil et Responsables éducatifs Ville sont l'interlocuteur privilégié des directeurs d'école et des familles. Ils coordonnent les équipes d'animateurs dans chaque école et sont les garants des axes éducatifs de la Ville de Paris.

Comme nous nous y étions engagés, le renforcement du taux d'encadrement sur l'ensemble des temps périscolaires - y compris la pause méridienne - passe à **de 1 animateur pour 32 enfants à 1 animateur pour 18 enfants dans 11 de nos écoles élémentaires dès cette rentrée**. Un caractère de priorité a été donné aux écoles aux effectifs les plus élevés, tout en incluant des critères socio-éducatifs (éducation prioritaire et présence d'une CLIS), avant la généralisation à l'ensemble des écoles l'année prochaine.

Pour cette troisième année de mise en œuvre de l'Aménagement des rythmes éducatifs (ARE) **1049 ateliers gratuits** sont proposés à tous les élèves du 12^e arrondissement et un

travail plus fin a pu être mené avec la circonscription des affaires scolaires pour répartir l'offre d'ateliers entre toutes les écoles.

Par ailleurs, suite aux attentats de janvier 2015 et à la demande de la Maire de Paris, de nouveaux ateliers sont mis en place sur le thème des valeurs de la République. Ils sensibiliseront les enfants à la citoyenneté, au vivre-ensemble et aux dangers de l'intolérance et des discriminations.

La répartition entre les ateliers du mardi et ceux du vendredi est équilibrée ; les 2/3 de ateliers sont assurés par des animateurs de la Ville, le tiers restant étant pris en charge par l'ensemble des prestataires extérieurs selon diverses modalités (marché public, appel à projets, institutions culturelles et directions de la Ville).

Parents et associations investissent l'école

Sous l'impulsion de la Maire de Paris, dès le mois de mai dernier, plusieurs écoles élémentaires du 12^e (Lamoricière A, Marsoulan, Bercy) ont été ouvertes le samedi matin aux parents d'élèves et aux associations volontaires, afin de développer des activités bénévoles en direction des enfants et de leurs familles, pour favoriser le vivre ensemble et la solidarité. En parallèle de ces premières ouvertures, l'ensemble des associations du 12^e susceptibles d'intervenir dans les domaines identifiés (accompagnement scolaire, activités éducatives, soutien à la parentalité, entraide aux parents, débats citoyens) a été saisi afin de les intégrer, dans la mesure du possible, aux projets locaux en cours d'élaboration.

Notre arrondissement est également concerné par le projet "la rue aux enfants" qui se propose de permettre aux parents et aux enfants d'investir l'espace public comme espace de vivre ensemble. Les associations "Le Périscope" ou "Les petits Baudelaire" ont répondu positivement à ce projet qui permettra, d'ici peu, de piétonner et animer les rues Bignon et Charles Baudelaire le samedi matin, devant les écoles.

La rentrée des collégiens

Sur l'enveloppe annuelle des travaux de 931 687 euros financés par le département de Paris en 2015, une partie importante a été dépensée cet été pour la réfection du sol de la cour du collège Guy Flavier (montant de 376 000 euros) et la création d'un self dans le réfectoire de l'antenne Baudelaire du collège Paul Verlaine (montant de 142 871 euros).

Pour cette rentrée, nous lançons dans l'arrondissement, en direction de nos collèges publics, un nouvel appel à projets éducatif sur le thème "fraternité-laïcité" qui se propose de favoriser la promotion d'actions en faveur des valeurs de fraternité et de laïcité. Le "Beit Project", impulsé dans le 12^e avec les collèges Paul Valéry et Georges Leven en est un exemple : il permet une réflexion sur les enjeux du vivre ensemble dans l'espace urbain, de repenser la mémoire des lieux de patrimoine tout en favorisant le lien entre collégiens de différents établissements.

En parallèle, nous poursuivons le travail de lutte contre le décrochage scolaire dans le cadre de la refonte du Contrat de prévention et de sécurité du 12^e et notre effort sur l'accueil des collégiens exclus temporairement avec l'élargissement du dispositif à l'ensemble des collèges du 12^e.

Enfin, la création d'une classe à horaires aménagés musique (CHAM) entre le Collège Germaine Tillion et le Conservatoire Paul Dukas pour la rentrée 2015 (CHAM à dominante vocale et instrumentale orientée vers la pratique orchestrale) s'inscrit dans la volonté de poursuivre le partenariat fort engagé avec le conservatoire de musique Paul Dukas.

Du bio et du végétarien à la cantine

La Caisse des écoles du 12^e poursuit cette année le service de repas de qualité (10 000 par jour) avec une part de produits BIO en progression : **de 14 % en 2013 à 27,6 % en 2014**. La Caisse des écoles s'appuie pour cela sur la compétence de ses personnels et la livraison des repas en liaison chaude, à partir de 12 centres de production de proximité.

De plus, dans un souci de qualité et dans le cadre du plan d'alimentation durable, les repas végétariens ont été introduits une fois tous les quinze jours depuis deux ans et une fois par semaine depuis cette rentrée scolaire par la Caisse des écoles du 12^{ème}

Il est important de rappeler que la Caisse des écoles travaille en permanence pour simplifier les démarches, avec la stricte utilisation du quotient CAF comme base de calcul pour l'attribution des tarifs aux familles et la facilitation des moyens de paiement des factures.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous avons souhaité commencer cette séance par un débat organisé autour de la rentrée scolaire. A ce titre, vous avez reçu une communication avec l'ordre du jour complémentaire. Il nous a semblé intéressant que vous puissiez avoir un exemplaire de ce texte en amont de la séance. Je crois que c'est la première fois. Sur table, vous avez un certain nombre d'éléments complémentaires qui correspondent à certaines questions que certains d'entre vous ont pu formuler l'année dernière sur le manque de lisibilité parfois de certains documents. Deux délibérations relatives à la DASCO ont été rattachées à ce débat. Je vous propose de donner la parole à Laurent TOUZET, mon adjoint, et ensuite aux personnes inscrites au débat. M. TOUZET, vous avez la parole pour quelques minutes. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Quelques minutes, je sens déjà une petite pression sur le temps de parole. Je ne vais pas reprendre l'ensemble de la communication écrite qui a été mise sur ODS de manière à ce que vous puissiez tous en prendre connaissance à l'avance. Je vais essayer de me concentrer sur les points saillants.

Au préalable, je voulais souhaiter la bienvenue à tous les nouveaux personnels du scolaire et du périscolaire qui arrivent dans le 12^{ème} arrondissement, dans nos écoles. Il y en a beaucoup. Je n'en ferai pas la liste complète. Je mentionne pour votre information que nous accueillons une nouvelle inspectrice dans la circonscription 12 B Nation, Mme DIALLO, à qui nous souhaitons la bienvenue.

Je constate que dans le 12^{ème} arrondissement, la démographie scolaire reste relativement plus dynamique qu'à l'échelle de Paris puisque là où Paris a perdu 1,5% d'élèves en primaire depuis la rentrée précédente, nous en perdons seulement 0,7%. Nous avons des effectifs relativement stables avec une légère décreue en maternelle. Nous avons pourtant un bilan positif en ouverture de classes pour cette rentrée. Il faut le saluer. Nous avons eu deux fermetures de classes pour trois ouvertures. Nous avons évité un certain nombre de fermetures qui auraient pu être pendantes en maternelle au vu de la petite décreue des effectifs.

Le bilan positif en termes d'ouverture de classes est à mettre à l'actif de la grande nouveauté de cette rentrée. S'il y a une chose à retenir, c'est celle-ci. Nous avons désormais 7 écoles dans le 12^{ème} arrondissement qui sont en éducation prioritaire, qui bénéficient pour 4 ans d'une convention académique de priorité éducative, avec des seuils d'ouverture de classe abaissés. Ce sont les écoles : Lamoricière, Carnot à la Porte de

Vincennes, les écoles de la Brèche-aux-loups et les écoles de Bercy. Nous avons eu une ouverture à l'école élémentaire Lamoricière et une ouverture à la maternelle Carnot. Au final, nous avons des effectifs moyens par classe qui sont très nettement abaissés dans ces écoles. Ce sont des conditions de travail améliorées pour les enfants. Il faut le saluer. Et la moyenne d'élèves par classe à l'échelle du 12^{ème} arrondissement est elle-même en diminution. Je rappelle que cette entrée en éducation prioritaire de 7 écoles du 12^{ème} va avoir des conséquences à tous les niveaux, y compris sur les moyens alloués par la Ville à ces écoles. A titre d'exemple, les 7 écoles entrées en CAP vont bénéficier d'un abondement de 17 000 € pour leur dotation en fournitures par la Ville de Paris pour l'année 2015. Et chaque année, il y aura un budget en fournitures plus élevé que dans les autres écoles.

Deuxième point à retenir sur cette rentrée. Dans la préparation de cette rentrée, nous avons eu quelques difficultés d'accueil des enfants sur deux groupes scolaires élémentaires. Ces difficultés ont été anticipées par des dérogations administratives. Ainsi, un certain nombre d'enfants du secteur ont dû être affectés sur d'autres écoles. Les écoles pour lesquelles nous avons eu des difficultés sont les écoles élémentaires Marsoulan, Daumesnil et Michel Bizot. Ce sont ces écoles qui font l'objet d'une modification de sectorisation pour la rentrée 2016. Cette modification de sectorisation fait l'objet de l'une des deux délibérations DASCOS qui sont annexées à ce débat. Et il vient de vous être remis sur table, un document de travail qui matérialise sur des cartes du 12^{ème} arrondissement des quartiers concernés, ces modifications de secteur, de manière à ce que vous puissiez plus facilement les apprécier. Si vous souhaitez me poser des questions à ce sujet suite au débat, j'y serai très attentif.

Troisième point sur lequel je voulais insister en cette rentrée, il s'agit des travaux. Il y en a chaque année et à chaque rentrée, nous faisons le point. Je ne vais pas vous refaire la liste de tous les travaux qui ont été réalisés. Mais il faut avoir à l'esprit, le chiffre de 3 millions d'euros pour la totalité des travaux qui ont été engagés cet été dans les écoles de l'arrondissement. Je voudrais parler des collèges. On parle beaucoup des écoles et cela est logique car cela concerne avant tout le budget d'arrondissement mais la Ville réalise également beaucoup de travaux dans les collèges. Cet été, la cour du collège Guy Flavien a été refaite à neuf, à la fois pour les récréations mais aussi afin de pouvoir y faire plus facilement de l'éducation physique et sportive, avec des panneaux de basket, football, handball. Cette cour est aujourd'hui magnifique et je vous invite à la regarder à travers les grilles du square Saint-Eloi. L'autre gros chantier a été la réfection complète du réfectoire de l'antenne Baudelaire du collège Verlaine. Les conditions de restauration n'étaient pas satisfaisantes dans cette partie du collège Verlaine. Nous avons un nouveau réfectoire avec un self. Une petite parenthèse, il s'agit du budget 2016. Mais je vous rappelle que dans le cadre du budget participatif actuellement soumis au vote des citoyens parisiens, vous avez un certain nombre de projets proposés par des citoyens, des parents d'élèves, des associations qui concernent les écoles et les collèges de Paris et du 12^{ème}. Je vous invite à être attentifs à ces projets.

Autre nouveauté sur laquelle j'aimerais insister. Il s'agit des temps périscolaires. On constate avec satisfaction qu'en cette rentrée, les ateliers de l'ARE c'est-à-dire les ateliers gratuits du mardi et du vendredi, enregistrent des taux de participation des enfants, supérieurs aux années précédentes. Nous sommes quasiment à 100% dans la plupart des écoles, ce qui traduit une confiance confirmée des parents dans les équipes de la Ville et associations qui animent ces ateliers.

La Ville concentre désormais ses efforts sur l'ensemble des temps périscolaires. D'ici la rentrée 2016, nous allons passer dans toutes les écoles élémentaires à un taux d'encadrement d'un animateur pour 18 enfants tandis que jusqu'ici, il y avait des taux d'encadrement variables selon les heures et selon le type de temps périscolaire. D'ici la rentrée 2016, le midi, nous allons passer à un taux d'encadrement de 1 pour 18 ce qui va

permettre d'avoir un temps du midi plus apaisé. Nous passons d'ores et déjà, dès cette rentrée, à 1 animateur pour 18 élèves dans les écoles les plus grandes de l'arrondissement et dans les écoles en éducation prioritaire. Ce passage se fait par étapes en deux ans.

Quelques mots sur la cantine. Nous poursuivons l'effort d'amélioration de la qualité des repas avec l'augmentation de la part des produits biologiques, des produits Label rouge, des produits de pêche durable. Avec un soutien de la Ville à la Caisse des écoles du 12^{ème} comme aux autres Caisses des écoles parisiennes sur cette politique de meilleure qualité. C'est l'objet de la seconde délibération DASCO qui est annexée à ce débat. Nous pourrions y revenir si vous le souhaitez.

Dans les cantines du 12^{ème}, autre nouveauté pour cette rentrée. Avec Mme la Maire, nous avons eu la volonté de passer à un repas végétarien par semaine. L'an dernier, nous avons entamé avec un repas végétarien tous les 15 jours. Ce repas végétarien que nous voulons servir dans les cantines du 12^{ème} une fois par semaine s'inscrit dans un souci d'éducation alimentaire. On sait que la viande n'est pas indispensable à une alimentation saine, équilibrée et avec du goût. Par ailleurs, la viande a une empreinte écologique disproportionnée. Sa réduction est la bienvenue et nous avons voulu y participer à notre manière.

Je terminerai cette communication par le vivre-ensemble. Je voudrais revenir sur ce qui s'est passé suite aux attentats de janvier 2015. Nous avons tous appelé, notamment la ministre de l'Education Nationale, Mme Najat VALLAUD-BELKACEM, à une grande mobilisation pour les valeurs de la République, en particulier dans nos écoles et nos collèges. Cela s'est traduit à Paris et dans le 12^{ème}, par la volonté de la Maire de Paris d'inclure dans les ateliers d'ARE, ce thème des valeurs de la République et le thème de la laïcité. En cette rentrée, dans de nombreuses écoles du 12^{ème}, le 100 Charenton animera des ateliers sur les habits de Marianne avec tout un travail pratique de confection d'habits et en même temps de réflexion autour des valeurs de la République.

La Maire de Paris a souhaité ouvrir des écoles le samedi matin pour des activités éducatives pour les enfants et les familles à l'initiative de la communauté éducative. Dans le 12^{ème}, nous avons appuyé ce mouvement avec des écoles qui avant l'été, ont entamé une réflexion sur ces activités du samedi matin. A Bercy, à Lamoricière, à Marsoulan, vous avez des parents qui s'en sont saisis pour faire des cafés des parents, des projections de films éducatifs, des ateliers de lecture avec les enfants en lien avec des associations partenaires, la FCPE, la Ligue de l'enseignement, l'association France plurielle et d'autres encore. A Bignon, Lemonnier, ce sera le collectif Belle qui ouvrira des écoles le samedi matin. Ce sont des choses que nous encourageons et qui devraient se développer cette année et se faire avec régularité, de manière à ce que les enfants, les parents, les associations se retrouvent dans l'école en dehors du temps scolaire pour travailler sur cette question du vivre-ensemble.

Avec Mme la Maire, nous avons souhaité lancer un appel à projets auprès des collèges du 12^{ème} arrondissement, avec une dotation financière pour des projets initiés par les collèges sur ces questions de laïcité, de valeurs de la République, et tout projet en partenariat avec une association ou une institution du 12^{ème}. Plusieurs collèges ont déjà répondu à l'appel autour de *The Bate project*. Il s'agit d'une association qui propose des rencontres autour des questions du vivre-ensemble dans les quartiers. A la découverte du quartier, de la mixité sociale, de l'histoire patrimoniale du quartier. Les enfants sont appelés à se connaître entre eux et à connaître leurs quartiers à travers des travaux de reportages vidéos dans leurs quartiers.

Je m'arrête là et je laisse la place au débat. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. TOUZET. Je salue votre travail sur ces affaires scolaires et périscolaires tout au long de l'année. C'est particulièrement l'occasion de le faire en cette rentrée. Mesdames MONTANDON et TAVAU, vous êtes inscrites. Qui souhaite commencer ? Mme TAVAU, allez-y. »

Mme Isabelle TAVAU, Conseillère d'arrondissement :

« Comme chaque année, nous sommes heureux d'entendre que pour vous la rentrée scolaire s'est déroulée sans le moindre heurt dans le meilleur des mondes. Mais qu'en est-il des postes non pourvus dans certaines écoles, des responsables éducation Ville qui sont nommés le jour même de la rentrée, ou encore des animateurs qui étaient prévus au départ sur des écoles élémentaires et qui le 31 août, ont dû comprendre en une réunion de pré rentrée, le fonctionnement et les spécificités des écoles maternelles dans lesquelles ils venaient d'être nommés ?

Cette année, la DASCO a demandé à chaque structure intervenante extérieure sur le temps des ARE, de fournir un dossier précis sur leurs personnels. Nous nous félicitons de cette démarche que nous réclamions depuis la mise en place des ARE il y a 3 ans, ce qui permet enfin de vérifier la formation et la compétence du personnel entrant dans les écoles, et appartenant aux associations extérieures. Pourtant, nous tenons à souligner que peu de REV étaient au courant le jour de la rentrée et ne comprenaient pas l'utilité de récupérer des dossiers de personnels pour les transmettre à la DASCO.

Nous soulignons également que rien n'a changé dans la législation des activités périscolaires. Un animateur pour 14 élèves en maternelle et un animateur pour 18 élèves en élémentaire tandis qu'un animateur pour 8 élèves devrait être appliqué selon la législation de la jeunesse et des sports. Chaque année, ceci pose vraiment des problèmes d'organisation, de bien-être et de bonne marche de ces activités. Comment après 3 années d'existence de ces ateliers, voit-on encore des activités de danse dans des réfectoires au milieu de tables de cantine ou dans des couloirs entre des salles de classe ? La rentrée 2015 est comme celle de l'année dernière et la précédente, toujours en chantier. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Excusez-moi, je souris à l'image de nos enfants dansant sur les tables de cantine. Mais je vous rassure, lorsque nous utilisons les réfectoires, nous poussons les tables pour que les activités puissent avoir lieu. »

Mme Isabelle TAVAU, Conseillère d'arrondissement :

« Alors, je vous emmènerai avec moi. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Il n'y a pas de problème. M. BONNET, vous êtes également inscrit. »

M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Je voudrais d'abord saluer les bonnes nouvelles de cette rentrée évoquées par notre collègue, notamment l'ouverture de classes dans une période où des classes ont été fermées. On nous dit que cela est dû à l'évolution de la démographie. L'idéal serait de baisser le nombre d'effectifs par classe. J'entends aussi la satisfaction de certains enseignants lorsqu'on est à 24 élèves plutôt qu'à 30. C'est un objectif qu'il faut conquérir.

Je voudrais dire à Mme TAVAUX que l'on est aussi face à un héritage de la droite, qui a baissé le nombre de personnels, qui a supprimé la formation, qui a supprimé des heures d'enseignement. On est face à une situation où il faut recoudre tout ce qui a été déchiré. Pour recoudre cela, il ne faut pas que le fil soit fragile. Il faut un fil solide. Quand on est dans cette situation, il est dommage que l'Etat n'aille pas plus loin, notamment en termes de nombre de personnels à recruter mais aussi dans l'aide aux collectivités qui font cet effort. Et je pense à la baisse des dotations aux collectivités territoriales. Ce samedi, il y aura un appel national des maires de France afin que les baisses de dotations ne perdurent pas et au contraire, pour que l'on retrouve des dotations. C'est très utile pour les écoles, notamment pour les travaux qui sont réalisés chaque année. C'est très utile pour les personnels qui sont dans les écoles.

Nous sommes aussi confrontés à la situation de l'aménagement des rythmes scolaires et des efforts que la Ville doit faire pour le temps après l'école, le temps périscolaire. Pour le moment, Paris a mis les moyens et jusqu'à quand? Vous savez comme moi qu'il y a des risques d'inégalité entre arrondissements ou encore en fonction des écoles, dans les activités proposées après l'école. On doit se rassembler à gauche pour des moyens car c'est investir dans les futures générations et c'est investir dans l'avenir. La Maire de Paris a voulu ouvrir les écoles le samedi pour travailler avec les associations, notamment sur les valeurs de notre République. Il faut aussi les moyens pour cela et investir. Les associations ont également besoin de moyens, notamment de subventions. J'appelle la gauche à se rassembler cette semaine pour se battre contre les baisses de dotations annoncées pour le budget 2016. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET. Mme HONORE. »

Mme Evelyne HONORE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je souhaitais intervenir en ce qui concerne l'amélioration de la qualité des repas par la Caisse des écoles. La part du bio est passée de 14% en 2013 à 27,6% en 2014 et un repas végétarien hebdomadaire sera désormais servi.

Je voulais situer cette démarche municipale dans un contexte plus global, même planétaire, puis dans un contexte national et enfin, dans un contexte parisien. Je vais fournir quelques données qui vont nous rafraîchir un peu la mémoire. Selon les prévisions de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, la FAO, il serait nécessaire de doubler la production agricole d'ici à 2050 pour faire face aux besoins alimentaires de la population mondiale. Si nous ne changeons pas nos modes de consommation et de production, il faudra doubler les surfaces cultivées et donc accroître massivement la déforestation, l'un des facteurs majeurs du changement climatique, avec comme autre conséquence, l'accélération de la destruction des écosystèmes et de la biodiversité.

Le secteur agricole le plus destructeur est sans contestation, l'élevage et la production animale sous toutes ses formes. Il utilise 70% des terres agricoles, 26% de la surface du sol de la planète, notamment avec la production de soja et de maïs destinés aux animaux. A titre d'exemple, pour produire 1kg de bœuf, il faut 323 m² de sol et 15 500 litres d'eau alors que pour 1kg de céréales, il suffit de 17 m² de sol et 1 300 litres d'eau. Les légumes se contentent de 6 m² de sol et 900 litres d'eau par kg.

Je vais aborder la surpêche. En 60 ans, 70% du stock d'animaux marins a disparu. Les grands poissons tels que le thon, l'espadon, la raie sont en voie de disparition, en raison de la surpêche. Les longs filets ratissent le fond des océans, détruisent les coraux, la flore

marine et rejettent les cadavres des espèces non désirées en mer. En accueillant, la COP21, la France doit se montrer exemplaire en termes d'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

J'en arrive à Paris. L'objectif du plan Alimentation durable 2015/2020 de la Ville de Paris, adopté en Conseil de Paris le 1er juillet 2015, prévoit de réduire de 20% les produits carnés servis dans la restauration collective, ce qui correspond à un repas végétarien par semaine. Je voudrais rappeler le vote du Conseil de Paris des 29, 30 juin, 1er et 2 juillet 2015, demandant que la Ville de Paris accompagne les Caisses des écoles vers la mise en place d'un plat végétarien par semaine dans les cantines scolaires d'ici 2020. Une telle initiative est en place à Paris dans le 2^{ème} arrondissement depuis janvier 2009. Et cette initiative recueille l'assentiment des enfants et de leurs parents. Les modes de consommation et de production alimentaire actuels ne sont pas durables. Nous devons nous orienter vers des modèles moins énergivores, moins consommateurs de terre et d'eau, moins producteurs de gaz à effet de serre. Cela passera par une réduction de la consommation des protéines animales au profit des protéines végétales. Cette alternative est possible. Elle est compatible avec notre santé. Elle lui est bénéfique. Il est du devoir des municipalités autant que de l'Etat, d'impulser ces changements. C'est pourquoi, nous nous réjouissons que le repas végétarien hebdomadaire ait été mis en place si rapidement, en ce mois de septembre. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme HONORE. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. A la vue de votre communication, plusieurs questions nous interpellent. Les prévisions établies pour 2015 montrent que pour la 4^{ème} année consécutive, la perte d'élèves, surtout en maternelle, s'amplifie. Il y a eu une diminution de 2 160 élèves en 2014 par rapport à 2011, à laquelle il faut ajouter une perte prévue de 1 412 élèves en 2015. Même si vous relativisez la diminution d'élèves qui est moins forte dans le 12^{ème} que dans d'autres arrondissements, les effectifs diminuent tout de même et ce régulièrement. Vous vous vantez régulièrement que plus de familles s'installent à Paris. Or, les effectifs dans les écoles nous montrent le contraire. Soit vos déclarations sont erronées, soit beaucoup d'enfants sont déscolarisés. Nous espérons avoir votre analyse à ce sujet.

Au PIM, Programme d'Investissement de la Mandature, votre majorité avait inscrit 760 millions d'euros mais sans plan précis de construction et de rénovation. Dans votre communication, vous parlez d'un montant quasiment de 3 millions d'euros pour 22 écoles. Et M. TOUZET, vous avez rajouté à l'oral que vous ne voyez pas forcément l'utilité de communiquer toute la liste. Sachez que cela nous intéresse. Je voulais savoir si nous pouvions avoir la liste détaillée des établissements concernés par ces rénovations et qu'elle soit mise en annexe du compte rendu de ce conseil d'arrondissement s'il vous plaît.

De plus, nous constatons dans votre communication que celle-ci ne mentionne rien concernant l'accessibilité aux personnes en situation de handicap. A ce jour, à Paris, 160 écoles sont accessibles dont 114 totalement sur les 662 établissements. Combien d'établissements sont accessibles en cette rentrée dans le 12^{ème}? Quels sont vos objectifs d'investissement prévus en termes d'accessibilité? Le montant annoncé de 2 990 000 €, comprend-t-il les travaux de mise en accessibilité?

Enfin, de nombreuses écoles ont mentionné que des sorties scolaires seraient désormais annulées en raison de votre interdiction d'utilisation des bus pour les sorties scolaires. Elles ne peuvent pas être substituées par le métro en raison du plan Vigipirate. Nous le

regrettons et nous souhaitons que vous expliquiez comment vous comptez gérer cette situation.

Je ne peux pas vous laisser parler M. TOUZET de l'autosatisfaction de la fréquentation des ateliers. C'est très présomptueux. Sachez que les parents ne peuvent pas faire autrement et que récupérer leurs enfants à 15h est un véritable problème, d'où la forte fréquentation des ateliers.

Si vous le permettez, je voulais intervenir sur les deux délibérations raccrochées à ce débat, notamment sur la sectorisation. J'aurais souhaité que vous expliquiez comment vont fonctionner les deux zones communes que vous allez créer en maternelle et en élémentaire sur plusieurs écoles, notamment avec la gestion et l'accompagnement social et administratif des migrants et de leurs familles.

Concernant le changement de secteur pour l'école Lamoricière, nous avons pris l'habitude en conseil d'arrondissement, de changer et d'ajouter des rues à chaque conseil concernant cette école. Je pense que nous n'avons pas tout à fait la même analyse à ce sujet. Cette fois-ci, vous vous cachez derrière une trop forte fréquentation de Marsoulan. Or, je vous le dis, ce n'est pas la première fois que nous rattachons des rues à l'école Lamoricière. Et j'ai une autre analyse. Il se trouve que les écoles privées qui se situent à côté comme l'école de l'Immaculée conception, ouvrent des classes. Il se trouve qu'il y a une très longue liste d'attente dans cette école ainsi que dans les autres écoles privées environnantes. Petit à petit, l'école Lamoricière se vide et vous ne voulez pas ouvrir les yeux. Je vais vous livrer mon analyse. L'école Lamoricière subit les conséquences de votre politique du logement. Vous avez brisé la vraie mixité sociale dans ce quartier. Lorsqu'on brise l'équilibre de la représentativité de toutes les classes sociales, petit à petit les retombées se ressentent à l'école. Je voudrais bien avoir votre avis sur notre analyse.

Enfin, je reste très perplexe sur l'exposé de Mme HONORE. Je vous avoue que je n'ai pas tout compris. Apparemment, il faut arrêter l'élevage, plutôt faire la cueillette et la chasse mais pas la pêche. Si je peux être un peu plus terre à terre. Je reprends un sujet qui a été évoqué la dernière fois. J'avais posé une question et je n'avais pas obtenu de réponse. Sur l'ensemble de Paris, 10% des plats principaux sont issus du bio. Le chiffre du bio sur l'ensemble des repas est gonflé par le pain de table et par le pain brioché des goûters. Je réitère donc ma question : quel est le pourcentage de bio sur les plats principaux ? Avez-vous des chiffres? Et si ce n'est pas le cas, pouvez-vous nous les communiquer? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Vous avez fait vos interventions sur les délibérations en plus du débat, n'est-ce pas? Merci beaucoup. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je voulais vous remercier Mme MONTANDON de montrer le côté caricatural avec lequel vous abordez la question des plats végétariens et du bio. Pour ce qui est du bio, il suffit de regarder et je le fais régulièrement, les menus de la Caisse des écoles qui sont disponibles sur Internet. Et vous verrez la mention bio sur l'ensemble des plats dont nous nous félicitons qu'elle progresse, comme l'a dit Mme HONORE. Ce n'était pas le cœur de mon intervention. Je voulais simplement dire, contrairement à ce que vous venez de faire qu'il faut saluer les trains qui arrivent à l'heure. On voit dans cette rentrée scolaire, plusieurs points positifs. Le dynamisme corrélé au reste de Paris, de nos écoles, le fort taux d'encadrement à venir, des ateliers. Cette troisième rentrée scolaire avec l'ARE nous montre que nous avons eu raison d'anticiper. De fait, nous avons une rentrée scolaire où les ateliers ont pu se mettre en place dès le premier vendredi. A ce moment-là,

le choix des ateliers a été opéré par les enfants. Certes, avec quelques petits ratés du fait de la mise en place classique d'une rentrée scolaire. Je tiens à me féliciter du bon déroulement de cette rentrée et je me félicite également de l'entrée en CAPPE de 7 classes qui vont bénéficier de moyens supplémentaires pour une meilleure égalité des chances des enfants scolarisés dans nos écoles. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. GREAU. Ensuite, M. TOUZET répondra aux uns et aux autres. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je souhaitais revenir sur un élément évoqué par M. TOUZET. Il s'agit du classement en éducation prioritaire de 3 groupes scolaires pour 7 écoles de notre arrondissement. Je dois dire que cette opportunité est une excellente nouvelle, y compris pour des raisons que vous évoquez Mme MONTANDON, qui ne sont pas exactement celles que j'ai en tête. Il n'est pas contraire à la raison de considérer que ces groupes ont légitimement besoin d'un accompagnement plus spécifique, notamment pour y assurer la mixité et les mêmes chances pour tous les enfants de notre arrondissement. Je souhaite dire, dans le dialogue exigeant qui lie la Ville de Paris et le rectorat, combien l'action de M. TOUZET et de Mme la Maire, a été décisive pour l'obtention de ce classement. Il y avait des centaines de candidats sur Paris, peu d'élus pour signer des conventions pluriannuelles de priorité éducative. Nous le devons et je veux le dire ici, à l'action opiniâtre et déterminée de M. TOUZET et de Mme la Maire. Au nom du groupe que je représente ici, je voulais vous en remercier très chaleureusement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. TOUZET pour répondre. »

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Quelques éléments de réponse. Je n'ai pas forcément réussi à noter toutes les questions mais je vais essayer de vous donner un maximum d'éléments de réponse.

Mme TAVAUX, vous avez évoqué des postes non pourvus dans les écoles et des postes de REV et d'animateurs pourvus fin août. Cela peut arriver et cela arrive toujours, que ce soit chez les enseignants ou du côté des postes d'animateurs et de REV. D'autant plus que la Ville a recruté 50 nouveaux REV à l'échelle de Paris et qu'il a fallu les affecter mais c'est une petite minorité et cela se gère très bien. Sur les postes d'enseignants non affectés après la rentrée, je n'ai eu qu'une seule remontée qui concerne la maternelle 56 Picpus où il y avait une classe de petite section qui deux jours par semaine n'avait pas d'enseignant durant les premiers jours. Je me suis assuré auprès de Mme DIALLO, la nouvelle inspectrice de cette circonscription qu'il y soit remédié le plus vite possible. A ce jour, le poste est pourvu, avec une personne identifiée qui est dans l'école et qui a pris en charge les enfants. A ma connaissance, c'est réglé de ce côté-là.

Vous évoquez des taux d'encadrement que vous juger insuffisants sur les ateliers de l'ARE. Ce sont des taux d'encadrement qui correspondent aux normes jeunesse et sport. Ce sont des taux d'encadrement maximum. Parfois, dans les écoles, on peut même avoir des taux d'encadrement inférieurs. Vous évoquez les questions de locaux. Oui, à Paris, nous sommes dans une ville avec un espace contraint. Nous mutualisons les locaux et nous essayons de le faire le mieux possible. Cela se passe plutôt bien. J'insiste sur ce que j'ai dit pour commencer. Il n'y a pas davantage de parents que l'année dernière qui ont absolument

besoin de laisser leurs enfants à l'école, le mardi et le vendredi, de 15h à 16h30. L'augmentation du taux de présence des enfants à l'ARE en cette troisième rentrée, est un bon indicateur de la confiance des familles dans la mise en place de ces ateliers.

Mme MONTANDON, vous citez des chiffres parisiens. Il est vrai que ces dernières années, la démographie scolaire parisienne, dans son ensemble est plutôt en déclin. Mais c'est une tendance parisienne qui ne reflète pas la grande diversité selon les arrondissements. Dans le 12^{ème} arrondissement, depuis plusieurs années, le nombre d'enfants scolarisés augmente. En cette rentrée, il est relativement stable. Mais à mon sens, la hausse va reprendre dans les années à venir, avec les programmes de logement que nous avons dans différents quartiers et qui vont commencer à être livrés. Il faut bien faire la distinction entre les tendances parisiennes auxquelles vous faites référence et ce qui se passe dans le 12^{ème} arrondissement.

Concernant les travaux de cet été. Oui, si vous le souhaitez, nous pouvons vous communiquer la liste des écoles qui ont bénéficié de travaux cet été. Nous tâcherons de le faire le plus vite possible. Parmi ces travaux, il y a des travaux de mise en accessibilité pour les handicapés. On fera en sorte de faire apparaître cela dans la liste.

Sur les sorties scolaires, nous avons déposé des vœux dans ce conseil d'arrondissement avant l'été et nous attendons très prochainement, des précisions de la part de la Ville et de Mme CORDEBARD, adjointe à la Maire de Paris sur ces questions scolaires et périscolaires. Nous avons exprimé des attentes et nous avons bon espoir qu'elles soient entendues.

Sur les questions de sectorisation. Il y a une mise en secteur commun sur plusieurs écoles du centre APTM qui accueille des migrants et leurs familles. Cette mise en secteur commun vient officialiser une pratique qui était déjà celle de l'accueil de différentes familles sur différentes écoles. Officiellement, le secteur jusqu'ici, c'était la maternelle et l'élémentaire Bercy. D'une part, les effectifs de ces deux écoles ne pouvaient pas toujours accueillir l'ensemble des familles qui arrivaient, y compris en cours d'année, dans ce centre. D'autre part, les écoles de Bercy ont déjà une mixité sociale forte, avec des classes populaires très présentes. Or, les enfants dans ce centre APTM sont souvent non francophones, avec un profil linguistique et social particulier. Ajoutés au profil de Bercy, cela faisait peut-être un peu trop en termes de mixité sociale. C'est pourquoi, ces dernières années, nous avons veillé à les répartir sur différentes écoles du quartier. Et en termes de proximité géographique, vous aviez aussi des écoles plus proches que Bercy. Ces dernières années, certains de ces enfants étaient déjà scolarisés par dérogation administrative dans d'autres écoles que le groupe scolaire Bercy qui était le groupe scolaire de secteur. Nous avons souhaité officialiser et rendre plus transparent ce fonctionnement, en créant un secteur commun pour cette adresse.

Vous nous interrogez sur la modification de secteur pour l'école Marsoulan. Nous sommes très attachés à la mixité sociale. Elle est réelle à Lamoricière. Non, Lamoricière ne perd pas d'élèves. Elle a même tendance à en gagner puisqu'on ouvre des classes. A la maternelle Carnot, nous aurions probablement eu une ouverture de classe sans l'entrée en éducation prioritaire, ce qui montre bien que les effectifs scolaires augmentent sans modification de secteur à Lamoricière. La modification de secteur est tout simplement venue du fait qu'il n'y a plus de place à Marsoulan. Les locaux sont contraints. On ne peut pas ouvrir de nouvelle classe à Marsoulan. Il faut bien accueillir les enfants et on n'a pas trouvé d'autre moyen que cette modification de secteur. D'ailleurs, je n'ai pas entendu de contre proposition de votre part à ce sujet.

Je terminerai en remerciant Mme HONORE pour cette explication très claire de la raison pour laquelle on augmente la place du végétarien dans les repas de nos enfants. Sur les pourcentages de bio, je n'ai pas bien compris pourquoi vous vouliez vous focaliser sur le

plat principal parce que les enfants mangent l'ensemble de ce qui est servi dans les assiettes. Il y a différentes façons de calculer la part du bio. Cela peut être la part en valeur, la part en poids, la part en nombre de condiments servis sur l'ensemble du plateau. Je n'ai jamais entendu parler de se concentrer sur le plat principal et pas sur le reste. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup pour ces éléments. Deux petits compléments. Je rappelle notre attachement à ce que tous les enfants qui sont hébergés dans notre arrondissement, puissent être scolarisés. Cela paraît une évidence. Mais quand je vois les comportements de certains élus du parti les Républicains, qui montrent des réticences aussi bien à Paris qu'en région Ile-de-France, je me permets de rappeler cet attachement qu'est le nôtre à ce que tous les enfants puissent être accueillis dans les écoles de la République. »

Pour répondre à la remarque de M. BONNET, je me satisfais des moyens humains et financiers considérables que la Ville de Paris a mis pour ces enseignements périscolaires. Une qualité de formation des personnels puisque dans le 12^{ème} arrondissement, la majorité des REV étaient présents l'an dernier. Il y a une pérennisation des personnels sur leurs postes. C'est peut-être aussi le signe que cela fonctionne de mieux en mieux. Je souligne aussi que les fonds de l'Education Nationale pour ces temps périscolaires, ont été pérennisés afin d'accompagner les communes dans la mise en place de ces nouveaux temps périscolaires. »



- DASCO 20150119 (Rattachée au débat) : Ressort des écoles publiques de Paris pour l'année scolaire 2016-2017.

M. Laurent TOUZET, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-123 AVIS)

~~~~~

**- DASCO 20150144 (Rattachée au débat) : Caisse des Écoles (12e)-Subvention (150 000 euros) et convention pour l'amélioration de la qualité du service de restauration scolaire.**

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« M. SEINGIER, vous êtes inscrit sur la délibération DASCO 144 qui concerne la Caisse des écoles du 12<sup>ème</sup>. Je vous donne la parole avant de soumettre au vote. »

**M. Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Merci. Ce sera également une explication de vote. Cette subvention peut se subdiviser en deux subventions. L'une de 75 000 € sur l'alimentation durable et l'autre, de 75 000 € également sur la gestion proprement dite de la Caisse.

Sur l'alimentation durable, je ne partage pas cette réjouissance des Verts car le taux d'alimentation durable n'est que de 29,2%, ce qui est encore un peu faible. Certes, la part consacrée à la pêche durable en comparaison avec les autres arrondissements, est satisfaisante. Seulement, la part consacrée aux produits Label rouge. Ce label est aujourd'hui la meilleure garantie d'une qualité supérieure aux produits courants de même nature. Cette part ne représente que 0,3%. On peut encore faire des efforts si on prend l'exemple du 5<sup>ème</sup> arrondissement. Je crois qu'il n'est pas loin de 100%.

Sur le bio, nous avons un taux de 27,6%. Effectivement, il est en progression mais je réitère la question de Mme MONTANDON sur la répartition car nous n'avons pas le temps de télécharger chaque jour, les menus de la Caisse des écoles. Je suis désolé. Si vous pouviez annexer cette répartition afin que l'on comprenne si ce n'est pas uniquement sur le pain et les goûters, et si le bio concerne également le plat principal.

Sur les 75 000 € consacrés à la gestion, on ne comprend pas réellement ce que cette subvention recouvre. On nous parle d'une subvention consacrée à la passation de marchés publics dans le cadre de la réorganisation de la Caisse et de son redressement financier. Or, comme vous le savez, nous n'avons toujours pas les éléments pour comprendre les causes de ce redressement financier. De même que l'on ne comprend pas pourquoi il faut une subvention pour passer des marchés publics tandis que c'est la loi qui impose de passer des marchés publics au-dessus d'un certain seuil. Les Républicains maintiennent leur position qui consiste à voter contre les subventions de la Caisse des écoles tant que nous ne disposerons pas de ce rapport d'Inspection Générale de juin 2014. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. Quelques éléments de réponse. Oui, il y a encore beaucoup à faire. Je me réjouis que les membres du comité de gestion soient à nos côtés, en particulier Mme ATLAN-TAPIERO qui n'est pas là ce soir. Je le comprends. Mais elle est souvent présente au comité de gestion. Je peux l'en remercier et elle participe pleinement avec nous à ces travaux d'amélioration de la qualité des repas servis. Elle a en sa possession, tous les éléments financiers et comptables sur la situation actuelle et passée de la Caisse des écoles, de la même manière que tous les adhérents de la Caisse des écoles qui sont venus à l'assemblée générale ont reçu un certain nombre d'informations sur la situation de la Caisse des écoles. En ce qui concerne le rapport que vous évoquez, je vous renvoie à la décision du tribunal administratif qui n'a pas autorisé l'inspection à communiquer sur ce rapport.

Sur la part du bio. Nous avons commencé par le pain car nous avons renouvelé le marché sur le pain. L'ensemble du pain servi lors des repas et des goûters récréatifs

ainsi que les viennoiseries sont bios. Nous avons d'autres composantes du repas. Cela peut être les entrées, ou encore les accompagnements qui sont bios. Nous nous sommes fixés des objectifs ambitieux et nous allons continuer d'y travailler. Je ne doute pas que Mme ATLAN-TAPIERO se joindra à nos efforts lors de prochains comités de gestion.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose désormais de passer au vote sur ces deux délibérations. »

Votants : 29 dont 4 pouvoirs

Pour : 24 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-124 AVIS)

~~~~~

- DJS 20150274 : Palais Omnisports de Paris-Bercy (12e) - Agrément du sponsor et de la nouvelle dénomination du POPB.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Un vœu présenté par M. BONNET est rattaché à cette délibération. J'ai beaucoup d'inscrits. M. BONNET, vous pourriez commencer en présentant également votre vœu. »

M. Nicolas BONNET, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Permettez-moi de dire qu'il s'agit d'une délibération raccrochée au vœu car mon vœu a été déposé avant la délibération. Dans mon vœu, j'avais justement demandé à ce qu'il y ait un débat en Conseil de Paris. Et je me satisfais que nous ayons le débat dans ce conseil d'arrondissement afin que la population ait la transparence de ce qui est en train de se passer au POPB, tout en sachant que j'avais déjà déposé un vœu en novembre 2014 au Conseil de Paris, sur le même sujet.

Je voudrais tout d'abord vous dire Mme la Maire qu'il est regrettable que cette délibération, assez courte pour un contrat, ne rentre pas dans le détail du contrat. D'ailleurs, je suis assez étonné par quelque chose de nouveau qui n'avait jamais été évoqué. Au-delà du naming, la délibération aborde des prestations diverses au bénéfice du titulaire du naming, mise à disposition d'espaces dont deux loges de la grande salle, prestations d'achat de contenu, service de communication, prestation de restauration et ce montant est d'une importance sans équivalent en France. En plus, on va complètement au-delà du naming et on est toujours sur des estimations de coût.

J'aurais souhaité que l'on ait au moins le contrat passé en annexe. L'autre aspect incroyable est que nous sommes en train de débattre sur une délibération tandis que l'inauguration aura lieu dans quelques jours. On sait pertinemment que si l'on veut inaugurer cet équipement avec du naming c'est-à-dire avec les panneaux publicitaires et de sponsoring, cela signifie que les panneaux publicitaires sont déjà en cours de fabrication. Permettez-moi de vous dire qu'il y a un vrai problème de démocratie. On ne débat pas, on ne vote pas. On vote maintenant mais on sait pertinemment que le matériel support au sponsoring est déjà en cours de réalisation.

Lorsque j'ai déposé mon vœu au Conseil de Paris en novembre 2014, la Maire de Paris nous avait répondu que de toute façon les élus seraient consultés, ce qui est le cas aujourd'hui et ce qui sera le cas au Conseil de Paris. Mais aussi que nous serions attentifs à une charte éthique c'est-à-dire sur le nom qui serait porté. Permettez-moi de regarder de près : Hôtel ACCOR. C'est le groupe hôtelier ACCOR qui a subi des mouvements sociaux importants à Paris sur d'autres hôtels de luxe, notamment avec des femmes de chambre en sous-traitance qui ne dépendent pas du groupe ACCOR. On se retrouve désormais avec des contrats de femmes de ménage à la journée, sous forme de tâches. En termes d'éthique et de Code du travail, je pense qu'en cette période où la question du Code du travail nous traverse, nous pourrions regarder cela de près.

Ni la commission de dénomination des voies, Places-espace-équipements publics de la Ville de Paris, ni le comité d'histoire de la Ville n'ont été saisis sur ce projet. Etant donné les conséquences sur l'espace public, il aurait été bien d'avoir leurs avis avant de passer la délibération.

Le principal problème et la raison pour laquelle je m'oppose à cette délibération. Nous sommes face à une évolution de l'espace public et du patrimoine. A travers ce contrat de sponsoring, de naming, on a une première étape sur notre espace public qui va porter le nom équipement public d'un label commercial. Dans une période où les dotations de l'Etat baissent, à chaque fois que l'on devra rénover, faire des travaux, si

l'on doit faire appel au naming, on peut s'interroger sur l'avenir du nom de nos écoles, du nom de nos places, du nom de nos équipements publics. J'avais d'ailleurs alerté en 2011, votre prédécesseur, Mme BLUMENTHAL, en lui disant à l'époque : pourquoi les travaux sur les colonnes du cours de Vincennes, rénovées à hauteur de 40 millions d'euros, ne faisaient pas l'objet de naming? Et pourquoi, nous n'appelions pas ces colonnes Coca-Cola par exemple? C'est un vrai problème sur le montage financier. Cela m'inquiète pour l'avenir. C'est complètement lié au fait que l'Etat n'a pas investi dans les travaux de la rénovation du POPB.

Je voudrais vous dire au passage que nous allons accueillir l'Euro 2016 prochainement. Une grande majorité des stades, qui d'ailleurs font aussi l'objet du naming, ont été subventionnés par l'Etat, notamment par le biais du CNDS. Or, le Palais omnisports va accueillir les championnats du monde de handball, va accueillir les *Gay Games* et pourquoi pas les Jeux Olympiques, je l'espère. Et il n'y a pas de subvention de l'Etat. Il n'y a pas de financement de l'Etat sur la rénovation du POPB.

La Maire de Paris s'est engagée dans la candidature des Jeux Olympiques et a dit que l'on avait besoin d'envoyer un message fort au monde entier, que l'on avait besoin de laisser un héritage. J'espère que l'héritage qu'on laissera aux franciliens, au monde entier, ne sera pas du sponsoring, ne seront pas les hôtels ACCORD mais que ce sera un message avec des valeurs. C'est en ce sens que j'ai proposé des noms tels que Alain MIMOUN qui porte les valeurs de l'olympisme, qui porte les valeurs de la migration dans notre pays et de l'accueil. Même si la famille d'Alain MIMOUN ne souhaite pas que ce nom soit retenu, il y a d'autres noms. Je pense à Alice MILLIAT qui a contribué à la féminisation des Jeux Olympiques. Je pense à Micheline OSTERMEYER, championne olympique et grande pianiste. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET. J'ai trois inscrits pour votre groupe Mme MONTANDON. Ah non, M. MARGAIN n'est pas là. Je ne sais pas qui souhaite commencer entre M. SEINGIER et vous-même. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Aujourd'hui, M. BONNET, vous voulez relancer le débat sur le naming. Or, ce débat a eu lieu en 2010 et en 2011. Si vous aviez une telle différence de fond sur le naming, chose que vous venez de dire, pourquoi ne pas l'avoir soulevé durant les municipales 2014? Vous vous êtes rallié au premier tour au PS, sans discuter, si je puis dire, en discutant peut-être les postes au Conseil de Paris mais quand vous avez eu le bon nombre, on n'a jamais entendu parler de ce débat. Cela a été acté en 2010 et aujourd'hui, le débat est simplement sur le nom. Si vous aviez une différence de fond, il fallait le dire en 2014 et pas maintenant parce que le montage financier a été réalisé sur le naming. Cela a été voté en Conseil de Paris en 2011. Aujourd'hui, la rénovation du POPB repose sur le naming. Aujourd'hui, le débat est sur le nom pour savoir si l'on est content ou pas que ce soit ACCOR qui ait obtenu ce contrat. Je pense que oui, déjà dans les conditions financières et parce que c'est une entreprise française. On peut espérer aussi que des hôtels autour du POPB soient rénovés dans un plan stratégique commun. Nous allons voter positivement.

Maintenant, M. BONNET, vous pouvez revenir sur le débat de fond et espérer que la Ville de Paris puisse porter ces établissements et qu'il n'y ait pas de publicité. Dans ce cas-là, il aurait mieux fallu gérer la Ville pendant 14 ans et nous aurions eu une indépendance financière qui nous aurait permis dès 2010 de dire que nous n'avons pas besoin de sponsor, ni d'argent extérieur, que la Ville de Paris pouvait rénover elle-même le POPB. Or, les contraintes budgétaires dues à des dérives financières de

fonctionnement ont fait que nous devons de plus en plus faire appel au privé. Cela a été acté en 2010. Le débat aujourd'hui n'est pas sur le naming. Le débat est de savoir si nous sommes contents que ce soit ACCOR. Notre groupe politique est content que ce soit ACCOR. Nous voterons positivement la délibération et nous rejetterons le vœu. Concernant le nom d'Alain MIMOUN, nous espérons que les propositions de la Ville arriveront à un accord et que vous proposez lors d'un prochain Conseil de Paris et conseil d'arrondissement, un équipement sportif accepté par la famille, qui puisse faire hommage à Alain MIMOUN. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

“ Merci. M. HAAB.”

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Pour la transparence des débats, j'indique que je suis administrateur comme d'autres ici, du POPB S qualité, dans le cadre de nos fonctions au Conseil de Paris. Je me félicite de ce naming. D'ailleurs, je me félicite de cette enceinte qui n'est pas qu'une enceinte sportive. On a parfois tendance à l'oublier mais c'est d'abord une grande enceinte de spectacle et aussi une enceinte sportive. C'est une chance pour le 12^{ème}, c'est une chance pour Paris et c'est aussi une chance pour la France dans le cadre des événements et candidatures internationales qui sont faites. Et je me félicite que ce projet de naming ait abouti. Mme MONTANDON l'a dit, le projet de financement et de bouclage financier de cette enceinte, passait par là et tout le monde le sait depuis longtemps. Je me ferais presque plus d'inquiétude ou j'aurais été inquiet à la place des sponsors sur l'utilisation qui va être faite de leurs noms car pour de nombreux Parisiens, cela restera toujours Bercy. Je pense que nous aurions pu être dans une situation extrêmement difficile si personne n'avait souhaité vouloir adosser son nom à cette enceinte. Nous aurions eu d'énormes difficultés à boucler le montage financier d'un outil fantastique et tout le monde le mesurera prochainement. Donc tant mieux. On aboutit. C'est une grande entreprise française qui a un rayonnement international. Très bien. Je me félicite de l'aboutissement de ce projet. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Je ne vais pas reprendre l'ensemble des éléments développés par M. BONNET. Je voulais simplement m'étonner de la manière dont Mme MONTANDON analyse les délibérations qui nous sont soumises. On nous demande de voter une délibération pour savoir si nous sommes d'accord ou pas, et pas si nous aimons. Quand je lis la délibération, je lis que l'on nous demande d'accepter le fait que le POPB change de nom. Vous l'avez rappelé, le montage financier a été fait ainsi en 2011. Mais je ne pense pas que l'on puisse faire grief au groupe que représente M. BONNET ni au nôtre, d'avoir voté à l'époque ces délibérations et aujourd'hui de se renier. Nous ne sommes pas pour cette opération de naming.

Dans la manière dont nous concevons les choses, un service public n'a pas à accoler son nom au privé. Cela peut vous paraître décalé. Je ne sais pas. Mais c'est une manière d'appréhender les choses. Si l'objectif de ce Palais omnisports est un objectif de service public, qu'il est géré par une structure publique, alors je pense que l'on peut trouver des noms qui soient, comme le disait M. BONNET, bien plus symbolisants que le nom d'une entreprise. On déplore régulièrement, collectivement, vous comme nous, le fait

que nous manquons dans Paris d'espaces publics qui honorent des femmes. On avait une occasion en or et on ne la saisit pas. Pour toutes ces raisons et pour celles avancées par M. BONNET, parce que le fait d'accoler à un opérateur privé, le gage d'un service public, ne nous paraît pas être un bon signal, que nous voterons contre cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. GREAU. Mme KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Je signale comme M. HAAB que je suis administratrice de cette structure, après avoir eu la chance d'en assurer la présidence pendant une petite année. Je voudrais me féliciter de cette délibération. Je crois que la délibération dans son ensemble est importante car elle finalise la mutation de cette salle, pour une nouvelle enceinte événementielle et une nouvelle enceinte sportive, qui va permettre de continuer à garantir les missions historiques, notamment les missions sportives qui sont celles du POPB. Je suis ravie que cette salle rouvre, notamment avec le judo. J'en profite puisque M. BONNET l'a évoqué, pour dire l'importance de cette nouvelle salle rénovée. Lorsque la décision a été prise en 2011 de la rénover, c'est parce que cette salle n'était absolument plus aux normes, et n'aurait plus permis d'accueillir ni des compétitions sportives ni d'événements culturels. Je suis persuadée que cette salle aura un grand rôle à jouer dans les Jeux Olympiques et dans le rayonnement international de Paris. Ce sera un lieu important pour le 12^{ème} arrondissement.

Pour remettre cette salle aux normes, le montant financier était extrêmement important. Diverses possibilités s'offraient en 2011 lorsque cette délibération est passée au Conseil de Paris. Il y avait la possibilité de la garder sous forme de DSP. Ce n'est pas le choix qui a été fait par le Conseil de Paris à l'époque. Le choix a été autre. Il y avait la possibilité de retour sur investissement via un certain nombre de procédures, notamment la possibilité de naming. Aujourd'hui, je me félicite aussi du nom qui a été trouvé. Je pense que ce n'est pas évident de trouver un namer aujourd'hui en France car c'est quelque chose de nouveau. C'est une chose qui existe beaucoup dans d'autres pays. Il y a eu d'autres namers en France mais c'est la première fois qu'une structure de ce type aura un namer. Et je me félicite que ce soit un acteur majeur français qui puisse accoler son nom à celui du POPB parce que c'est un acteur français et aussi parce que c'est un acteur français majeur dans le secteur qui est celui de l'accueil du public, de l'hospitalité et qui va permettre vraisemblablement de développer un certain nombre de prestations d'accueil en lien avec la SEM qui gère le POPB. Je me félicite vraiment de cette délibération et j'en profite pour remercier les équipes de la SEM et les équipes de la SEMAEST, notamment son directeur qui porte ce chantier depuis maintenant plusieurs années. Nous allons rouvrir dans les temps et je pense que ce n'était pas gagné, il y a encore quelques années. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme KOMITES. M. SEINGIER. »

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je souhaite exprimer les nuances de notre groupe. Je suis aussi sensible à ce qu'a dit M. BONNET sur le fait d'avoir l'impression de vendre notre patrimoine. Effectivement, ce n'est pas de gaité de cœur que nous optons pour le vote d'un nom d'une société privée accolé à un service public. Je nuance les choses. Ici, on est bien dans un service public industriel et commercial donc on l'accepte. Et nous nous réjouissons que le choix

se soit porté sur un grand groupe français. Le débat du naming étant passé, on doit décider d'un nom. Le fait que ce soit ACCOR est mieux pour tout le monde plutôt que le nom d'un groupe étranger qui aurait pu dévoyer l'image de Paris Bercy. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREGOIRE, vous voulez donner la position du groupe sur le vœu de M. BONNET. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Conseiller de Paris :

« Tout à fait, notamment un point de méthode. Je sais que faire et défaire, c'est toujours travailler mais cette question a été tranchée en 2011. Je n'étais moi-même, pas encore élu, ce qui était le cas d'autres membres de cette assemblée. Il y avait eu de longs débats. Je crois me rappeler M. le président, Nicolas, que c'est un adjoint communiste qui portait ce dossier et que le groupe communiste à l'époque, avait validé le principe du naming avec une réserve qui nous vaut ce débat aujourd'hui. Un amendement avait été présenté par le groupe communiste pour que l'attribution finale du nom repasse devant le Conseil de Paris. Aujourd'hui, la question qui nous est posée : est-ce que le nom proposé par le conseil d'administration du POPB est conforme à l'éthique, conforme à ce que nous souhaitons voir? Dans le champ des possibles, il y a toujours des sujets inquiétants. Moi aussi, sans m'enthousiasmer, je trouve bien qu'un grand groupe international de l'hôtellerie soit le bénéficiaire de ce naming dont le principe a été adopté en 2010.

Je pense qu'il ne faut pas faire de confusion car la confusion est toujours contraire à la raison. Laisser entendre que le naming sur cet établissement, certes, qui fait du service public, mais qui fait aussi beaucoup d'évènementiel très lucratif avec de grands chanteurs internationaux. Je ne crois pas que l'on soit au cœur du service public, très honnêtement. Cela n'a rien à voir ni de près ni de loin avec le service public municipal tel qu'il est opéré dans nos équipements de proximité. D'ailleurs, à l'époque Jean VUILLERMOZ et Pascal CHERKI étaient longuement intervenus sur ce sujet, et avaient dit combien une distinction s'impose entre les activités d'un établissement qui fait essentiellement de l'évènementiel commercial grand public et les équipements de service public de la Ville. S'il y a besoin de le rappeler, le fait d'attribuer un nom au POPB ne préjuge absolument en rien de la tentation de le faire pour d'autres équipements de proximité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous ne sommes pas dans une démarche qui va nous conduire à donner le nom de Coca-Cola ou de Mc Do à des équipements publics de proximité comme cela a pu être dit. Nous sommes là sur un établissement qui a une mission de service public qui a déjà été définie, vous l'avez rappelé les uns et les autres, et qui ne sera pas modifiée par cet accord. Le sponsor ne va en aucun cas pouvoir influencer le rapport entre manifestations sportives, généralement déficitaires, et les grands concerts, plutôt bénéficiaires. Ces missions de service public sont inscrites dans la relation qui nous lie, Ville de Paris, avec la SAE POPB. Cet accord que nous allons probablement entériner, ce soir ici, et peut-être dans 15 jours au Conseil de Paris, ne modifie en rien cette relation conventionnelle avec la SAE POPB. Je me félicite moi aussi, symboliquement, que la réouverture se fasse pour une manifestation sportive autour des arts martiaux. Je crois que c'est un signe fort que cette salle n'abandonne en rien sa vocation de grande salle dédiée au sport. Et elle constitue un élément important de la candidature de Paris aux JO 2024. Je me félicite que ce soit l'un des rares sites parisiens intra-muros et qu'il se trouve dans notre arrondissement, pour cette candidature. Les travaux qui ont été réalisés étaient indispensables pour que cette salle puisse revivre à nouveau. Je

rappelle que cela a été fait sur les financements propres de la SAE sans que l'argent des Parisiens ne soit mobilisé. C'est un engagement que nous avons pris ensemble. Le naming que nous proposons de valider aujourd'hui faisait partie des engagements que nous avons pris à ce moment-là.

Je me permets de compléter les réponses par rapport à l'attribution d'Alain MIMOUN à un équipement sportif. J'ai fait des propositions concrètes à la famille pour que ce nom soit attribué à un autre site sportif du 12^{ème} arrondissement, qui comporte une piste d'athlétisme, ce qui me semble logique. Une visite est prévue d'ici la fin du mois de septembre avec la famille, sur un site et éventuellement un deuxième, afin de trouver une proposition qui convienne à la famille. Il est important que le lieu que nous proposons à la famille corresponde à sa volonté. Cela me semble être vraiment la moindre des choses.

Je voudrais moi aussi en tant qu'administratrice car nous sommes plusieurs autour de la table et en tant que Maire du 12^{ème}, remercier les équipes du POPB avec lesquelles nous travaillons depuis de nombreuses années car ces travaux ont commencé sous la précédente mandature. Ils sont très impactants pour le quartier. Nous avons travaillé avec eux comme avec la RATP, de manière à ce qu'ils soient bien coordonnés, y compris pour la réouverture l'année dernière pour les Masters de tennis, et en prévision de la réouverture définitive en octobre. Je me félicite aussi des discussions qui permettent aujourd'hui d'ouvrir un peu plus cet établissement sur le quartier, sur les habitants du 12^{ème}. Une ouverture plus large de la patinoire et beaucoup de projets en cours pour que les habitants du 12^{ème} se sentent plus concernés par ce qui va se passer dans cette salle. C'est une partie intégrante du projet architectural mais c'est une volonté forte des équipes du POPB. Je voudrais les remercier ce soir pour leur travail car c'est une période difficile qui s'achève de conception d'un nouveau modèle, d'une nouvelle programmation. Une année compliquée mais je suis persuadée qu'ensemble, nous arriverons à faire cette belle année. Je vous remercie les uns et les autres pour vos interventions. Et je respecte la position des uns et des autres. Cela fait partie des points sur lesquels, nous savions que nous n'aurions pas un accord dans la majorité. Nous le savions dès la campagne municipale de 2014. Cela fait partie de ce que nous sommes, et je pense que nous pouvons l'être en se respectant les uns les autres et continuer à avancer.

Je vous propose de mettre d'abord au vote le vœu de M. BONNET avec un avis négatif de l'exécutif. Puis la délibération. »

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoir
02 voix groupe UDI-MODEM dont 1 pouvoir

Contre : 07 voix :

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-125 AVIS)

- VŒU (12-2015-019) : Vœu déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif au nom du Palais Omnisport Paris-Bercy. Vœu rattaché à la délibération 2015 DJS 274.

Considérant que les équipements sportifs et culturels publics font partie du patrimoine commun des parisiennes et des parisiens, et qu'ils ont pour objectif la promotion du sport et de la culture pour toutes et tous et contribuent à l'émancipation de chacun ;

Considérant que le POPB, dans le 12 arrondissement, a été rénové et sera inauguré dans quelques jours pour sa réouverture au public ;

Considérant que nous avons appris par voie de presse la signature d'un partenariat de changement de nom, « naming », avec le groupe Hôtelier Accor, pratique visant à vendre le nom de l'équipement à une marque sur un contrat de long durée dans un but commercial et publicitaire ;

Considérant que le « naming » prive la ville de toute possibilité d'accorder le nom d'une grande personnalité en mémoire aux valeurs auxquelles l'équipement est rattaché ;

Considérant l'absence de concertation, l'absence de transparence et de charte éthique sur ledit contrat avec l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris ;

Considérant l'engagement de la Maire de Paris à consulter le Conseil de Paris avant tout changement de dénomination du POPB ;

Considérant les déclarations de la Maire de Paris, que le choix de nouveau nom pour le POPB doit répondre à des critères éthiques, porteurs de valeurs progressistes ;

Considérant que le groupe Accor est reconnu pour sa pratique de la sous-traitance, entraînant les dégradations des conditions de travail des employés qui assurent le service de ses entreprises, et les nombreux conflits sociaux au sein de ce groupe ces dernières années à Paris ;

Considérant le mauvais symbole que représente ce changement de nom, incarnant des valeurs contraires au combat de la majorité municipale de gauche contre la marchandisation du sport et de la culture ;

Considérant l'importance accordée par la Mairie de Paris au patrimoine et au travail de mémoire pour les futures générations de parisiens ;

Considérant que la dénomination, dans l'espace public, des personnalités ayant marquées l'histoire de notre ville et de notre pays favorise grandement le travail de mémoire, la transmission culturelle et les valeurs républicaines ;

Considérant que ce travail doit passer outre toutes considérations financières ;

Considérant que ni la commission de dénomination des voies, places et espaces et équipements publics de la ville de Paris, ni le comité d'Histoire de la ville de Paris n'ont été saisi de ce projet ;

Considérant que le POPB est l'un des plus importants équipements sportifs et culturels de notre pays, et a pour vocation à accueillir des événements sportifs et culturels au rayonnement international, et au regard de sa place dans le dossier de candidature de Paris aux Jeux Olympiques et paralympiques 2024 ;

Considérant le vœu déposé par le Groupe communiste - Front de gauche lors du Conseil de Paris de novembre 2014, visant à donner le nom du champion olympique Alain Mimoun au nouveau POPB, adopté par la majorité du Conseil ;

Sur proposition de Nicolas Bonnet Oulaldj et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de gauche, le Conseil du 12^e arrondissement émet le vœu :

- Que la Ville de Paris se prononce contre le projet d'accord de Naming entre le POPB et le groupe Hôtelier Accor ;

- Que soit mis à l'ordre du jour du Conseil de Paris la décision du changement nom du POPB et que soit fourni en toute transparence l'ensemble des éléments sur ledit contrat à tous les élus du Conseil de Paris ;

- Que la commission de dénomination des voies, places et espaces et équipements publics de la ville de Paris, et le Comité d'Histoire de la ville de Paris soient saisis pour avis sur ce projet au Conseil de Paris ;

- Que le conseil de Paris étudie la possibilité de donner le nom du POBP à une personnalité ayant marqué l'histoire de notre ville, de notre pays, du sport et de la culture telle que la proposition faite par le groupe communiste - front de gauche d'Alain Mimoun, adoptée à la majorité au Conseil de Paris de novembre 2014.

Votants : 29 dont 3 pouvoirs

Pour : 07 voix :

02 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 22 voix dont 3 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Vœu rejeté à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-126 VOEU)



- DU 20150072 : ZAC Porte de Vincennes (12e et 20e) : Dossier de réalisation - Programme des équipements publics - contrat de concession - déclaration de projet emportant mise en compatibilité PLU - Permis de démolir.

M. Christophe NAJDOVSKI, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Cette délibération est importante parce qu'il y a aujourd'hui la nécessité de poursuivre le renouvellement urbain qui a été entamé il y a une dizaine d'années désormais, à la Porte de Vincennes, notamment avec la requalification de l'avenue de la Porte de Vincennes. Rappelez-vous le combat mené par les riverains de la Porte de Vincennes pour la suppression des stations services qui existaient à l'époque et pour la requalification de l'avenue et sa végétalisation. Cette première phase a aussi été marquée par l'arrivée de nouveaux équipements publics. Je pense notamment à la crèche associative située rue Fernand-Foureau, à laquelle on pourrait ajouter la crèche de la rue Montera, située à la limite du périmètre du projet de grand renouvellement urbain. C'est aussi la modernisation de l'école maternelle Lamoricière qui a bénéficié aussi des premiers investissements.

Il s'agit désormais de passer à la seconde phase. Cette délibération nous y aidera avec la réalisation d'un certain nombre de bâtiments d'activité, des commerces, des services, des équipements publics. Je pense notamment au nouveau gymnase-pont qui sera réalisé sur l'avenue Courteline et aux logements qui seront plutôt situés du côté du 20ème arrondissement. Ce projet permettra aussi de requalifier les espaces publics et les espaces verts. Je pense en premier lieu au réaménagement du franchissement du boulevard périphérique qui viendra compléter l'aménagement déjà réalisé sur l'avenue de la Porte de Vincennes. En second lieu, je pense bien évidemment à la création d'une passerelle de franchissement du boulevard périphérique, passerelle piétonne qui reliera la rue Changarnier et la rue du Chaffault. Elle constituera une réelle avancée dans l'amélioration des liaisons entre Paris et Saint-Mandé et dans les liaisons entre la partie du 12^{ème} arrondissement intra-muros et la partie du 12^{ème} arrondissement extra-muros car il y a aussi des habitants du 12^{ème} qui sont situés au-delà du périphérique. Je pense au secteur de la rue Bernard Lecache et de la rue Elie Faure. Cette passerelle sera un lien précieux pour les habitants de logements situés derrière le périphérique, qui sont séparés du reste de l'arrondissement. Ils disposeront d'un nouveau lien vers le secteur Lamoricière, en particulier vers les écoles situés dans ce secteur.

Ces aménagements s'accompagneront de la requalification et de la végétalisation de plusieurs voies avec la réalisation d'aménagements cyclables pour compléter le réseau existant, notamment dans les voies situées au-delà du boulevard périphérique comme la rue Jeanne Jugan par exemple. Le programme de réhabilitation des espaces publics, c'est aussi l'amélioration des jardins publics existants. Ceci participera aussi de la rénovation urbaine du quartier, notamment avec la création d'un jardin public d'environ 1 500 m² sur le boulevard Carnot, en lieu et place des bâtiments actuels de la Ville de Paris. La création de talus inversés en bordure du périphérique permettra aussi une réduction des nuisances sonores de part et d'autre du périphérique, au bénéfice des riverains immédiats mais aussi des équipements publics existants. Je pense en particulier aux écoles du groupe Lamoricière qui bénéficieront de ces aménagements.

Je me permets de regretter toutefois que notre proposition de couverture partielle du boulevard périphérique n'ait pas été adoptée. Nous avons proposé une couverture légère, au nord de l'avenue Courteline ainsi qu'au sud de la rue de Lagny dans le 20^{ème}, pour à la fois réduire les nuisances acoustiques du périphérique, et dégager du foncier pour de nouveaux équipements publics. La réponse de la Ville de Paris a été de réaliser des aménagements phoniques qui ont déjà débuté entre la rue de Lagny et l'avenue Courteline. Malheureusement, aujourd'hui, pour ce qui est de cette couverture légère, l'absence de cofinancement par l'Etat, ne nous permet pas d'investir en ce sens. Nous le

regrettons. Nous devons de toute façon réfléchir au devenir du boulevard périphérique, de sa transformation à moyen terme pour enfin effacer cette barrière entre Paris et sa banlieue.

En conclusion, les élus du groupe écologiste approuveront cette délibération qui porte à la fois sur la création de la ZAC de la Porte de Vincennes et du programme des équipements publics de la ZAC. Nous resterons vigilants quant à la réalisation des équipements. Nous espérons que la concertation aidera à la réalisation d'un programme mixte et équilibré avec une mixité des fonctions dont nous avons bien besoin dans ce quartier. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. NAJDOVSKI. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. Avant d'aborder le fond de cette délibération, je précise que je regrette que ce conseil d'arrondissement soit aussi chargé, avec plus de 50 délibérations et non des moindres. Le GPRU, le renommage, le reconventionnement, la vidéoprotection, le plan bruit, une multitude de subventions etc. Que ce soit en conseil d'arrondissement mais aussi en Conseil de Paris où plus de 900 sujets nous attendent, autant de délibérations nuisent au bon déroulement de la démocratie. Ce n'est pas la première fois. C'est assez inquiétant. C'est pourquoi, j'espère une amélioration pour une bonne pratique de la démocratie.

Concernant le GPRU, tout au long de ce processus d'étude du GPRU de la Porte de Vincennes nous avons dénoncé ce qui nous apparaissait non conforme aux attentes des habitants de ce quartier mais aussi aux attentes des affaires économiques et associatives ainsi que le potentiel du site.

Lorsque nous nous penchons sur les objectifs de l'opération, énumérés en page 3 de l'exposé des motifs, ce sont toutes les insuffisances du projet qui me reviennent à l'esprit. Le petit 1 : améliorer le cadre de vie des habitants sur le court et le moyen terme. Quand on sait l'abandon de la couverture du périphérique, même partielle, cela ne va pas améliorer la qualité de vie des habitants. De même pour les équipements publics, ils nous paraissaient insuffisants et c'est toujours le cas aujourd'hui. 4 000 m² annoncés en comptant les jardins, cela laisse très peu de place pour les équipements publics.

J'ai une question concernant la crèche du 20^{ème} arrondissement. Dans la délibération, je n'en ai pas vu la trace. Cette crèche devait voir le jour après les études qualitatives de l'air. Cela nous intéresse car cela concerne aussi bien le 20^{ème} que le 12^{ème} concernant les riverains du périphérique.

Il y a un autre point. Ce que vous appelez la continuité urbaine. Organiser l'interface pour établir une continuité urbaine. Sans la couverture partielle du périphérique, on peut dire qu'elle est très limitée. Ce n'est pas avec le bâtiment-pont ou une simple passerelle que l'on peut vraiment parler de continuité urbaine entre Paris et sa banlieue.

Enfin, réduire la place de l'automobile. Certes. Mais cet objectif est-il encore crédible lorsque le périphérique n'est pas concerné par l'interdiction de circulation des poids lourds les plus polluants. Le GPRU en l'état ne changera rien à l'enfer du bruit mais aussi l'odeur générée par le périphérique. Ce que nous retiendrons par dessus tout, c'est l'imposture de la concertation qui a été menée avec les habitants, notamment les

conseils de quartier comme celui de Lagny. Mais aussi la sémantique du nom. Quitte à rabâcher, je maintiens que ce n'est pas un GPRU que nous allons voter aujourd'hui mais simplement un PPRU, un petit projet de rénovation urbaine. M. NAJDOVSKI, je vous ai connu un peu plus offensif sur ce sujet, un peu plus critique. Je me sens un peu seule ce soir. Nous serons cohérents vis à vis de nos anciens votes et nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MONTANDON. Mme KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris :

« Je voudrais souligner que ce projet d'envergure traduit l'engagement de la Ville à faire émerger un nouveau modèle urbain où la place de la nature en ville est considérablement renforcée, en l'occurrence au profit des habitants de la Porte de Vincennes. Comme l'a dit mon collègue, M. NAJDOVSKI, cela passe par la requalification de trois jardins publics existants puisque le 12^{ème} arrondissement est particulièrement concerné avec le réaménagement du square Carnot et son extension de l'autre côté du périphérique sur une surface d'environ 1 500 m². Il faut noter que cette extension sera protégée du boulevard périphérique par un talus végétalisé. Cette opération permettra d'améliorer et d'étoffer l'offre d'espaces verts parisiens de proximité, qui sont de lieux de respiration auxquels sont attachés les Parisiens. Ceci souligne l'ambition de ne pas cantonner la nature aux seuls parcs et jardins parisiens. Je pense notamment à la création et la végétalisation d'avant-becs sur les franchissements existants du périphérique, Lagny, Courteline. La requalification et la végétalisation de plusieurs voies avec la réalisation d'aménagements cyclables pour compléter le réseau existant. L'apport de végétalisation dans le dispositif d'amélioration des continuités piétonnes Est-Ouest au niveau du cours de Vincennes à l'intersection du tramway avec le boulevard Soult et Davout. Je ne peux que me féliciter de ce projet de délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup Mme KOMITES. M. BOUIGUE pour vous répondre. M. SEINGIER avant, excusez-moi. »

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Pas de problème. L'essentiel a été dit. Le conseil est long alors je vais retirer ma demande de parole. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je l'avais deviné, vous voyez. M. BOUIGUE pour vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Vous me permettrez de prendre quelques secondes pour me féliciter de cette délibération et du projet présenté ce soir en conseil d'arrondissement. C'est un processus très long qui a été engagé. M. NAJDOVSKI l'a rappelé. Ce sont des améliorations concrètes qui à chaque fois ont été apportées à la vie des habitants. Cela a commencé par les deux stations services qui ont été supprimées, par la création d'équipements publics de proximité et ensuite, toujours parce que nous avons travaillé en concertation pour la réponse à des besoins très concrets dans la vie des habitants.

Aujourd'hui, le projet présenté va permettre la réalisation d'équipements publics sur lesquels nous nous sommes engagés pendant la campagne. Je pense notamment au gymnase-pont qui était l'un des points essentiels, qui était attendu des habitants. C'est aussi la réalisation de la passerelle qui va pouvoir relier, non pas uniquement Paris et sa banlieue, mais aussi le 12^{ème} arrondissement au 12^{ème} arrondissement. Mme MONTANDON, c'est un petit clin d'œil, n'y voyez pas malice, c'est aussi cet enjeu que nous voulions préserver à savoir cette liaison du 12^{ème} avec le 12^{ème}, qui ne sera peut-être pas suffisante mais qui le serait encore moins si elle n'existait pas. C'est un début, cela ne suffira pas. C'est pourquoi, un grand plan va être organisé pour réaménager la partie de la Porte de Vincennes et faciliter les circulations douces, qu'elles soient piétonnes ou cyclables. Cela permettra aussi une autre liaison qui est celle du 12^{ème} au 20^{ème}. L'idée est d'avoir d'autres relations entre ces deux parties de la Porte de Vincennes. C'est aussi la rénovation du square Carnot que les habitants attendent. Le square va être rénové dans son périmètre actuel et il va même être étendu, de manière à permettre aux habitants de mieux en profiter.

C'est aussi la volonté de travailler sur une nouvelle image et de nouveaux usages dans ce quartier, avec un rééquilibrage. Le plan propose non seulement des services publics mais aussi l'aménagement de voies piétonnes et de voies cyclistes, et la création d'activités dans cette zone qui en a bien besoin. Ceci permettra de rééquilibrer les usages. C'est aussi un engagement sur le long terme puisque d'autres aménagements ont déjà eu lieu. Vous avez parlé de la réduction de la vitesse sur le périphérique, du travail sur les revêtements, qui ont sensiblement amélioré le bruit sur cette partie de notre arrondissement. C'est aussi la volonté de continuer à travailler sur tout un tas de mesures qui pourront être annoncées prochainement par la Maire de Paris. Je laisserai Mme la Maire en parler. Il s'agit pour nous de toujours faire en sorte d'améliorer la qualité phonique mais aussi les incidences sanitaires qu'il peut y avoir sur les enjeux de la pollution dans ces quartiers.

En termes de réponse. Sur les couvertures partielles, avec M. NAJDOVSKI, nous sommes en grande partie d'accord mais nous ne devons pas être d'accord sur les mesures. Le fait qu'il y ait des couvertures partielles, nous l'avions accepté. D'ailleurs, le gymnase-pont est une couverture partielle. Est-ce qu'on pouvait aller au-delà? La passerelle est une forme de couverture, pas forcément suffisante. Cela montre bien qu'il n'y a pas d'espace impensé. Mais je vais aller dans un sens un peu différent.

Je ne vais pas relancer le débat sur la couverture ou non du périphérique. Je crois que la question a été tranchée par le commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique. Le commissaire enquêteur a conclu que la couverture n'était pas pertinente et a approuvé la solution privilégiée par la Ville de Paris. Si on veut qu'il y ait demain une mutation du boulevard périphérique, je pense que la Ville de Paris et la municipalité du 12^{ème} y sont particulièrement sensibles. Si on veut que demain ce boulevard périphérique devienne un boulevard urbain, si on veut que demain il puisse y avoir des usages différents, peut-être que la solution de ne pas le couvrir pourrait être encore plus envisagée dans un dessein d'avenir qu'elle ne l'aurait été, si on l'avait couvert ne serait-ce que partiellement. Faisons de cette décision une chance, un atout à savoir la mutation rendue possible du boulevard périphérique dans les années à venir. Une boulevardisation plutôt que de le couvrir et de lui laisser une fonction qui n'aurait pas été utile dans le Paris de demain. C'est aussi cette projection dans l'avenir que nous devons voir ensemble. Je ne parle même pas des études et des coûts si on avait dû faire cette couverture. L'enquête publique en a déjà parlé. Mme MONTANDON, malheureusement, je ne vous répondrais pas sur la crèche dans le 20^{ème} arrondissement car ma délégation ne me permet pas d'aller jusque-là. Mais je suis persuadé qu'au Conseil de Paris, Frédérique CALANDRA vous apportera des éclairages.

Vous parlez ensuite du bruit sur le périphérique. Nous avons déjà travaillé autour du bruit notamment avec les habitants et les conseils de quartier. Je me rappelle très bien d'une réunion des conseils de quartier et des habitants à l'école Lamoricière. L'un des points sur lesquels les habitants insistaient, était le bruit. Nous avons donc travaillé sur les revêtements. Nous avons d'abord réalisé une expérimentation, qui a ensuite été étendue à d'autres morceaux de ce quartier. M. NAJDOVSKI l'a rappelé.

Ce n'est pas un petit projet de renouvellement urbain comme vous l'avez dit. Je pense que cela reste un grand projet pour plusieurs raisons. C'est comme cela que les habitants s'en sont saisis et c'est aujourd'hui ainsi qu'ils le vivent. C'est un grand projet d'avoir eu cette séquence qui n'aurait pas eu lieu sans ce grand projet de renouvellement urbain, qui va de la suppression des stations services à la rénovation de l'école maternelle Carnot, à la mise en place d'un plan hôtelier autour de ce périmètre, avec l'arrivée d'un hôtel résidence boulevard Carnot que l'on a voté en conseil d'arrondissement, avec l'envie de prolonger des expérimentations qui se sont déroulées sur le périphérique comme la baisse de la vitesse et un aménagement de circulation douce sur l'ensemble de ce quartier. Je crois qu'à l'échelle du quartier, ce n'est pas un petit projet. Il y a de l'investissement, il y a des moyens, il y a des réalisations. Aujourd'hui, c'est presque la troisième étape, celle qui va voir concrètement la réalisation des équipements attendus et sur lesquels nous nous sommes engagés auprès des habitants depuis plusieurs années. C'est un vrai objectif politique que nous tenons auprès des habitants. C'est une belle manière de transformer la ville, en concertation avec les habitants, les élus, les conseillers de quartier. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Pour rappel, ce GPRU, je tiens au qualificatif grand, c'est grâce à lui que nous pouvons ouvrir des classes dans les écoles du groupe scolaire Lamoricière. La première phase de ce GPRU avait concerné ce groupe scolaire et aujourd'hui, la maternelle Carnot peut ouvrir une classe et l'école élémentaire Lamoricière aussi parce que ce groupe scolaire a été rénové. Les habitants s'en souviennent et ils n'ont pas le sentiment que l'on ait fait de petits aménagements lorsque nous avons rénové ce groupe scolaire.

Le GRPU porte en lui des projets ambitieux de protection des habitants contre les nuisances dues au périphérique. Notre objectif de diminution de ces nuisances, que ce soit en termes de production du bruit, ou en termes de pollution de l'air, il est porté par d'autres actions dans notre politique et n'est pas territorialisé uniquement autour de la Porte de Vincennes.

Le fait que l'on soit à la Porte de Vincennes en GPRU, nous permet dans le cadre de la politique de la ville, de maintenir dans le 12^{ème} arrondissement, un secteur en veille et donc des moyens supplémentaires sur des questions sociales. Et ce n'est pas négligeable.

Quelques commentaires sur le fait qu'il y ait trop de délibérations. D'abord, cela s'impose à nous. La seule chose qui relève de notre compétence est d'organiser cette séance. J'ai demandé à ce que l'on prévoit une suspension de séance afin de nous permettre de nous restaurer les uns les autres, de manière à tenir jusqu'au bout. En même temps, je n'ai pas vraiment envie de m'excuser parce que le nombre de délibérations est peut-être aussi synonyme du travail des élus, des élus parisiens, des services de la ville. Par ailleurs, nous avons réalisé un travail sur notre règlement intérieur qui nous permet d'organiser des débats, de sortir les délibérations sur lesquelles nous souhaitons nous exprimer en fonction des interventions. Je note qu'aujourd'hui, ce n'est pas le groupe socialiste qui s'est le plus inscrit sur les délibérations et qui rallonge la séance. Une manière de raccourcir la séance, est de s'inscrire uniquement sur les délibérations structurantes pour notre arrondissement.

Mais je suis prête à ce que l'on réfléchisse ensemble, à nouveau, si vous le souhaitez Mme MONTANDON. Nous pouvons faire une réunion avec les présidents de groupe du 12^{ème} pour réfléchir à l'organisation de nos séances. J'ai une marge de manœuvre assez limitée sur l'organisation des séances. Nous avons pour la première fois à l'ordre du jour, des délibérations du conseil départemental pour information. Cela rallonge un peu l'ordre du jour. Mais je pense que vous aviez même demandé à ce que des délibérations du conseil départemental soient inscrites à l'ordre du jour pour information des élus d'arrondissement. Cela me semble intéressant. Je propose de passer au vote sur cette délibération. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 24 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-127 AVIS)



- **DLH 20150156** : *Réalisation d'un programme de conventionnement de 1.191 logements sociaux par la RIVP dans les 3e, 4e, 5e, 10e, 11e, 12e, 14e et 20e arrondissements.*

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je propose d'examiner en même temps les deux vœux attachés à cette délibération. L'un déposé par M. BONNET et l'autre par Mme MONTANDON. Vous voulez commencer Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Cette délibération consiste à faire basculer des logements existants du parc libre et intermédiaire vers le parc social. En réalité, ces conventionnements ne créent aucun logement. Ils vous permettent juste le transfert de ce patrimoine de la ville dans la catégorie logement social afin d'atteindre le soi-disant cap des 10 000 logements par an. Par de telles opérations, vous pouvez aussi prétendre de soi-disant faire du logement social. Or, je le répète, il n'y a pas de création. Avec cette opération, vous allez inscrire 450 logements sociaux supplémentaires tandis qu'en réalité, vous n'en avez pas construit un seul. Pendant ce temps, vous diminuez le logement intermédiaire.

Pouvez-vous nous dire quel sera le devenir des locataires actuels qui ne relèvent ni des plafonds PLAI, PLUS et PLS mais qui ne sont pas non plus des salariés fortunés. Par exemple, la tranche de population dont les ressources se situent entre le PLS et le PLI. Pour illustrer cette catégorie de population, il s'agit par exemple d'un couple dont le salaire de chaque conjoint est de 2 000 €. Ils ne rentrent plus dans la catégorie des PLS mais ils ne sont pas assez riches non plus pour prétendre au parc privé parisien. En supprimant le logement intermédiaire, c'est toute cette population que vous excluez du logement à Paris.

Votre gouvernement à travers la loi MACRON se dit vouloir aider la construction de logements intermédiaires. En début de mandat, vous vous étiez engagés à créer du logement intermédiaire mais rien que cette année, il n'y en aura pas. Sur l'ensemble de Paris, il y aura seulement 193 logements intermédiaires PLI, 107 dans le 17^{ème} et 86 dans le 19^{ème} mais aucun dans le 12^{ème}.

Pour toutes ces raisons, nous avons déposé un vœu en vous demandant de renoncer au conventionnement de ces 450 logements, de les conserver en logement intermédiaire, et dans le même temps, de vous engager pour la construction de logements intermédiaires dans le 12^{ème} avec un plan PLI portant sur la réalisation de 100 logements en moyenne par an et qui soit inscrit au budget primitif d'investissement 2016 de la mairie de Paris.

En ce qui concerne le vœu que M. BONNET va bientôt défendre, je voulais simplement vous dire que vous avez été dupes sur les promesses du candidat HOLLANDE et de son engagement sur les 150 logements sociaux par an. Depuis l'élection de François HOLLANDE, les aides à la pierre n'ont cessé de diminuer. Passant de 90 millions d'euros en 2012 à 82 millions d'euros en 2013, et vous le dites aussi dans votre vœu, à 78 millions d'euros en 2014 et enfin, à 70 millions d'euros en 2015. Pour mémoire, la moyenne des aides à la pierre sous le mandat de Nicolas SARKOZY était de 113 millions d'euros. Oui, nous allons soutenir votre vœu M. BONNET parce que nous souhaitons que l'Etat remplisse ses promesses et verse le montant destiné à l'aide à la pierre pour Paris. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme MONTANDON. M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Comme beaucoup d'entre vous qui habitent dans le 12^{ème}, je reçois régulièrement des prospectus dans ma boîte aux lettres sur des constructions privées qui proposent leurs ventes sur plans d'appartements. Pour planter le décor, le dernier que j'ai reçu cette semaine est un 2 pièces à 600 000 € dans le 19^{ème} arrondissement, un quartier populaire vers la rue de Flandres. 600 000 € pour l'équivalent de 40 m². Cela signifie que si on laisse faire le marché, si on laisse faire le privé, de qui va être composée Paris demain? Qui peut aujourd'hui mettre 600 000 € pour un 2 pièces s'il n'a pas des revenus aisés? Si on ne fait pas le rattrapage nécessaire en logement social, Paris ne sera qu'une ville pour les plus riches.

Tout le travail que fait notre collègue Ian BROSSAT pour rattraper, pour conserver à Paris, les catégories populaires et les classes moyennes car je considère que les classes moyennes ne sont pas des personnes en capacité de mettre 600 000 € pour un 2 pièces. C'est un travail très important. C'est pourquoi, nous avons besoin aussi de logements sociaux PLAI qui permettent aux moins riches d'entre nous de rester vivre à Paris.

Afin de pouvoir construire du logement social, il faut aussi une aide de l'Etat. L'aide à la pierre est quelque chose de très important et de très pertinent. Lorsque nous avons entendu cette annonce du Gouvernement, nous avons tout de suite réagi. Ce n'est pas votre cas Mme MONTANDON. Vous pouvez faire des leçons sur François HOLLANDE, vous remarquerez que je suis le seul dans cet hémicycle à contester le choix du Gouvernement lorsqu'il réduit les moyens pour les collectivités territoriales, ce qui n'est pas votre cas. Je n'ai pas de leçon à recevoir de votre part sur la manière dont je l'exprime par rapport à ce Gouvernement dans lequel il n'y aucun élu communiste.

Ce vœu demande à la fois à l'Etat d'honorer ses engagements à hauteur de 70 millions euros comme cela était prévu initialement et que l'enveloppe nationale des aides à la pierre soit significativement revalorisée, permettant ainsi à l'Etat d'accompagner réellement et de manière pérenne, les politiques ambitieuses menées par les territoires bâtisseurs dont Paris fait partie. Et on ne peut pas dire la même chose des collectivités dirigées par l'UMP. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET. M. SEINGIER, vous vous êtes inscrit également. »

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Oui. Merci Mme la Maire. Mes chers collègues. Je vais compléter rapidement les propos de Mme MONTANDON. Je suis surpris de ces prix. J'apprends que le 19^{ème} est passé à 15 000 € du mètre carré. Dans tous les cas, je reconnais que Paris risque de devenir une ville riches et une ville de pauvres. Excusez-moi du terme. Avec votre proposition de reconventionner, encore une fois, on exclut les classes moyennes. On veut faire basculer les logements sociaux PLAI dans le logement social le plus aidé. J'insiste pour que vous répondiez à cette question : quelle réponse apporter à ces locataires qui ne relèvent ni du plafond PLAI ni PLUS. En outre, pour souligner certaines incohérences qui cachent peut-être la motivation de ce genre de vœu. On constate que vous motivez aussi ce conventionnement pour la réalisation de travaux d'isolation. Mais deux pages plus loin, dans la même délibération, on explique que l'ensemble immobilier a plutôt un bon état général. Là aussi, il y a quelques incohérences sur la motivation

profonde de cette délibération.

Je vais ajouter quelque chose de très important. M. BONNET, Mme MONTANDON est intervenue pour défendre les aides à la pierre au Conseil de Paris en juillet 2014. Elle n'a pas non plus de leçon à recevoir de votre part. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. SEINGIER. M. GREGOIRE pour une explication de vote. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Conseiller de Paris :

« Nous émettrons un avis favorable sur le vœu présenté par M. BONNET. Il a raison d'attirer notre attention comme l'a fait avant lui ou en même temps, la Maire de Paris, qui a déjà eu l'occasion de s'exprimer fortement. Dans le cadre du financement du logement social, l'aide à la pierre est un dispositif indispensable. Il est très important que l'Etat maintienne son effort d'engagement au service du logement social pour que la Ville de Paris puisse continuer à faire de même. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme SLAMA pour vous répondre aux uns et aux autres. »

Mme Eléonore SLAMA, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Cette délibération vise à autoriser le conventionnement d'environ 1 200 logements appartenant au parc libre de la RIVP afin de les faire basculer dans le parc de logement social et les soumettre ainsi à la réglementation spécifique associée. Le conventionnement est un contrat passé entre le bailleur et l'Etat dans lequel l'Etat définit entre autres, le loyer maximum par logement en fonction du financement retenu, PLAI, PLS, PLUS. J'y reviendrai.

Ces opérations permettent clairement de moraliser le parc des bailleurs sociaux, tout en améliorant les conditions de logement des locataires actuels, notamment en permettant la réhabilitation du parc de logements sur la majorité des adresses concernées et une baisse de loyer pour une partie des locataires en place. Si une personne est dans ce parc conventionné, avec des ressources supérieures au plafond, son loyer restera inchangé. Par contre, si elles sont inférieures au plafond, le loyer pourra diminuer. Les conventionnements seront réalisés dans un souci de préservation de la mixité dans ces immeubles. La ventilation retenue étant 30% de PLAI, 40% de PLUS et 30% de PLS.

Vous le savez, notre détermination est sans faille pour développer toujours plus de nouvelles réponses face aux difficultés engendrées par la crise du logement. Parce que le vœu déposé par le groupe Communiste-Front de gauche est un rappel des objectifs ambitieux fixés par la Ville de Paris en matière de logement, je ne vais pas y revenir. Ce texte répond très bien au vœu de Mme MONTANDON qui nous demande de son côté de renoncer à nos projets en matière de logement. Tandis que M. BONNET s'inquiète de la bonne poursuite de notre politique du logement dans l'ensemble de ses dimensions, construction, préemption, conventionnement, en axant son propos sur les aides à la pierre et le maintien des financements nationaux, Mme MONTANDON s'obstine et j'en suis désolée, à ne considérer qu'une part de la population parisienne, réclamant la mise en place d'une politique exclusive, ce qui revient *in fine* à s'opposer de façon non assumée, au logement social c'est-à-dire au développement d'une offre de logement public accessible à tous.

Non, l'appel à la renonciation de l'opposition municipale ne trouvera pas d'écho auprès de l'exécutif du 12^{ème} arrondissement. Au-delà, essayons d'avoir un débat franc sur les classes moyennes et les réponses réellement apportées par les uns et par les autres, aux difficultés qu'elles rencontrent pour se loger. Soyons clairs, l'exécutif parisien met tout en œuvre pour répondre à leurs attentes, aussi bien dans le parc social que dans le parc privé. Nous avons pris le parti de réguler et de rationaliser le marché privé de l'immobilier en encadrant les loyers parisiens, en luttant contre les ventes à la découpe, en mobilisant des logements vacants grâce à des dispositifs tels que Multiloc. Dans le parc social, nous finançons du PLS qui, ne vous en déplaise, fait partie de la catégorie des logements intermédiaires et assimilés. La vraie problématique réside peut-être dans votre vision de ce que constitue la classe moyenne dans notre pays.

Prenons l'exemple d'un foyer parisien de deux parents et de deux enfants. Si ce foyer a un revenu fiscal de référence s'élevant jusqu'à 70 327 €/an c'est-à-dire en moyenne 6 570 €/mois, il est éligible à un logement PLS et donc au logement social. Une personne percevant en moyenne 2 805 €/mois est également éligible au PLS. Oui, ces foyers représentent la classe moyenne. Et nous communiquons auprès d'eux pour qu'ils sachent qu'ils sont éligibles au logement social, malgré la désinformation parfois opérée par certains. Nous avons d'ailleurs lancé Loc'annonces, une expérimentation sur les logements du parc intermédiaire, qui leur est spécifiquement dédiée. Chaque grand projet urbain de la mandature comprend une part significative de logements intermédiaires voire d'accession à la propriété.

Nous menons une politique qui répond aux attentes de tous les Parisiens et qui correspond à la particularité de la répartition du logement social sur notre territoire, qui compte près de 18 000 logements gérés par les bailleurs sociaux dont 31% de PLI contre 4% de PLAI. Dois-je vous rappeler que 70% des Parisiens sont éligibles au logement social et que plus de 90% des ménages parisiens inscrits comme demandeurs, ont des revenus inférieurs au plafond PLUS. Tous ces chiffres Mme MONTANDON devraient vous convaincre de l'importance de produire du logement social pour tous.

Chers collègues, nous menons une politique juste, fidèle à nos valeurs et à nos principes, qui constitue la différence majeure entre nos deux formations politiques. Notre priorité est d'atteindre nos objectifs et nous nous obstinerons à user de tous les outils à notre portée, y compris le conventionnement, qui permet un accès plus juste au logement grâce à la moralisation de l'occupation des bailleurs sociaux, grâce à une protection plus solide pour les locataires et une amélioration de la qualité de leur habitat grâce au financement apporté par ces opérations.

Mme la Maire, chers collègues, vous l'aurez compris, je propose donc de repousser le vœu de Mme MONTANDON et d'adopter celui de M. BONNET-OULALDJ qui rappelle nos objectifs en matière de logement et qui souligne les enjeux liés au maintien des financements de l'Etat au titre des aides à la pierre. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. Je vous confirme que ce n'est pas de la construction de logements mais effectivement, de la création de logement social. Aujourd'hui, rien n'empêche que des locataires de ces logements ne relèvent pas du logement social. Vous semblez faire le pari qu'il s'agit essentiellement de familles de classes moyennes relevant du logement intermédiaire. Personnellement, je n'en sais rien puisque nous n'avons aucune visibilité sur ces familles. C'est justement l'objet de ce conventionnement que de faire l'enquête sociale, nous permettant d'avoir une visibilité sur ces logements. Je connais quelques locataires de certaines de ces adresses. J'ai une petite idée. Je vous assure qu'à priori, beaucoup ne relèvent pas du logement social et que notre engagement par le conventionnement est de faire en sorte que ces logements soient définitivement acquis

à du logement social, avec une variété dans les logements, avec la possibilité avec les 30% de PLS, d'accueillir des familles qui relèvent clairement de la classe moyenne, même si nous nous opposons à la stigmatisation des classes moyennes par rapport aux classes populaires. Nous sommes persuadés que chacun doit pouvoir trouver sa place à Paris et dans le 12^{ème} arrondissement en particulier. M. HAAB. »

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Un bref commentaire qui servira d'explication de vote sur cette délibération. Je ne vais pas rouvrir le débat sur le logement social. Je regrette qu'à l'occasion de cette délibération, on ne fasse pas apparaître plus le logement étudiant. On sait que ce logement étudiant est souvent considéré comme faisant partie du logement social. Ne serait-ce qu'à visée pédagogique, clairement faire apparaître cette notion, notamment pour notre arrondissement, qui va accueillir des universités. Que l'on cible, qu'on éduque, qu'on informe sur le fait que des jeunes doivent avoir accès au logement social par le biais de logements étudiants, me paraît extrêmement important. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« J'entends. C'est difficile de le faire dans le cadre du conventionnement. Par contre, nous allons créer du logement étudiant qui est une catégorie spécifique dans le logement social. Nous allons faire la caserne de Reuilly, vous le savez. J'ai demandé que ce soit également étudié dans l'opération Bercy-Charenton, dans l'opération urbaine autour de Paul-Valéry, dans l'opération Gare de Lyon-Daumesnil. Nous avons bien conscience d'avoir un retard monstrueux à rattraper à Paris et nous nous y employons depuis 2001. Nous avons un vrai retard dans notre arrondissement, même si nous avons récemment rénové la résidence universitaire gérée par le CROUS, rue de Citeaux, même si nous avons livré une résidence étudiante, rue de Bercy, sous la précédente mandature, nous avons encore des efforts à faire. Nous le faisons. Vous verrez, cela se concrétisera prochainement dans nos projets d'urbanisme de création de logements. Il y aura une partie importante sur le logement étudiant. C'était déjà le cas sur la délibération concernant la caserne de Reuilly, adoptée il y a quelques mois. Cela va continuer. Je m'y engage. Je vous propose de passer au vote sur les deux vœux avec un avis négatif de l'exécutif sur le vœu de Mme MONTANDON et un avis positif de l'exécutif sur le vœu de M. BONNET. Je vous propose de faire notre suspension de séance maintenant. »

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 22 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à la **majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-128 AVIS)

- Vœu (12-2015-020) : Vœu déposé par Valérie MONTANDON et les Elus du groupe Les Républicains du 12e arrondissement relatif à la mise en œuvre d'un plan PLI pour le 12e arrondissement. Vœu rattache à la délibération 2015 DLH 156.

Considérant le projet de délibération DLH 156 qui prévoit un programme de conventionnement de 450 logements situés au sein du parc libre et intermédiaire de la RIVP réparti majoritairement en logements PLAI et PLUS, le tiers restant en PLS, qui n'est pas du logement intermédiaire ;

Considérant les mesures concernant le volet immobilier de la loi Macron dont celles qui ciblent le développement du logement intermédiaire, et qu'il est réaffirmé dans la loi, que cette catégorie de logement est destinée aux ménages dont les revenus sont trop élevés pour prétendre aux logements sociaux et qui n'ont pas les moyens d'accéder ou de rester dans le parc privé ;

Considérant que la loi Macron vient aider à la construction de ce type de bien en permettant aux collectivités situées en zones tendues d'augmenter de 30% la construction de ces logements ;

Considérant qu'il est précisé dans la communication du Plan d'Investissement de la Mandature (décembre 2014) »qu'un effort particulier sera porté sur la réalisation de logements intermédiaires pour les familles des classes moyennes » ;

Considérant qu'il ne sera livré que 193 logements intermédiaires(PLI) à Paris cette année dont 107 appartements dans le 17^e et 86 dans le 19^e ;

Considérant que la municipalité a déjà revu à la baisse ses objectifs de création de logement intermédiaire passant d'une annonce -dans le cadre de la préparation du PLH- de 3000 logements par an à 1000- 1500 récemment, sans autre précision, et qu'aucun programme à ce jour n'est prévu dans le 12^e arrondissement.

Valérie Montandon et les élus du groupe Les Républicains émettent le vœu que :

- que la municipalité renonce à ce programme conventionnement dans le 12^e ;
- qu'un plan PLI pour le 12^e arrondissement portant sur la réalisation de 100 logements en moyenne par an- soit inscrit au budget primitif d'investissement 2016 de la Mairie de Paris.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 07 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 22 voix :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Vœu rejeté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-129 VOEU)

- Vœu (12-2015-021) : Vœu déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif aux aides à la pierre. Vœu rattaché à la délibération 2015 DLH 156.

Considérant le communiqué du 3 septembre 2015 de Mme Sylvia Pinel, Ministre du Logement ;

Considérant les avenants à la convention de délégation des aides à la pierre proposés à la délibération du Conseil de Paris des 16 et 17 mars 2015 ;

Considérant les objectifs de production de logement de la Ville de Paris tels que détaillés dans son PLH modifié et voté lors du Conseil de Paris des 9, 10 et 11 février 2015 ;

Considérant l'accroissement des besoins en logement sociaux, auquel la Ville a répondu en augmentant significativement le nombre de logements agréés par la Ville de Paris (6600 en moyenne chaque année depuis 2011), et le renforcement des obligations légales incombant aux collectivités depuis l'entrée en vigueur de la loi Duflot, auquel la Ville a répondu par un engagement dans le cadre du PLH modifié de produire 7000 logements à 7500 logements sociaux par an ;

Considérant qu'avec les budgets qu'elle consacre à la mise en œuvre de cette politique ambitieuse (plus de 1370 M€ de subventions et acquisitions foncières en faveur du logement entre 2011 et 2014), la Ville a consacré les moyens financiers nécessaires à l'atteinte des objectifs ;

Considérant que plus globalement, la Ville de Paris s'est engagée depuis 2001 dans une politique du logement volontariste, et qu'elle a encore accru son ambition en faisant sa priorité pour la mandature 2014-2020 et en y consacrant près de trois milliards d'euros sur son budget d'investissement ;

Considérant que, depuis 2011, l'engagement réduit de l'Etat n'est pas honoré et que les dotations allouées baissent de façon drastique et continue (100 millions d'euros en 2011, 90 en 2012, 82 en 2013, 78 l'an dernier, 70 proposés cette année, soit une baisse de 45% en six ans) ;

Considérant que paradoxalement, l'Etat a donné un avis favorable à l'augmentation des objectifs de production de logements sociaux du PLH modifié, sans pour autant mettre fin à ce désengagement ;

Considérant, dans le même temps, que la hausse des prix fonciers, immobiliers et de la construction aurait également nécessité un renforcement de l'enveloppe déléguée ;

Considérant que les politiques du logement constituent un enjeu majeur pour la métropole francilienne, notamment au vu de la production insuffisante pour répondre aux besoins de la population et plus encore pour corriger les déséquilibres spatiaux accumulés avec les décennies ;

Considérant que le Premier ministre s'est engagé, lors du Congrès des Maires de France, le 7 novembre 2014, à soutenir financièrement les maires bâtisseurs là où les besoins sont les plus importants ; mais que les modalités de cette aide, annoncées le 5 mars 2015, ne permettent pas au territoire parisien d'y prétendre ;

Considérant l'importance du secteur du bâtiment pour soutenir l'activité, et son impact direct en matière de création d'emplois non-délocalisables ;

Considérant que l'enveloppe nationale des aides à la pierre, qui représente de l'ordre du 0,1% du budget général de l'Etat, pourrait être significativement renforcée sans déséquilibrer les finances publiques.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe Communiste - Front de Gauche, le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu que :

- l'Etat honore le montant des autorisations d'engagements à hauteur de 70 millions d'euros comme prévu initialement ;

- l'enveloppe nationale des aides à la pierre soit significativement revalorisée, permettant ainsi à l'Etat d'accompagner réellement et de façon pérenne les politiques ambitieuses menées par les territoires bâtisseurs, dont Paris fait partie.

Votants : 29 dont 2 pouvoirs

Pour : 29 voix dont 2 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen
02 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Vœu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-130 VOEU)

~~~~~

**Suspension de séance à 21 H 05.**

**Reprise de séance à 21 H 30.**

~~~~~

- SG 20150061 : Avenant à la convention relative à l'occupation du domaine public par l'Etat et aux modalités de participation financière de la Ville de Paris dans le cadre de l'aménagement du plan de vidéoprotection.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Si vous en êtes d'accord, je propose que nous reprenions cette séance. Mme ROTA, vous voulez bien commencer. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Avec cet avenant, vous prévoyez 165 caméras supplémentaires, de nouvelles implantations de caméras que vous justifiez entre autres, par leur position aux abords des principaux axes routiers et les Portes, pour contrôler les zones à circulation interdite ou réglementée, dans le cadre de la lutte contre la pollution. Nous pensons comme vous qu'il est ultra nécessaire à Paris de multiplier les actions pour lutter contre la pollution qui impacte la santé de tous, à court terme ou à long terme. Est-ce que cet objectif suffit à calmer les réfractaires à la vidéo-protection? Je n'en suis pas certaine.

Permettez-moi d'ajouter au nom du groupe UDI-MODEM, un nouvel objectif que les caméras pourraient remplir et qui pourrait peut-être tous nous rassembler. Faire du principe pollueur-payeur, une réalité dans notre ville à 3 mois de la COP21. En effet, de nouvelles caméras viendraient renforcer le dispositif déjà existant, aux abords de lieux à fort potentiel touristique ou à forte attraction de déchets. On pourrait citer le canal Saint-Martin et les Invalides, ou pour parler de chez nous, de la Place de Bastille. Je sais qu'il y a déjà des caméras mais on voudrait renforcer. On pourrait appeler ces caméras, des caméras vertes en référence aux brigades vertes. Elles faciliteraient la verbalisation et le flagrant délit.

Dernier point sur lequel nous voulons vous interroger, quid des caméras dans les parcs et jardins la nuit dans votre plan. Est-il envisageable financièrement de recourir à des caméras infrarouges pour les parcs et jardins moins éclairés que le reste de Paris? En effet, nous refaisons nos jardins mais beaucoup sont devenus des zones de deal la nuit. Le jardin Debergue pour n'en citer qu'un de notre arrondissement, est concerné. Merci pour vos réponses. Et nous voterons pour cet avenant. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :
Catherine BARATTI-ELBAZ**

« Merci Mme ROTA. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Mme ROTA, vous m'excuserez de ne pas avoir été convaincu par les caméras vertes. Je ne vais pas refaire le débat qui dure depuis plusieurs années dans cette enceinte et au sein du Conseil de Paris sur la vidéosurveillance. Le souci avec cette délibération est qu'elle propose d'installer de nouvelles caméras alors même que le dispositif n'a pas été évalué sur l'existant. Le comité d'éthique qui existe depuis 6 ans, a rendu compte pour la première fois cette année, devant les conseillers de Paris, dans le cadre de la troisième commission, de son activité. Une activité fort maigre puisqu'un seul rapport d'activité a été produit. Il couvre les années 2012, 2013 et 2014 et ne fait que 6 pages. Les membres de ce comité d'éthique eux-mêmes avouent ne pas avoir réellement les moyens de contrôler ce qui se passe en matière de gestion de ces caméras.

Au-delà, la question qui se pose avec la vidéosurveillance est celle du choix d'affecter ou non des moyens humains. Après un rapide calcul et c'est ce qu'a dit le comité d'éthique aux conseillers de Paris, 3 500 personnes se relaient derrière les écrans. On peut légitimement se demander s'il ne serait pas plus utile que ces 3 500 personnes soient dans la rue à faire des patrouilles et à effectuer le travail qui est celui de la préfecture de police. Aussi, nous nous opposerons à cette délibération. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci pour votre intervention. M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET, Conseiller de Paris :

« Merci Mme la Maire. Nous avons eu ce débat à plusieurs reprises. Vous connaissez notre position. Nous avons toujours voté contre. Nous nous sommes toujours opposés à l'extension de la vidéosurveillance. Je rappelle que la vidéosurveillance ne protège pas. On n'a jamais vu une caméra arrêter un criminel. L'objectif si l'on veut vraiment réduire la délinquance, ne tient pas aux caméras mais au fait de mettre des moyens dans l'éducation, dans les policiers, dans la présence humaine sur le terrain. Je pense qu'aujourd'hui, aucun élément n'est à notre disposition pour montrer qu'il y a une baisse de la délinquance du fait de la présence de caméras. Aucun élément n'est fourni là-dessus. Peut-être que cela permet d'élucider après dans le cadre de la surveillance. Peut-être que cela permet à la justice, dans certains cas, de retrouver les auteurs des faits. Mais ce n'est pas un moyen de protection et de n'est pas un moyen de réduction de la criminalité.

Pour toutes ces raisons, mon collègue M. GREAU l'a dit, nous pensons que l'argent mis sur ce plan d'extension des caméras, devrait être mis ailleurs. Nous voterons contre comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. SEINGIER. »

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Sans surprise, nous allons voter pour cette délibération bien que nous regrettions son manque d'ambition et qu'elle porte un certain détournement de son objectif. J'explique pourquoi nous voterons pour.

Sur la question de la protection de la vie privée, le comité d'éthique n'a pas encore clairement rendu de rapport mais la législation est toujours la même, elle est très protectrice de la protection de la vie privée et des libertés individuelles. Nous n'avons pas entendu pour l'instant de grandes dérives de l'utilisation de ces images. Des sanctions très strictes sont prévues et le groupe républicain encouragera à la plus grande sévérité vis à vis de toute personne isolée ou de tout acte gouvernemental, en cas de dérive de ces images.

Sur l'efficacité proprement dite, nous n'avons pas du tout la même analyse. La vidéoprotection a déjà prouvé son efficacité. Le commissaire du 12^e arrondissement nous l'a d'ailleurs expliqué. Nous en avons discuté lors du conseil de mars dernier au sujet du contrat parisien de sécurité. Le taux d'élucidation des délits ou des faits de délinquance commis dans notre arrondissement, a pu progresser grâce à la vidéoprotection. Si je prends un exemple récent, exemple dramatique, en novembre 2013, le tireur du journal *Libération* avait pu être arrêté grâce au réseau de 10 000 caméras de la RATP. On avait pu suivre son parcours. Lorsqu'il y a eu la tuerie de

Charlie Hebdo, les tireurs ont pu s'enfuir facilement. On a noté une carence du réseau de vidéoprotection de Paris, qui n'a pas permis de les suivre dans leur fuite de Paris. C'est pourquoi, nous sommes favorables à ce plan et nous le trouvons même trop faible. Avec 1 caméra pour 2 027 habitants à Paris, la capitale reste sous dotée par rapport à des villes socialistes comme Strasbourg où il y en a 1 pour 1 077 habitants ou comme Lyon où il y en a 1 pour 1 069 habitants, sans aller aussi loin que pour des villes comme Nice où il y en a 1 pour 340 habitants. Etant donné le statut de capitale de Paris, sa vocation d'accueillir les JO, nous attendons plus de caméras.

Par ailleurs, comment comprendre que la préfecture de police recense 240 emplacements utiles pour pallier des zones blanches ou des quartiers sensibles, et que seules 165 caméras supplémentaires sont envisagées dans ce plan? On se souvient que les Verts ont voté contre le plan de 2009. Aujourd'hui, on a un seuil incohérent de 160 caméras, arbitré souverainement pour préserver une coalition. On ne peut que déplorer une fois de plus que la sécurité des Parisiens soit l'otage de la fragilité de la majorité municipale.

Sur l'implantation de 11 caméras nouvelles, 10 d'entre elles correspondent à des quartiers où la délinquance est forte ou à des axes routiers difficiles. Par contre, il y en a une pour Bercy-Charenton. J'ai lu dans le projet qu'il y avait des caméras de réserve. Je voulais savoir si cette caméra à Bercy-Charenton était une caméra de réserve. Si c'est le cas, on comprend mal l'utilité de prévoir des caméras de réserve tandis que nous aurons le temps de revoter des extensions de caméras, et que d'autres coins du 12ème méritent de nouvelles caméras de manière plus urgente.

Il y a aussi une dérive de l'objectif initial de la vidéoprotection. En effet, il y a une tendance, observée ces derniers mois, à la vidéoverbalisation, notamment la vidéoverbalisation routière. Or, la mission originale de la vidéoprotection est de lutter contre la délinquance. Force est de constater que depuis quelques mois, les caméras sont détournées de leur objectif premier pour les contraventions routières.

Enfin, on regrette que la vidéoprotection des parties communes des ensembles sociaux ne soit pas abordée dans ce plan. C'est pourtant indispensable pour faire cesser le trafic et lutter contre les occupations qui minent le quotidien des habitants. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREGOIRE. »

M. Emmanuel GREGOIRE, Conseiller de Paris :

« Merci beaucoup Mme la Maire. Sur cette question très importante, très délicate de la vidéoprotection, nous avons toujours souhaité soutenir le principe de cette vidéoprotection tout en l'assortissant de conditions qui nous paraissent indispensables. La première est d'assurer des dispositifs qui permettent un équilibre entre la sécurité d'un côté et la protection de la vie privée de l'autre, et donc de limiter l'implantation de ces caméras de vidéoprotection aux endroits où l'on sait l'importance stratégique en termes de sécurité publique. La deuxième et c'est très important, parce que c'est contraire à la pratique mise en œuvre sous la présidence de Nicolas SARKOZY, c'est que le déploiement de caméras de vidéoprotection ne peut en aucun cas se faire au détriment du déploiement de forces opérationnelles physiques.

Nous sommes très heureux que la politique menée par le Gouvernement en faveur du renforcement des forces physiques se matérialise à Paris. Et c'est très visible. Et que le plan de vidéoprotection puisse progressivement et de façon raisonnée, continuer sa

montée en charge. C'est avec enthousiasme que nous voterons pour l'implantation de ces 11 caméras supplémentaires. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. MOULIN pour vous répondre. »

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteur :

« Merci pour toutes ces questions. Je vais essayer de répondre à la plupart d'entre elles. Merci M. GREGOIRE de rappeler la baisse des effectifs de police sous le Gouvernement de Nicolas SARKOZY et les progrès qui sont réalisés actuellement. C'est un peu paradoxal d'entendre la droite, nous expliquer que pour des raisons budgétaires, nous n'assurerions pas la sécurité alors qu'ils ont diminué grandement les effectifs de police.

Il y a visiblement une certaine opposition au sein de l'opposition puisque vous parlez d'un détournement de la vidéoprotection vers de la vidéoverbalisation. Et en même temps, je note qu'un autre groupe d'opposition avance des idées dont on pourra discuter, sur les caméras vertes, justement pour verbaliser les pollueurs. Il y a déjà beaucoup d'objectifs dans ce plan. Je vais les répéter rapidement. La prévention dans les nouveaux quartiers; la gestion de la circulation et la lutte contre la pollution; l'amélioration de la gestion de l'ordre public; le renforcement de la sécurisation contre le risque terroriste; une adaptation du plan de caméras qui a été voté en 2009 et mis en place à partir de 2012.

Mme ROTA a parlé des parcs et jardins la nuit. Il y a des caméras prévues dans les nouveaux quartiers autour du futur jardin de la caserne Chaligny. Des progrès sont faits avec la fibre optique pour avoir des images plus nettes. Ce n'est pas forcément de l'infrarouge mais en tout cas, des caméras plus efficaces.

Je reprends ce qu'a dit M. BONNET. Il aimerait qu'il n'y ait plus besoin de caméras. J'aimerais qu'il n'y ait plus besoin de police. Mais nous n'en sommes pas là. Je voudrais revenir sur la question de l'évaluation. Il n'y a pas d'opposition entre la caméra et l'humain. La vidéoprotection ne remplace pas l'humain. Elle rend plus efficace l'intervention des forces de l'ordre. Régulièrement, le commissariat du 12^{ème} nous confirme l'utilité de ces caméras en complément des effectifs de terrain pour orienter leurs actions.

La délibération donne un certain nombre de chiffres. Je ne vais pas tous les reprendre mais 9 577 interpellations en flagrant délit, 1 312 vidéos intégrées dans des procédures judiciaires. Ce sont des éléments qui viennent compléter l'enquête. Une interpellation en flagrant délit, c'est la protection des citoyens. La police intervient quand il se passe quelque chose, pas avant. Forcément la vidéoprotection sert l'action de la police.

Je reprends ce qui a été dit sur le comité d'éthique. Je dirais qu'il n'y a pas eu de scandale par rapport à la vie privée. Si c'était le cas, évidemment le comité d'éthique en serait saisi.

M. BONNET, je suppose que dans les fonctions que vous occupiez avant, vous avez fait comme je peux le faire, beaucoup de réunions de concertation avec des habitants, des riverains, des locataires, notamment des logements sociaux. Il y a une demande de vidéoprotection. Certains quartiers en ont besoin. Je pense à la dalle Rozanoff, au quartier Vivaldi. Ce sont les quartiers concernés par les 11 nouvelles caméras. Je ne dis pas que si quelqu'un le demande, il faut forcément mettre une caméra. Mais c'est aussi une demande des habitants et il faut y répondre de manière mesurée comme nous le

faisons, avec toutes les garanties que nous avons mises en place lorsque nous avons voté ce plan de vidéoprotection, qui est aujourd'hui amélioré.

Avec ces éléments de réponse, je demande à mes collègues de bien vouloir voter cette délibération. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. MOULIN. Les maires d'arrondissement ont été étroitement associés pour décider de ces implantations. Cela a été fait en concertation avec le commissariat du 12^{ème} arrondissement et la mairie d'arrondissement pour faire remonter des propositions à la préfecture. Et nous avons été entendus. Je me félicite de ce partenariat efficace sur cette question comme sur d'autres. Il nous incombe de coproduire la sécurité et la prévention avec la préfecture de police. Cette délibération est un exemple de collaboration. S'il n'y a pas d'autres interventions, je propose de passer au vote de cette délibération. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 6 voix :

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Abstention : 0

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-131 AVIS)



- DAC 20150334 : Subvention (16.973 euros) et convention avec la SCOP Théâtre du Soleil (12e).

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MARGAIN s'était inscrit sur un certain nombre de délibérations. Je ne sais pas si vous prenez les interventions à votre compte? Oui. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Merci Mme la Maire. En effet, j'excuse M. MARGAIN qui s'était inscrit mais qui est souffrant et qui n'a pas pu venir. Lorsque je mentionnais tout à l'heure, la teneur importante du conseil d'arrondissement et le grand nombre de délibérations, j'ose espérer que l'exécutif dispose des éléments avant l'opposition. En ce qui nous concerne, nous faisons un travail en profondeur, ce qui implique, vous en conviendrez, du temps pour pouvoir étudier tout ceci à 5 personnes voire à 7. En ce qui concerne les délibérations du Conseil départemental, il est très bien qu'elles soient visibles à titre d'information. Je vous en remercie Mme la Maire. Mais elles n'entrent pas dans le débat. Ce n'était pas le sujet de ma remarque.

Je vais grouper les deux interventions concernant les théâtres du soleil et de la tempête. Est-ce que vous pouvez nous indiquer la fréquentation de ces deux théâtres? Elle n'est pas indiquée dans les délibérations. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je vous remercie de l'intérêt que vous portez à ces théâtres de l'arrondissement. »

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Sur le théâtre de la tempête, je crois que c'est 40 000 à 50 000 entrées par an. En revanche pour le théâtre du soleil, je reconnais que je n'ai pas l'information sous les yeux. Mais on vous répondra par écrit d'ici le prochain conseil. Lorsque vous avez des questions aussi précises, vous pourriez peut-être nous les poser en amont. Ainsi, nous pourrions nous renseigner pour vous apporter la réponse en conseil. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Même si vous travaillez beaucoup, je vous engage à aller au théâtre du soleil et à celui de la tempête puisque les représentations sont toujours intéressantes. Nous passons au vote. »

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-132 AVIS)

~~~~~

- DAC 20150500 : Subvention (7.500 euros) et convention avec l'association DELIDEMO (12e).

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-133 AVIS)



- DAC 20150514 : Subvention (15.000 euros) et convention avec la SARL Théâtre de la Tempête (12e).

M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 28 dont 4 pouvoirs

Pour : 28 voix dont 4 pouvoirs :

15 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-134 AVIS)

~~~~~

- DDCT 20150085 : *Inventaire des équipements de proximité pour l'année 2016.*

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Je ne sais pas si une présentation aura lieu à posteriori. C'était pour faire une remarque. Il y a un an lors de la présentation des équipements sportifs pour l'année 2014, M. BONNET et moi-même, étions intervenus pour souligner le manque de perspective sur la présentation des équipements de proximité. Nous aurions souhaité une analyse sur l'évolution du patrimoine, son ancienneté, son entretien et les futurs investissements. Excusez-moi M. BONNET, je me fais cette fois-ci le porte-parole. Vous aviez eu un échange très intéressant avec Mme CHARNOZ puisque Mme CHARNOZ avait spécifié dans son intervention que sur l'entretien des équipements et leur mise en perspective, le travail était effectué par les services, qu'une programmation des investissements était réalisée au regard de l'ancienneté et de la qualité du patrimoine. M. BONNET avait dit que si ces documents évoqués par Mme CHARNOZ existaient, il serait bien de les présenter avec la délibération. Je le cite : *"Il faudrait que la forme fournie nous permette d'en discuter. Nous voterons tout de même pour mais faites un effort pour la prochaine fois"*. Je voulais savoir si l'effort avait été fait? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. SEINGIER, vous êtes également inscrit. »

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Je me suis inscrit pour évoquer un seul équipement qui est le kiosque citoyen. J'ai eu la joie de participer au forum des associations. Nous avons vu le dynamisme malgré la pluie de tous ses participants. Cependant, je m'interroge sur ce cabanon implanté sur la Place Félix Eboué. Je m'interroge sur les critères pour choisir quelle association aura le droit d'animer le kiosque. Ce n'était pas forcément clair. Il y a eu des questions de la part de différentes associations dont je me fais le relais. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. SEINGIER. Je vous confirme le dynamisme de nos associations, y compris sous la pluie. Mme CHARNOZ pour répondre sur les équipements publics de proximité et M. BOUIGUE pourra dire un mot sur le kiosque citoyen. »

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Nous avons énormément de délibérations techniques qui sont liées aux finances et aux équipements de proximité. A chaque fois, ce n'est pas forcément sur la bonne que vous vous inscrivez. Je pense que nous aurons ce débat sur l'entretien du patrimoine et des équipements de proximité au moment du compte et du budget de l'arrondissement. C'est à ce moment-là que nous voyons les enveloppes investies, programmées ou réalisées sur chacun des équipements. Là, nous sommes simplement sur une inscription administrative. Et je ne veux pas polluer ce débat avec le débat que nous aurons très prochainement, certainement en mars. Mais nous nous attacherons à mettre en exergue l'ensemble des investissements que nous réalisons sur nos équipements de proximité dont nous avons la responsabilité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Cela va dépendre aussi du vote des habitants du 12^{ème} puisqu'ils peuvent choisir jusqu'au 20 septembre, des projets d'investissement dans ces équipements publics de

proximité. L'investissement que nous réaliserons en 2016 va dépendre de ce vote, de la même manière que les investissements réalisés en 2015 découlent du vote du budget participatif de l'édition 2015. M. BOUIGUE sur le cabanon, j'aime bien ce terme. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement :

« On va appeler cela un kiosque citoyen puisque c'est ainsi qu'on l'a nommé et que les associations le connaissent et l'utilisent. Ce n'est pas un cabanon étant donné sa surface, sa modularité. Il y a de l'électricité, de l'eau, des chaises, des tables. C'est réellement un kiosque citoyen.

Concernant votre question sur les critères, un appel a été lancé par la Maison Des Associations car c'est elle qui a obtenu la gestion de cet espace de l'arrondissement. Aujourd'hui, la Maison des Associations enregistre 600 associations inscrites et une bonne partie d'entre elles y sont domiciliées. Nous avons fait le constat avec la Maison Des Associations que de nombreux acteurs associatifs souhaitent avoir des lieux, de manière ponctuelle, afin de pouvoir présenter des activités. Nous avons monté le kiosque citoyen avec la Maison Des Associations. Aujourd'hui, il n'y a pas eu de critère autre que celui de l'appel à projets, qui a permis une diversité des structures qui l'ont utilisé depuis plusieurs semaines. Je vous rappelle que début juillet, nous avons lancé les premières programmations sur ce kiosque citoyen. C'est ainsi que nous avons organisé les premiers petits concerts de fin de soirée. L'idée était d'organiser une première programmation qui soit très large. Elle peut se faire dans la journée ou dans la soirée.

A ce jour, les critères sont plutôt ceux de la disponibilité, de l'animation au service des habitants. Il s'agit de proposer de faire des choses aux habitants ou de découvrir. Ce n'est pas un lieu pour présenter des activités militantes. Ce ne sera pas un kiosque qui sera utilisé pour les campagnes électorales. Disons-le très clairement. C'est bien pour des associations et la plupart d'entre elles, viennent présenter des activités qu'elles n'ont pas l'occasion de présenter par ailleurs parce qu'elles manquent de locaux. On le sait car elles nous le signalent depuis très longtemps. Je pense à la ludothèque qui a un problème pour présenter ses jeux. Je pense aux associations qui ont besoin de faire un peu de bricolage. Vous l'avez vu avec les palettes pendant le forum des associations. C'est une activité très prisée aujourd'hui par les habitants, qui donne même lieu à des animations sur les quais de Bercy durant l'été. Nous avons beaucoup d'associations qui manquent de locaux et avec le kiosque citoyen, elles en ont un qui est éphémère. Je rappelle qu'il s'agit d'une expérimentation sur 6 mois et qu'au bout de 6 mois, on fera un bilan pour savoir ce que l'on fait de ce kiosque citoyen.

M. SEINGIER, si une association, que vous connaissez tout particulièrement, souhaitait bénéficier de ce kiosque citoyen, le mieux est d'aller à la rencontre de la Maison Des Associations, de présenter le projet et de voir comment on peut programmer ce moment au sein du kiosque. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je me permets d'ajouter que c'est à titre gracieux que les associations peuvent utiliser cet espace. C'est donc un service supplémentaire que l'équipe municipale met à disposition des habitants du 12^{ème} et du 15^{ème} puisque ce sont les deux arrondissements qui expérimentent ce kiosque citoyen à la demande de la Maire de Paris. Si nous arrivons à démontrer que cela correspond à un besoin et que cela est possible avec nos moyens, nous pourrions éventuellement généraliser ce dispositif à l'ensemble de Paris. Je remercie la Maison Des Associations pour la gestion de ce kiosque citoyen avec les agents de la mairie du 12^{ème} arrondissement. C'est également un lieu où l'on peut voter

sur le budget participatif jusqu'au 20 septembre. Je propose de passer au vote sur cette délibération s'il n'y a pas d'autre commentaire. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-135 AVIS)



- **DELIBERATION (12-2015-027)** : *Inventaire des équipements de proximité du 12e arrondissement au titre l'année 2016.*

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12^e arrondissement, rapporteure :

Votants : 26 dont 4 pouvoirs

Pour : 26 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

04 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 02 voix groupe les Républicains dont 1 pouvoir (M. SEINGIER)

Délibération adoptée à ***la majorité absolue*** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-136)

~~~~~

- **DDCT 20150098** : *Subventions (69 200 euros) à 12 associations au titre de la Lutte contre les discriminations et les Droits humains.*

**Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :**

« Nous ne remettons pas du tout en cause la qualité des intervenants ni l'utilité de leur travail de prévention et d'information auprès du jeune public. Mais nous nous étonnons qu'il n'y ait qu'une seule association, la Ligue de l'enseignement pour ne pas la nommer, qui indique dans le résumé qu'elle prévoit des actions sur notre arrondissement. Aucun dossier relatif aux autres structures n'évoque de lieux d'action dans le 12<sup>ème</sup>. Il s'agit-là de subventions de fonctionnement de 3 000 € à 17 000 € par association. Nous voterons pour mais nous souhaitons connaître les actions qui seront proposées cette année sur le 12<sup>ème</sup>. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci. M. SEINGIER. »

**M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :**

« Il y aura peut-être une différence de vote pour deux personnes. Nous nous abstenons. Nous sommes bien sur les discriminations? Oui. Nous nous étions déjà exprimés sur le caractère parfois trop politisé de leurs actions. Nous allons donc nous abstenir sur cette délibération, moi-même et M. MARGAIN. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Vous avez donc le pouvoir de M. MARGAIN, n'est-ce pas? D'accord. Je me souviens de cette discussion sur le fait que des associations qui luttent contre l'homophobie sont des associations politiques. C'est effectivement une grande divergence entre nous. M. BONNET, vous êtes également inscrit. »

**M. Nicolas BONNET, Conseiller de Paris :**

« Non, c'est bon. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Vous réaffirmez votre soutien au plan de lutte contre les discriminations. M. ROMERO-MICHEL également? »

**M. Jean-Luc ROMERO-MICHEL, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement :**

« Oui, bien sûr. J'aurais bien aimé entendre M. MARGAIN mais le pauvre est aujourd'hui souffrant. Mais je l'ai entendu souvent à la Région sur un certain nombre d'associations pour penser qu'il se serait peut-être intéressé à certaines d'entre elles. Je pense à Contact, à Coordination Lesbienne, à la Fédération Sportive Gaie et Lesbienne ou encore au MAG jeunes LGBT. Je voulais simplement vous dire que ces associations font un travail tout à fait remarquable. Vous savez qu'il est souvent difficile pour un homosexuel de faire son *coming-out* et l'association Contact travaille particulièrement avec les parents qui eux aussi doivent eux aussi faire leur *coming-out*. Ce travail est essentiel. Je suis sûr que vous soutiendrez avec grand intérêt cette association. La Coordination Lesbienne m'apparaît aussi importante. Vous savez que la visibilité des lesbiennes est beaucoup plus difficile. Nous, les gays, envahissons parfois le terrain et leur laissons peu de place. Je crois qu'il est important qu'elles soient là. Vous



conviendrez aussi que le travail qu'elles font est important. Je terminerai sur le MAG jeunes LGBT. Les jeunes gays ont 7 fois plus de chance de faire une tentative de suicide que des jeunes hétérosexuels. Il y a un travail important à faire auprès des jeunes. C'est pourquoi, le soutien de la Mairie de Paris et celui des collectivités et de l'Etat à une association telle que celle-ci, est important mais aussi d'intérêt général. Je vous remercie. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Merci beaucoup M. ROMERO-MICHEL pour ces précisions utiles. Mme PIERRE-MARIE pour vous répondre sur le plan de lutte contre les discriminations. »

**Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :**

« Merci Mme la Maire. Pour la Ligue de l'enseignement, il s'agit d'une délibération parisienne et l'ensemble des arrondissements sont amenés à voter dessus. »

**Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseillère de Paris :**

« Mme TAVAUX, si vous connaissez des associations qui sont prêtes à s'engager à nos côtés dans le plan de lutte contre les discriminations, nous serions ravis de travailler avec elles. Je vous propose de passer au vote. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

03 voix groupe Les Républicains dont 1 pouvoir

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 02 voix groupe les Républicains dont 1 pouvoir (M. SEINGIER)

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-137 AVIS)



- DDEES 20150148 : Subvention (5.000 euros) à la Commune Libre d'Aligre-Association de quartier (12e).

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-138 AVIS)

~~~~~

- DEVE 20150123 : *Approbation du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement de la Ville de Paris (PPBE) pour 2015-2020.*

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Je suis très heureux que ce sujet vienne à nouveau en délibération. C'est un sujet sur lequel j'avais eu l'occasion de m'exprimer en Conseil de Paris au mois de mars dernier pour dire que les nuisances sonores sont une véritable pollution à laquelle nous ne nous attachons pas suffisamment. Le projet présenté en mars a été amendé dans le bon sens. Un certain nombre de propositions que nous avons faites à l'époque, ont été reprises, ainsi qu'un certain nombre de propositions faites par les Parisiens dans le cadre de la concertation. Même si on peut regretter, ce n'est pas la faute de l'exécutif, qu'il n'y ait eu que 168 remarques ou propositions de la part des Parisiens. Peut-être cela montre-t-il sur un plan pédagogique, que si la pollution de l'air est réellement passée dans le domaine public, la pollution sonore n'est pas encore suffisamment prise en compte en termes de santé publique et de risque pour les individus.

Quelques remarques. Tout d'abord sur la notion de pollution sonore aiguë ou accidentelle. C'est une chose sur laquelle j'avais insisté et qui a été reprise, peut-être pas suffisamment de notre point de vue. Il y a une volonté d'aller vers la prise en compte du bruit provoqué par les klaxons. Mais il y a le problème des deux roues, notamment les motos qui font parfois un bruit absolument infernal sur une grande artère de l'arrondissement tôt le matin ou tard la nuit. Cela peut réveiller des centaines de personnes. Il y a un véritable effort à faire, de contrôle voire de verbalisation, en tout cas de vérification de la norme de ces engins.

Sur le klaxon, je pense que la Ville de Paris qui dispose d'un rayonnement national important, pourrait essayer d'insister auprès des constructeurs automobiles afin d'avoir un klaxon urbain et un klaxon de route. Les bus dans Paris ont deux klaxons. Un klaxon pour les grands dangers et un petit klaxon pour alerter en proximité. Il pourrait être intéressant d'inciter les constructeurs automobiles à développer deux types de klaxon dont le klaxon urbain.

Un mot sur le bruit de fond et le périphérique, même si cela dépasse cette simple délibération. Le périphérique est saucissonné dans plusieurs délibérations et projets. On peut se demander, je profite que plusieurs adjoints de la Maire de Paris soient ici, s'il ne serait pas utile d'avoir un jour, un plan périphérique afin que cette artère soit prise en compte sous ses différents aspects de pollution de l'air, de pollution sonore, d'impact urbain. Ainsi, nous aurions une réelle discussion sur le périphérique pour l'améliorer. Mais cette délibération va dans le bon sens et nous la voterons. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. NAJDOVSKI. »

M. Christophe NAJDOVSKI, Conseiller de Paris :

« Je me réjouis du fait que cette délibération revienne vers nous suite à la concertation et la consultation du public organisée au printemps dernier. On peut effectivement regretter que relativement peu de Parisiens aient participé à cette consultation. Pour autant, les propositions faites sont assez attendues et vont dans le sens de ce qui avait été préconisé. La Ville de Paris répond en grande partie aux propositions émises par les contributeurs dans un certain nombre d'actions proposées dans le cadre de ce plan. On peut remarquer que beaucoup de ces actions ne sont pas nécessairement du ressort de la seule mairie de Paris mais qu'elles appellent à une action au niveau de la préfecture

de police ou une action de type réglementaire au niveau national. Il y a beaucoup à faire sur la question des comportements pour faire en sorte que la question des nuisances sonores soit mieux prise en compte aujourd'hui dans les politiques publiques. C'est vrai que le bruit est souvent considéré comme étant la nuisance environnementale la plus insupportable, loin devant les autres nuisances. C'est un problème relativement diffus et difficile à traiter, et qui renvoie aussi à la question des comportements donc à une politique éducative de sensibilisation, de communication et en dernier ressort, une politique de sanction.

A travers cette consultation, on constate que la place des deux roues motorisées en ville, revient très souvent. Il y a la question de l'intégration de ce mode de déplacement aujourd'hui en ville, sachant qu'une régulation plus forte est sans doute nécessaire aujourd'hui par rapport à la situation que nous connaissons. Si beaucoup de choses sont dites sur la question du bruit, elles relèvent souvent d'un problème de réglementation détournée. Par exemple, des pots d'échappement trafiqués. Ou ce sont des comportements d'individus qui ne respectent pas les autres usagers de l'espace public. Il est nécessaire de faire en sorte que l'on puisse avoir une action avec la préfecture de police. D'ailleurs, ce plan y répond puisqu'il est prévu dans le cadre de ce plan de prévention, la fixation d'objectifs chiffrés, en termes de nombre de contrôle, avec la préfecture de police, pour le contrôle routier du bruit des véhicules. C'est une avancée de ce plan.

On peut également noter qu'un certain nombre d'actions proposées par les contributeurs, concernent la question de la transformation de l'espace public. Nous y travaillons notamment avec la poursuite du partage de la voirie, de l'espace public, la diminution de la vitesse avec la généralisation de la vitesse à 30km/h en dehors des grands axes. Nous avons commencé dès 2015 et le 12^{ème} arrondissement est un arrondissement pionnier puisqu'il fait partie de la première vague de généralisation des zones 30. Nous avons également la diminution de la vitesse sur le périphérique de 80 à 70km/h, décidée par Bertrand DELANOE sous la précédente mandature et qui porte aussi des effets en termes de réduction du bruit. Nous aurons dès l'an prochain, je le souhaite, un projet de mise en place d'enrobée phonique sur le boulevard périphérique dans notre arrondissement, de la Porte de Saint-Mandé jusqu'à la Porte Dorée, sur un linéaire assez conséquent qui concerne beaucoup d'habitants ou d'équipements publics de notre arrondissement. Le but étant de réduire le bruit émis par la circulation automobile.

D'autres propositions concernent la question de l'amélioration des véhicules. On y travaille aussi. La Ville de Paris s'est engagée pour sa flotte municipale à la sortie intégrale des véhicules diesel. J'ai la chance d'y travailler, notamment avec M. GREGOIRE, au niveau parisien pour faire en sorte que les véhicules de la Ville de Paris respectent non seulement les normes environnementales mais émettent également moins de bruit, avec l'acquisition de véhicules électriques ou de véhicules au gaz qui émettent beaucoup moins de bruit que les véhicules diesel traditionnels. C'est aussi un travail mené en lien avec la RATP pour la transformation des bus. C'est au niveau régional et pas seulement parisien. Il s'agit de la transformation de l'ensemble de la flotte des 4 500 bus de la RATP en véhicules électriques ou roulant au biogaz. Ces véhicules émettront moins de pollution mais également moins de bruit.

Il y a aussi la question de la réduction de la circulation automobile avec la création de la zone à circulation restreinte qui pour l'instant ne s'applique qu'aux véhicules lourds mais qui aura aussi un impact sur la circulation des véhicules les plus polluants et sur le volume global de la circulation automobile. C'est avec ce rééquilibrage que nous parviendrons petit à petit à ces objectifs. Par ailleurs, on peut travailler à des limitations de circulation avec la création de zones à trafic limité. En cela, chacun des arrondissements, et le 12^{ème}, je le souhaite, pourront proposer des zones à trafic

limité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« De la même manière que nous avons proposé des zones 30, nous regarderons avec attention M. le Maire, vos propositions pour le 12^{ème} arrondissement. M. SEINGIER, vous avez souhaité intervenir sur cette délibération. »

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Nous allons également voter pour ce plan antibruit. Je partage l'avis de M. HAAB. Nous regrettons qu'il n'y ait que 168 personnes. Je voudrais faire une remarque sur la méthode. En lisant le rapport, on a l'impression que la généralisation de la limitation à 30km/h semble être acquise tandis que ce n'est que l'avis de quelques personnes qui se sont exprimées sur Internet. De la même manière, à la lecture on a l'impression qu'il faudrait recouvrir tous les pavés de Paris. Le pavé constitue le vieux Paris et il serait dommage pour une raison de bruit, de le recouvrir tandis que l'isolation phonique des appartements permet de vivre. Si ce sont des zones 30, il n'y a pas plus de bruit sur les pavés que sur un bitume enrobé. Enfin, je pense que le ferroviaire fait l'objet d'un autre plan de prévention mais on peut regretter, là encore cela dépasse l'exécutif, que RFF ne puisse pas fournir des chiffres plus récents que 2010. Le 12^{ème} a une partie en zone noire au niveau du bruit. On regrette que des mesures ne soient pas prises. Je pense à la rue Coriolis sur laquelle des micros captent le son et nous n'avons pas de résultat sur ces zones. Je vous remercie. »

Catherine BARATTI-ELBAZ

« Je ne suis pas complètement en désaccord avec vous sur la fin de votre intervention. M. TEISSEIRE. »

M. Christophe TEISSEIRE, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je vais compléter un peu malgré le gros apport de M. NAJDOVSKI. Je rejoins les intervenants sur l'importance de la lutte contre les nuisances sonores. Une étude de Bruitparif vient de sortir, qui explique qu'en moyenne on perd 7,3 mois de vie en bonne santé du fait du bruit et jusqu'à 2 ans pour les plus exposés sur l'Île-de-France. Sur le peu de participants, je ne pense pas qu'il faille dire comme M. SEINGIER qu'il ne faut pas les prendre en compte car ils ne sont que 168. Ils ont pris le temps de répondre au questionnaire. Etant donné le peu d'intervenants, peut-être qu'il est tellement bien ficelé qu'il n'y avait pas grand chose à redire. Sur les engins de collecte, les marchés publics vont être changés mais pour l'instant il n'y a pas de produit sur le marché. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Je propose de passer au vote. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-139 AVIS)



- DJS 20150072 : Subventions (30.000 euros) et conventions avec 2 associations sportives locales (12^e).

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Encore une fois, nous ne doutons pas de l'utilité du travail de ces associations qui sont connues dans notre arrondissement. Mais nous nous interrogeons plutôt sur votre positionnement face à leur déficit. Est-ce un financement servant à combler les caisses de mauvais gestionnaires ou un constat de la trop grande hausse des tarifs de location des infrastructures sportives parisiennes? Pour cette raison, nous nous abstiendrons sur cette délibération. »

Mme Fadila TAÏEB, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteure :

« Merci Mme la Maire. Pour ce qui concerne la hausse des tarifs, vous avez bien lu comme moi qu'il y avait une compensation intégrée à la subvention donnée par la Ville. Par ailleurs, si vous considérez qu'il y a un souci de déficit, on voit une somme de - 4 000 € sur le PCO et - 2 000 € sur Espérance de Reuilly. Nous avons un regard très attentif sur le PCO, il n'est pas impossible qu'à l'avenir, nous soyons amenés à apporter une aide à cette association. Pour ce qui est d'Espérance Reuilly, je pense que l'association survit très bien. Le petit montant qui apparaît en solde ne me paraît pas mettre en cause la viabilité de cette association. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Le PCO est ravi que nous ayons rénové la piste du vélodrome Jacques-Anquetil à la Cipale. Ils sont très contents de pouvoir à nouveau rouler sur ce site mythique. Ce sont deux associations qui vont bien et qui mobilisent beaucoup d'habitants du 12^{ème}. Je trouve dommage que par ce vote, vous ne les souteniez pas. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Délibération adoptée à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-140 AVIS)



- **DJS 20150256** : *Fourniture et pose de modules de sport urbain sur l'ensemble du territoire parisien - Marché de fournitures - Modalités de passation.*

M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« Vous connaissez l'attachement de M. MARGAIN pour la pratique du sport dans le 12^{ème}. Il voulait profiter de cette délibération pour réitérer sa demande d'ouverture matinale des parcs et de la promenade plantée. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Je n'ai pas de nouvelle réponse donc je propose de passer au vote. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-141 AVIS)



**- DVD 20150137 : Modernisation des grilles tarifaires des parcs de stationnement
24 avenants à des conventions de délégation.**

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous n'avons décidément pas la même sémantique pour le terme modernisation qui dans le langage de la Maire de Paris signifie encore une fois une augmentation de tarifs. En décembre 2014, vous avez justifié l'augmentation des tarifs en surface pour rendre le stationnement souterrain plus attractif. Aujourd'hui, vous augmentez le tarif souterrain pour qu'il soit supérieur au tarif en surface. Cet exercice peut continuer longtemps. Je pense que dans 6 mois, nous aurons une délibération qui demandera d'augmenter le tarif en surface. Ce que nous comprenons est que le tarif de stationnement est une véritable manne pour boucler le trou budgétaire qui est cette fois-ci est de 300 millions d'euros, je crois. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteur :

« Merci Mme la Maire. Je pense que je n'ai pas eu la même délibération que vous car je retrouve derrière le vocab modernisation, tout ce que l'on peut y mettre. Cette délibération non seulement ajuste la grille tarifaire mais se met en conformité avec la loi qui oblige désormais les prestations de parking à se facturer au quart d'heure, ce qui est finalement bénéficiaire pour l'usager. Il ne paiera que le temps réellement consommé. En termes de modernisation, vous verrez dans cette délibération qu'il y a tout un tas de choses supplémentaires que nous ne pouvions pas faire précédemment puisque les conventions pour les parkings ont été passées parfois pour des durées de plus de 40 ans avant 2001, ce qui nous empêchait de revenir dessus. A l'occasion de cette modification législative qui oblige les parkings à facturer au quart d'heure, nous avons pu rediscuter avec les concessionnaires de parkings et y ajouter tout un tas de nouveautés qui sont favorables aux résidents qui bénéficieront de tarifs privilégiés, qui sont favorables aux personnes à mobilité réduite, aux véhicules les plus propres (électriques), aux deux roues motorisées et non motorisées. Je retrouve dans cette délibération énormément de choses qui vont au-delà de la simple augmentation tarifaire que vous semblez vouloir mettre en avant.

Je signale que dans les 3 parkings qui concernent le 12^{ème}, il y en a un dont le prix ne bouge pas mais qui voit ses prestations améliorées dans le sens que je mentionnais à l'instant. Je rappelle que 89% des places de stationnement disponibles à Paris sont en sous-sol. Cela exige que nous menions un travail avec les concessionnaires mais aussi avec les propriétaires de parkings en sous-sol, notamment les bailleurs sociaux, pour en améliorer l'accès aux résidents. C'est ce qui est en train de se lancer avec une opération expérimentale dans le 20^{ème}. Une sorte de bourse aux parkings des immeubles sociaux qui va mettre plus de 1 000 parkings à disposition des riverains. Si l'opération est concluante, elle se poursuivra dans les autres arrondissements, j'espère très rapidement dans le 12^{ème}. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Moi aussi. »

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Délibération adoptée à *la majorité absolue* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-142 AVIS)

❦❦❦❦

Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'Arrondissement.

2015 DASES 382-G : Subventions (30.500 euros) à 7 associations pour leurs actions d'offre culturelle et de loisirs en direction des personnes âgées.

Mme Isabelle TAVAUX, Conseillère d'arrondissement :

« Nous voterons pour cette délibération. Nous n'avons rien à redire sur toute action en direction des personnes âgées. Mais je voulais juste faire remarquer que dans le même conseil d'arrondissement, voter deux subventions pour la même association, c'est un peu beaucoup. Cela devrait être voté en une fois pour la clarté de toutes les attributions de subvention. Même s'il s'agit de portage de livres à des personnes âgées, nous aurions pu faire un seul vote. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci mais non. Mme KOMITES. »

Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris :

« Non. Ce ne sont pas les mêmes budgets. Vous avez bien noté que l'association DELI DEMO qui fait un travail assez extraordinaire sur l'arrondissement, a des actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap, notamment avec du portage à domicile. Vous avez des actions qui dépassent très largement ce champ, qui sont des activités relevant de la culture, avec l'installation de petites bibliothèques de rue dans les quartiers Fécamp, Tourneux, la Tour du pin. Et une action est prévue au square Contenot. Ce sont des budgets différents, des budgets culturels ou des budgets sociaux qui relèvent de délégations différentes. Vous avez deux délibérations car elles portent sur deux objets très différents et qui reflètent bien l'activité extrêmement importante de cette association dans notre arrondissement. »



Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« M. MARGAIN avait déposé un vœu solennel. Vous souhaitez le présenter? »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Non. Nous attendrons le prochain conseil pour qu'il puisse le porter lui-même. »



- VŒU (12-2015-022) : Vœu solennel de la Ville de Paris 12^e arrondissement présenté par Franck MARGAIN et les élu-e-s du groupe Les Républicains.

- Vu l'article 2 de la Déclaration universelle des Droits de l'Homme qui stipule que « Chacun peut se prévaloir de tous les droits et de toutes les libertés proclamés dans la présente Déclaration, sans distinction aucune, notamment de race, de couleur, de sexe, de langue, de religion, d'opinion politique ou de toute autre opinion, d'origine nationale ou sociale, de fortune, de naissance ou de toute autre situation » ;

- Vu l'article 18 de la même Déclaration, qui précise la notion de liberté religieuse : « Toute personne a droit à la liberté de pensée, de conscience et de religion ; ce droit implique la liberté de changer de religion ou de conviction ainsi que la liberté de manifester sa religion ou sa conviction seule ou en commun, tant en public qu'en privé, par l'enseignement, les pratiques, le culte et l'accomplissement des rites » ;

- Vu les articles 1, 13, 55 et 76 de la Charte des Nations Unies, qui garantissent les mêmes libertés aux hommes « sans distinctions de race, de sexe, de langue ou de religion » ;

- Considérant la situation d'extrême vulnérabilité et de détresse des minorités du Proche et du Moyen-Orient et notamment les minorités chrétiennes (Syriaques, assyro-chaldéennes, Arméniennes), Yazidis, kurdes et chiïtes, qui vivent sous la pression constante et dangereuse des islamistes radicaux ;

- Considérant les multiples atteintes qui ont été faites à leurs libertés fondamentales et à leur liberté de culte en particulier ;

- Considérant que les minorités résidant notamment en Syrie et en Irak, mais également dans les pays alentours sont les victimes d'une terreur quotidienne : bombardements, attaques, attentats, tortures, persécutions, enlèvements, exécutions ;

- Considérant que plusieurs millions de personnes ont été forcées à quitter leur domicile dans une fuite sans but pour préserver leur vie, et qu'ils ont parfois dû quitter leur pays, se réfugiant massivement au Liban, en Jordanie, en Turquie ou en Égypte ;

- Considérant que ce qui s'apparente à une épuration religieuse et ethnique massive ne suscite pas de réactions suffisamment fermes et unanimes de l'ensemble des pays occidentaux ;

- Considérant que la France doit être respectueuse de son héritage et poursuivre sa mission historique de défense et de protection des Chrétiens d'Orient et des minorités ;

- Considérant que la France, proclamée et reconnue comme pays des Droits de

l'Homme, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour soutenir ces minorités menacées, sans quoi elle se rendrait complice de ce que Ban Ki-Moon a qualifié de « crime contre l'humanité » ;

– Considérant que la progression des groupes terroristes armés qui sévissent dans ces régions doit être stoppée au plus vite.

Le Conseil Municipal de Paris XII, par un vœu solennel,

- dénonce fermement les persécutions de toutes les minorités menacées en Orient ;
- adhère à l'association « Les Mairies avec les Chrétiens d'Orient », qui vise à fédérer les élus locaux dans cette démarche de dénonciation ;
- appose sur la mairie du XII une banderole, signe visible du soutien et de la solidarité de la commune envers ces minorités persécutées ;
- participe avec les représentants de ses diverses minorités, à un soutien matériel voire financier.

Vœu retiré en séance.



Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Nous passons au vœu suivant sur le même sujet. Un vœu tout aussi solennel mais pas du tout avec la même approche. Je crois que nous traversons une période assez unique, sans précédent, qui nous renvoie chacun à nos convictions profondes, à notre humanité. Notre pays a une longue tradition d'accueil, enracinée dans les valeurs de la République, la fraternité, la solidarité, le respect des droits de l'homme. Pour nous, l'asile est un droit, le droit de ceux qui n'en ont plus dans leur propre pays.

Sans attendre le plan d'accueil de la Commission européenne, la Maire de Paris a souhaité être à la hauteur de ce défi. Ainsi depuis le début de l'été, l'Etat et la Ville de Paris ont mis à l'abri près de 1 450 réfugiés présents dans la capitale. Dans notre arrondissement, cela s'est traduit par l'accueil de ces réfugiés à la caserne de Reuilly ou à la Redoute de Gravelle dans le Bois de Vincennes.

Notre responsabilité d'élus est multiple. Il nous faut d'abord poursuivre cet objectif dans l'accueil inconditionnel des réfugiés pour garantir la mise à l'abri d'hommes et de femmes, d'enfants, qui sont fragilisés par les conflits traversés et la route parcourue et qui méritent notre aide, sans distinction de confession. Afin de poursuivre cet objectif, la Maire de Paris a annoncé jeudi, la création de 7 nouveaux lieux d'hébergement d'une capacité totale de 460 places. Et nous étudions la possibilité dans le 12^{ème} arrondissement de faire d'autres propositions.

Les réfugiés ont besoin d'un hébergement, d'une aide administrative, sanitaire mais également de notre estime. Dans ce contexte, le rôle des élus que nous sommes n'est pas seulement celui de donner un toit. Nous devons aussi porter ensemble une parole d'accueil, un regard inclusif sur eux. Il va de notre responsabilité de lutter contre les peurs et les replis identitaires qui touchent une partie de notre opinion publique, même si elle est de plus en plus réduite. Nous devons rejeter ces appels au tri communautaire et à la concurrence entre les religions et les formes de précarité.

Par notre parole publique, nous pouvons convaincre nos concitoyens, nous le voyons, et favoriser l'émergence d'initiatives solidaires, qui d'ailleurs se multiplient avec une spontanéité qui fait chaud au cœur et qui renforce nos convictions. Je suis fière et heureuse que dans notre arrondissement, de nombreuses propositions soient aujourd'hui arrivées jusqu'à nous. Le Conservatoire, la Maison des femmes, les scouts de la paroisse Saint-Eloi, le corps enseignant. Chacun nous fait part de sa volonté d'agir à sa façon, avec ses moyens, pour faciliter l'accueil des réfugiés et envoyer un message de solidarité. C'est notre rôle aujourd'hui d'organiser ces initiatives et de faciliter l'engagement bénévole pour permettre l'intégration des réfugiés.

La Maire de Paris a dévoilé jeudi dernier, la page dédiée de la plateforme **jemengage.paris**. Bien entendu, nous allons relayer ces nombreuses initiatives et tâcher de garantir leur inscription dans le temps et leur coordination. Je salue également la décision du Gouvernement, annoncée par Bernard CAZENEUVE ce week-end, devant plus de 700 maires qui se sont déclarés solidaires. Une aide financière de 1 000 € par place d'hébergement leur sera ainsi accordée. C'est le signe d'une mobilisation nationale qui honore notre République et ses valeurs. C'est un élan de solidarité que nous devons transformer en un projet républicain qui doit réussir.

Alors que nous avons l'honneur d'accueillir à Paris d'ici quelques mois la COP21, je crois que c'est un beau message que d'afficher notre solidarité au-delà des frontières et refuser le repli sur des considérations identitaires. J'ai donc proposé aux élus de la majorité municipale de porter avec moi ce vœu pour un 12^{ème} solidaire. Je suis fière de le proposer à l'ensemble des élus de ce conseil d'arrondissement, solennellement, de l'adopter ensemble, pour un 12^{ème} solidaire et pour une ville humaine. C'est le vœu qui

vous a été diffusé. Mesdames ROTA et PIERRE-MARIE, vous vous êtes inscrites. »

Mme Ophélie ROTA, Conseillère d'arrondissement :

« Qu'est-ce qui a changé depuis le dernier vœu en juin sur la question des réfugiés? Tout. L'Etat reprend son rôle en accompagnant les communes solidaires des réfugiés. L'Europe nous fait moins honte en ayant une action globale d'accueil de ces familles obligées de quitter leur pays en guerre. Et enfin, l'opinion publique soutient parce qu'elle comprend ce qui se passe et pour certains, rappelle des heures de guerre tout aussi meurtrières en France ou ailleurs en Europe du sud.

La fraternité rétablie, un nouveau défi est devant nous, particulièrement pour nous, élus. Préserver cette solidarité nationale en faisant acte de pédagogie auprès des habitants. Ici, nous parlons bien de familles qui fuient des situations de guerre. Ainsi, il nous apparaît important de ne pas oublier, malgré ces situations dramatiques, que dans notre pays aussi des personnes souffrent du mal logement depuis des années. Je pense aussi aux sans abris et aux femmes qui ont besoin d'être relogées dans des lieux sûrs.

Savons-nous déjà quels sont les équipements mobilisés dans notre arrondissement pour cet accueil? Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme PIERRE-MARIE. »

Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

« Merci Mme la Maire. Beaucoup de choses viennent d'être dites, aussi, je vais écourter mon intervention. Pour rebondir sur ce que vient de dire Mme ROTA, par rapport au vœu de juin, effectivement beaucoup de choses se sont faites. Enfin, l'Europe prend toute la mesure de ces drames humains qui se déroulent sous nos yeux et sous nos portes. Tout cela pour réaffirmer notre vigilance quant à ce sujet. Vigilance quant à l'accueil effectif de ces réfugiés victimes de guerre. Surtout quand il s'agit de femmes enceintes, d'enfants et de toute personne ayant besoin de notre aide.

Mme la Maire, vous avez rappelé que l'accueil est inconditionnel. Je pense que c'est important à souligner et à garder à l'esprit. Il faut les aider dans un accompagnement social, sanitaire et médical. Ne pas oublier tout le suivi qu'il doit y avoir avec cet accueil. Et ouvrir, autant que faire se peut, comme on l'a déjà fait dans le 12^{ème}, tous les endroits intercalaires que la Ville ou l'Etat peuvent proposer. Il faut réaffirmer cette volonté d'un accueil humain et solidaire.

En aparté, je voulais remercier Mme TAVAUX sur le PLCD qui sera signataire à travers son association des apprentis musiciens. Je vous remercie pleinement pour votre investissement dans le PLCD, notamment sur les stages de découverte en 3^{ème} car je n'ai pas pu le faire tout à l'heure. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme PIERRE-MARIE. M. BONNET. »

M. Nicolas BONNET, Conseiller de Paris :

« Nous nous inscrivons pleinement dans ce vœu qui est la suite de vœux que nous avons déjà adoptés ensemble. Et nous étions déjà dans la réalité malgré l'opinion publique.

Nous n'avons pas attendu des images inacceptables d'enfant décédé ou de milliers de personnes noyées dans la Méditerranée, pour dire que Paris est une ville qui doit montrer au monde entier sa capacité d'accueil. Nous avons dès le début, avec des élus présents sur le terrain, porté l'idée qui aujourd'hui a fait son chemin, d'ouvrir des centres d'orientation et d'accueil.

J'insiste parce que le drame humain que nous vivons, c'est aussi ces réseaux mafieux, clandestins, qui utilisent les situations de guerre, de migration, pour se faire de l'argent. Nous devons aussi nous assurer de combattre l'utilisation de ces drames humains. La première chose est d'ouvrir des plateformes d'accueil et d'information avec des associations qu'il faut remettre en selle, qui connaissent toutes les problématiques sociales, de santé, de reconstruction de la personne. Je me félicite que finalement, quelques mois après, malgré les morts à déplorer, notre idée soit devenue majoritaire dans ce pays.

Je regrette qu'aujourd'hui, certains cherchent à trier. Pour moi, il n'y a qu'un être humain sur la planète. Il n'y a pas de migrants économiques ou d'autres types de migrants. Il y a des êtres humains qui vivent des parcours différents et nous avons ce rôle d'accueil pour tous. Pour moi, la France est un pays de refuge. Ce sont tous des réfugiés. Je trouve navrant de mettre des étiquettes de religion en disant : je préfère telle personne parce qu'elle a telle religion. Ou que l'on mette des intérêts économiques en disant : on a intérêt car telle personne a des capacités pour développer notre pays. Un être humain a des compétences en lui-même. Le rôle d'un pays tel que le nôtre est de l'accompagner et de lui donner les moyens de s'émanciper et peut-être un jour, de reconstruire son pays. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BONNET. Mme KOMITES pour répondre. »

Mme Pénélope KOMITES, Conseillère de Paris :

« Je pense que nous sommes tous autour de la table d'accord sur le vœu présenté. J'avais un certain nombre de réponses à apporter à M. MARGAIN sur l'inconditionnalité mais je lui répondrai lors de la prochaine séance.

Je crois qu'il est de notre responsabilité d'accueillir de manière inconditionnelle, ces réfugiés, de les aider dans leur accès aux droits, leur accès au logement, leur accès à la scolarisation. Il est très important que les enfants et adolescents qui arrivent dans notre pays puissent de manière digne, apprendre le français et être scolarisés avec leurs camarades. Nous allons continuer ensemble. Je me félicite que l'Etat ait apporté sa pierre. Je pense que d'autres collectivités l'apporteront. Tous ensemble au niveau de l'arrondissement, il faut que nous puissions agir avec les associations, pas uniquement dans le domaine social mais dans tous les domaines associatifs qui existent dans cet arrondissement, qu'ils soient sportifs, parascolaires, scolaires, de manière à ce que les personnes qui vont s'installer dans cet arrondissement, en attendant d'avoir des papiers ou un droit d'asile, puissent passer ce moment de façon correcte. Je voudrais saluer la générosité qui s'est exprimée. Je remercie Emmaüs qui s'est mobilisé immédiatement avec nous, de manière à leur apporter une aide au sein de cette mairie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci Mme KOMITES. Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« La France, pays des droits de l'homme, se doit d'accueillir les personnes persécutées dans leurs pays pour leurs idées, pour leur appartenance à une religion ou à une ethnie. Dans le passé, la France a su être au rendez-vous et a su réaliser cet accueil dans de bonnes conditions. Ce fut notamment le cas dans les années 70 lorsque la France a accueilli 100 000 réfugiés vietnamiens, tristement appelés les *boat-people*. A cette époque, le Gouvernement de droite a su faire face à cette tragédie et cette vague humaine, en les accueillant dans des conditions dignes.

Aujourd'hui face à ce drame humain, le Gouvernement socialiste n'a toujours pas su mettre en place une feuille de route précise, si ce n'est de donner quelques chiffres qui paraissent si éloignés de la réalité. Face à ce manque de clarté de trajectoire du Gouvernement, le conseil d'arrondissement du 12^{ème} essaie de masquer tant bien que mal la situation avec un vœu d'une imprécision flagrante ainsi qu'une improvisation évidente. Bien sûr que les moyens doivent être mobilisés pour accueillir des réfugiés dignement. Bien sûr que les initiatives citoyennes ou associatives doivent être soutenues, comme les mairies d'arrondissement qui font appel aux dons, comme l'aide au parrainage pour l'accueil des réfugiés dans les familles etc.

Cependant, le vœu que vous présentez ne peut être voté en l'état. Vous ne mentionnez à aucun moment, les moyens dont la mairie de Paris dispose ni le nombre de réfugiés qu'elle est en mesure d'accueillir. Ne pas préciser cela est irresponsable, surtout vis à vis de nos concitoyens qui sont généreux mais aussi inquiets quand les politiques ne sont pas capables d'établir un cadre réaliste. Vous mentionnez une plateforme d'accueil. Est-ce le nouveau nom d'un Sangatte?

Enfin, à aucun moment vous ne différenciez les migrants économiques et les réfugiés de guerre. Je sais, vous l'assumez. Pour toutes ces raisons, nous proposons l'amendement oral suivant pour votre vœu :

Premièrement que la prise en charge administrative des migrants différencie des réfugiés de guerre, demandeurs d'asile ou migrants économiques.

Que la mairie de Paris communique sur le nombre de migrants qu'elle est en mesure d'accueillir et qu'elle recense les moyens dont elle dispose.

Supprimer l'organisation d'une plateforme d'accueil qui nous paraît s'apparenter seulement à un nouveau Sangatte.

Je précise que les élus du groupe des Républicains n'ont pas attendu non plus des images tragiques pour réagir, notamment dans le 18^{ème} arrondissement lorsqu'il y a eu une mobilisation Porte de la Chapelle mais aussi devant la mairie, lieu où nous attendons toujours le passage de Mme HIDALGO. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Sur la proposition concrète de vos amendements, cela ne va pas être possible pour les raisons qui ont été évoquées par les uns et les autres. Nous ne souhaitons pas faire de distinction ni d'appartenance à une communauté religieuse. Je le dis car c'était le vœu de M. MARGAIN. Vous n'avez pas souhaité le présenter mais ce vœu a été déposé, aussi, je me permets de le dire. Puis ce n'est pas la lubie d'un seul élu du 12^{ème}, c'est une chose qui a été verbalisée à plusieurs reprises dans les débats que nous avons au sein de la classe politique. Il me semble important que nous réaffirmions que nous ne souhaitons pas faire de distinction entre les réfugiés selon leur confession ni selon le moteur présumé de leur arrivée sur le territoire européen. C'est une situation sans

précédent. Vous avez fait des comparaisons avec le passé mais elles ne tiennent pas aujourd'hui par l'ampleur de ces migrations ni par les moyens nécessaires au continent européen pour pouvoir faire face à cette situation d'urgence. Vous nous accusez d'improviser. Face à la situation d'urgence, il y a effectivement une mobilisation rapide des moyens de la Ville. C'est le cas depuis le mois de juin. C'est de plus en plus coordonné avec l'Etat ainsi qu'au niveau européen.

Et vous nous demandez aujourd'hui de préciser quels sont nos moyens, combien de réfugiés nous sommes capables d'accueillir. Entre le moment où nous avons déposé ce vœu et sa présentation, il y a eu un certain nombre d'évolutions. Je faisais référence dans mon introduction à deux décisions importantes. D'abord celle de la Maire de Paris jeudi dernier et les annonces du Gouvernement de samedi dernier. Encore aujourd'hui, le ministre de l'Intérieur a demandé à chaque préfet de région de désigner un préfet responsable de la coordination sur l'ensemble du territoire régional afin de coordonner ces différentes actions. Il y a de moins en moins d'improvisation et de plus en plus de moyens mis en place pour répondre à cette situation d'urgence. Nous sommes en train de trouver des lieux. J'ai dit que nous en cherchions dans le 12^{ème}, notamment avec la SNCF pour mobiliser des locaux intercalaires.

Je ne veux pas non plus rentrer dans cette obligation de répondre à la question qui consiste à dire, si vous faites tout cela pour les réfugiés, alors vous ne ferez rien pour les Parisiens qui sont mal logés et qui sont dans la précarité. Ce n'est pas vrai. Nous allons continuer à faire. Nous nous en sommes toujours préoccupés avant même cet afflux massif de réfugiés. La Maire de Paris a fait de la grande précarité, la grande cause de son mandat. Nous n'avons pas attendu cette vague pour autoriser sur notre territoire et dans le 12ème, des centres d'hébergement d'urgence. Nous nous mobilisons. Et je vous engage à ne pas entretenir ces amalgames. Ces réfugiés ne sont pas des demandeurs de logement aujourd'hui. Pour être demandeur de logement, il faut avoir des papiers, être en règle et la majorité des personnes qui arrivent sur notre territoire aujourd'hui ne sont pas en situation d'être demandeurs de logement. Il nous faut être honnêtes vis à vis de nos concitoyens. Nous continuerons à avoir des objectifs ambitieux en termes de construction de logement social et à lutter contre la grande précarité. Mais il y a une situation d'urgence. Et on le voit, il y a désormais une volonté politique très forte. Et on voit se créer un chemin afin de pouvoir créer de nouveaux espaces d'hébergement soit à Paris intra-muros soit en région Ile-de-France. C'est une région très solidaire. On s'en rend compte. Mais aussi sur l'ensemble du territoire national. Cela demande de la coordination et le Gouvernement est en train de mettre en place les moyens pour cette coordination. »

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Nous voterons ce vœu. Je pense qu'au-delà des mesures proposées, il y a un effort pédagogique très important à faire. Je suis frappé par un sondage qui vient de sortir, qui a été publié à 22h. Aujourd'hui, 51% des Français adhèrent aux thèses du Front National sur cette question de l'hébergement d'urgence. Cela signifie qu'il y a encore une incompréhension sur la nature même de ce qui est en train de se passer, sur la notion de réfugié. Je pense qu'y compris à l'échelon de notre mairie, de notre communauté, c'est aussi notre devoir d'expliquer ce qui est en train de se passer pour éviter les amalgames. C'est quelque chose qui mériterait d'être ajoutée au vœu, si j'ose dire, dire qu'un réel effort pédagogique sera fait au-delà des mesures destinées à ces personnes en grande détresse. Il faut que l'on explique à nos concitoyens pourquoi on le fait et ce qui se passe réellement. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Vous pouvez compter sur moi, sur nous, même si depuis que j'ai dit que je souhaitais

que le 12^{ème} soit arrondissement solidaire, depuis que j'ai soutenu les différentes initiatives, je suis choquée, j'ai même un peu peur des retours sur les réseaux sociaux, sur les courriers. Cela fait froid dans le dos. C'est terrifiant. Si nous sommes réunis autour de ce texte, c'est parce que nous avons la conviction qu'il faut que nous défendions ces valeurs avec pédagogie, beaucoup d'énergie et de conviction. On continuera. Il est vrai que c'est effrayant. Nous passons au vote. »



- VŒU (12-2015-023) : *Vœu présenté par Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement et les élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité relatif à la solidarité avec les réfugiés pour un "12e arrondissement solidaire".*

Considérant l'afflux de réfugiés aux portes de l'Europe, fuyant leurs pays en conflit, inédit par son ampleur et la diversité des parcours ;

Considérant les drames humains insupportables liés à cette situation et le devoir impérieux de solidarité envers ces hommes, ces femmes et ces enfants, jetés sur les routes de l'exil par les persécutions dont ils sont victimes, au péril de leur vie ;

Considérant le préambule de la Constitution de la République Française qui rappelle que « Tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République » ainsi que la convention de Genève de 1951 et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;

Considérant la place et l'histoire éminentes de Paris, « ville monde », dans l'accueil des migrants et exilés de tous horizons ;

Considérant le passé et l'actualité du 12e arrondissement, de longue date, terre d'accueil, ainsi que la volonté qui en découle de s'inscrire dans un mouvement de solidarité humaine avec les réfugiés ;

Considérant l'engagement du Président de la République en faveur de l'accueil des réfugiés en France et mettant en avant « *la responsabilité de chaque Etat membre et la solidarité de tous* » ;

Considérant le volontarisme affiché par la Maire de Paris afin de prendre part à l'accueil des réfugiés et de tenir son rôle de capitale humaine et solidaire et les mesures concrètes engagées par la Mairie de Paris dès le printemps dernier ;

Considérant qu'ainsi, depuis plusieurs mois, près de 1400 demandeurs d'asile ont été hébergés dans le cadre des dispositifs de l'Etat et de la Ville de Paris qui a assumé ses responsabilités vis-à-vis des publics vulnérables : mineurs, femmes enceintes, femmes isolées avec enfants ;

Considérant en outre le soutien apporté par la Ville de Paris par la mise à disposition de ses bâtiments vacants pour un accueil digne des réfugiés ;

Considérant l'élan national impliquant l'Etat, les villes et les citoyens qui se traduit notamment par la création d'un réseau des « villes solidaires » ;

Considérant le nouvel appel à la mobilisation lancé par la Maire de Paris, jeudi 10 septembre 2015, pour une mobilisation de l'ensemble de la communauté parisienne ;

Considérant que l'impérieuse solidarité avec les réfugiés passe par une implication de tous les territoires ;

Considérant que le 12e arrondissement a toujours pris sa place dans les dispositifs d'hébergement d'urgence ;

Considérant que notre arrondissement souhaite aujourd'hui prendre toute sa part dans l'accueil et l'hébergement des réfugiés ;

Considérant l'accueil, déjà engagé depuis le mois de juin, de 29 personnes au CHU de Reuilly géré par le CASP et de 49 personnes à la Redoute de Gravelle gérée par Emmaüs solidarité.

Sur proposition de Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12e arrondissement et des élu-e-s de l'ensemble des groupes de la majorité, le Conseil du 12e arrondissement émet le vœu :

- Que l'ensemble des moyens continuent d'être mobilisés afin d'accueillir les réfugiés dignement et de façon inconditionnelle, dans le 12e arrondissement et dans l'ensemble des arrondissements parisiens, ainsi qu'à l'échelle de la métropole et du pays tout entier ;
- Que la mobilisation des moyens de l'Europe, de l'Etat et des collectivités territoriales permettent d'une part, l'organisation d'une plate-forme d'accueil, d'information et de prise en charge administrative, sanitaire et sociale ; d'autre part, l'hébergement des personnes ;
- Que la sollicitation des bâtiments intercalaires du domaine de la Ville de Paris, de l'Etat et de l'ensemble des acteurs institutionnels se poursuive pour l'hébergement d'urgence des réfugiés ;
- Que, dans le 12e, la Mairie d'arrondissement organise la nécessaire coordination des actions entre les institutions et les associations locales ou nationales, mais aussi avec les habitants mobilisés ;
- Que les initiatives de solidarité citoyennes soient relayées sur tous les supports d'information émis par la Ville de Paris et le 12^e arrondissement ;
- Que le 12e arrondissement poursuive et amplifie son action en tant qu'« arrondissement solidaire ».

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 22 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs
01 voix groupe Communiste-Front de Gauche
05 voix groupe Ecologiste
02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

Abstention : 0

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-143 VOEU)

•••••

M. Nicolas BONNET, Conseiller de Paris :

« Comme beaucoup d'élus autour de la table, nous avons tous été frappés qu'un décret en plein milieu de l'été, au 15 août, définisse de nouvelles zones touristiques internationales tandis qu'une mission d'information et d'évaluation du Conseil de Paris avait donné beaucoup d'arguments pour expliquer en quoi les zones touristiques déjà existantes étaient suffisantes, même certaines remises en cause, du fait de l'absence de touristes dans ces zones.

Le plus frappant est que nous avons la création d'une zone touristique internationale par décret. Pour moi, c'est une sorte de coup d'Etat. C'est un non respect de notre hémicycle et de notre rôle d'élus, qui se cale sur un secteur qui n'a rien de touristique, rien d'international. S'il y a un seul intérêt, c'est celui de la Fnac et de M. BOMPARD qui nous laisse croire que le lobbying est beaucoup plus efficace que la démocratie.

Je ne reviendrai pas sur les considérants parce qu'ils reprennent largement le vœu que nous avons adopté majoritairement en février, après le débat sur la mission d'information et d'évaluation. A partir de tous ces arguments, nous demandons au conseil du 12^{ème} arrondissement de rappeler son opposition à la généralisation du travail dominical et nocturne, que nous exprimons un avis défavorable sur la méthode et la délimitation du périmètre de la zone touristique Saint-Emilion-Bibliothèque, que nous regrettons le choix de ne pas confier aux élus parisiens, la validation des 12 dimanches d'ouverture par an, émettons le vœu que le Conseil de Paris se prononce contre la proposition de délimitation des zones touristiques à Paris, et soutenons la Maire de Paris dans sa demande faite au Gouvernement que les représentants démocratiquement élus à Paris, décident des dates, des périmètres, de la nature des ouvertures le dimanche sur le territoire parisien, en lien avec le CLIP-P, qui appelle d'ailleurs à manifester demain. Je fais partie des élus qui les soutiendront. Lorsque j'entends d'autres élus dans les médias nous dire que la vie aujourd'hui, c'est 24h/24h et qu'il faut travailler 24h/24h. Je pense qu'on a besoin de repos, qu'on a besoin de lieux de respiration et d'émancipation, notamment pour l'avenir de nos enfants. L'avenir c'est plutôt réduire le temps de travail et partager le temps de travail. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET. Une explication de vote de Mme MONTANDON. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« M. BONNET, vous avez une lecture unilatérale du rapport de la MIE. Je vous invite à le consulter. Il y a des parties de constats qui ont été votées à l'unanimité par les membres de la MIE. Et une dernière partie, ce qui est assez inédit pour la MIE, sur laquelle il y a eu deux sous-parties car il n'y a pas eu d'entente sur les conclusions.

Vous mélangez beaucoup de choses dans ce vœu. Permettez-moi de me concentrer sur le 12^{ème} arrondissement et sur le cour Saint-Emilion. Il a été ouvert pendant 10 ans, de façon certes illégale mais avec une tolérance. Et on a pu constater que c'était 25% de chiffres d'affaires supplémentaires qui n'étaient pas reportables et que cela correspondait à une centaine d'emplois. Ce ne sont pas des projections. Cela correspond à une réalité de terrain. Ensuite, il y a eu l'inspection du travail. Des visites, des sanctions, des fermetures. Au-delà du constat des chiffres, sachez que les différents salariés et chefs d'entreprise du cour Saint-Emilion, avaient un accord qui était fondé sur les accords PUCE qui prévoyaient le doublement de salaire, le volontariat et les journées de repos compensatoires. Quand on voit les personnes qui se saisissent du dossier, les syndicats ne sont pas les syndicats des salariés concernés par le cour Saint-Emilion. Si vous allez à la rencontre des salariés et des chefs d'entreprise,

il y avait bien un accord. Il n'y avait pas non plus de gros souci de périmètre.

C'est pourquoi, je regrette que les élus parisiens. Depuis 2011, il y a de nombreux vœux que ce soit en conseil d'arrondissement ou au Conseil de Paris, pour demander que Bercy Village puisse ouvrir le dimanche car il s'agissait d'un cas relativement particulier, qu'il n'y avait pas de risque de sortir du périmètre, parce qu'il y avait des accords sur le doublement de salaire. Tout était cadré. Vous avez refusé ce point comme vous avez refusé d'autres points qui paraissaient évidents dans d'autres arrondissements, si bien que les élus parisiens ont été dessaisis du dossier. Je le regrette. J'aurais préféré que nous puissions tous ensemble nous mettre d'accord sur des périmètres. Mais vous avez tellement refusé, tellement trainé. Cette MIE a été une farce. Je regrette que nous ayons fait se déplacer tellement de syndicats, de salariés, de chefs d'entreprise pour au final décider de conserver le *statu quo*. Si les élus de la majorité avaient le courage d'avancer sur ce dossier. Je ne parle pas d'une généralisation mais de traiter point par point, le cour Saint-Emilion, le quartier chinois, nous serions parvenus à un accord et le ministre, M. MACRON, n'aurait pas eu besoin de passer en force avec un décret. Nous voterons contre ce vœu car nous sommes favorables au travail le dimanche à Bercy Village. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. HAAB. »

M. François HAAB, Conseiller d'arrondissement :

« Pour une explication de vote également. Nous voterons également contre ce vœu. Je rejoins assez largement ce que vient de dire Mme MONTANDON. Nous serons très attentifs à ce que le travail du dimanche ne se fasse pas au profit de grands groupes au détriment du commerce de proximité. C'est un réel danger qu'il ne faut pas passer sous silence. La problématique du travail du dimanche, je l'ai vécue dans ma vie hospitalière. Lorsque nous sommes passés dans certains services en hôpital de semaine, en disant aux infirmières qu'elles ne travailleraient plus le dimanche tandis qu'elles avaient des primes importantes pour cela. Elles ont demandé le contraire. Elles voulaient continuer de travailler le dimanche car elles avaient des compléments de rémunération. Dans certains services, on avait dû retrouver des places pour ces infirmières afin qu'elles puissent avoir des compléments de rémunération, auxquelles elles étaient habituées, et sur la base du volontariat. La question est beaucoup plus nuancée que ce qui est dit parfois. Le travail le dimanche rend service aux étudiants, aux personnes qui veulent gagner plus d'argent. Ce n'est pas qu'une question d'asservissement. Nous voterons contre ce vœu. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement:

« Nous voterons pour ce vœu pour toutes les raisons exposées auparavant mais aussi pour une autre qui n'a pas été soulevée à savoir la définition même des zones touristiques. La question de Bercy Village en tant que zone touristique peut se discuter. Sur les découpages parus jusqu'à présent dans la presse, il faudra que l'on m'explique en quoi le centre commercial Italie Deux est une zone touristique. Quelque chose m'échappe. On se retrouve dans un découpage totalement artificiel qui bénéficie à des grands groupes et qui se fera au détriment des commerces de proximité. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. BOUIGUE pour l'exécutif. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Je vais rebondir avant de donner l'explication de vote. Mme MONTANDON, je veux bien entendre les arguments que vous avancez. En même temps, je ne voudrais pas que l'on tombe dans l'idée que le travail du dimanche serait la variable de la conjoncture positive ou négative du cour Saint-Emilion. Vous savez que c'est beaucoup plus complexe que cela et que la réalité économique du cour Saint-Emilion n'est pas uniquement fondé sur l'ouverture ou la fermeture le dimanche, et plus précisément sur la généralisation de l'ouverture le dimanche car des espaces sont déjà ouverts le dimanche au cour Saint-Emilion. Certains commerces ont aujourd'hui le droit d'ouvrir mais nous sommes sur une généralisation. La Maire de Paris le dit régulièrement, on a déjà des commerces ouverts à Paris le dimanche. On parle d'une généralisation du travail le dimanche, c'est un peu différent.

Vous savez très bien puisque vous avez discuté avec les responsables d'Altarea Cogedim qu'une partie du problème sur le cour Saint-Emilion tient aux enseignes elles-mêmes et à leurs offres en matière commerciale. Travail le dimanche ou pas, il fallait qu'elles repensent leurs modèles économiques obsolètes et qui ne fonctionnaient plus. Depuis des années, nous avons eu des va-et-vient dans des enseignes et qui ne dépendaient pas de l'ouverture ou non le dimanche. Vous dites non. Alors, apportez-nous les éléments. Je vous apporterai aussi des éléments et on en rediscutera. Dire que tout tiendrait à la martingale du dimanche, ce n'est pas vrai. Voyons les choses un peu plus largement. Le cour Saint-Emilion est un lieu complexe. Il ne s'agit pas de dire qu'il fonctionne ou pas en fonction de son ouverture le dimanche ou non.

Dans le vœu présenté par notre collègue M. BONNET, je retrouve des prises de position de la Maire de Paris suite aux décisions qui ont été celles du Gouvernement lorsqu'elle a été saisie pour avis sur la création des ZTI et sur les gares. Concrètement, nous avons un sujet sur la méthode employée quant à ces ZTI. On ne parle pas du cour Saint-Emilion mais du cour Saint-Emilion avec un bout qui part dans le 13^{ème}. Pourquoi? Quelle est la logique? On a un vrai bassin économique, de réels échanges. La passerelle Simone de Beauvoir est à ce jour un lieu de tourisme international, avec des flux qui passent d'un côté à l'autre. Il y a une logique, un périmètre économique. Est-ce que la question ne mérite pas d'être au moins posée?

Vous parlez M. HAAB et vous avez raison, des problématiques qui sont celles de l'impact sur le commerce de proximité, notamment le petit commerce de proximité. On sait qu'il y a des impacts. Il n'y a qu'à voir la librairie qui était rue de Charenton. Elle a commencé à avoir des difficultés lorsque la Fnac s'est implantée. Ce n'était pas avec l'actuel mais déjà avec le précédent responsable. Que mettons-nous en place pour mesurer cet impact, pour éventuellement faire machine arrière ou pour imaginer d'autres solutions que les ZTI? Quels moyens mettons-nous en place pour définir le périmètre et pour accompagner et observer? A ce jour, les questions posées en matière d'emploi, de maintien du commerce de proximité sont entendables et la Maire les a posées. Nous sommes sur la méthode retenue, sur les objectifs fixés, sur la manière d'associer les acteurs locaux. On a cette tradition à Paris. Sur le travail du dimanche, on a toujours agrégé les acteurs locaux, en particulier les représentants des salariés, notamment les syndicats. La CLIP-P est l'un des partenaires de cette négociation, de cette concertation. Ils ne sont même pas consultés sur la méthode car elle ne correspond pas à ce que l'on fait à Paris ni à ce que l'on envisage. Elle pose des problèmes dans la délimitation et dans le suivi et l'observation. Elle n'associe pas les acteurs qui jusqu'à présent étaient associés. Oui, cela nous pose un souci et c'est

pourquoi, nous voterons de manière favorable le vœu présenté par M. BONNET-OULALDJ. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup M. BOUIGUE. Vous avez bien démontré que la question n'était pas seulement sur le pour ou contre l'ouverture le dimanche à Bercy Village. Ce sont les conditions telles qu'elles sont proposées aujourd'hui qui nous paraissent inacceptables. »



- VCEU (12-2015-024) : Vœu déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche ainsi que l'ensemble des élu-e-s de la majorité municipale relatif au travail dominical et nocturne dans les zones touristiques internationales.

Considérant que le repos dominical est un acquis social majeur pour les salariés, devant être protégé et renforcé ;

Considérant l'avis de la Mission d'information et d'évaluation sur le travail dominical et nocturne, approuvé en Conseil de Paris en février 2015, réaffirmant que le dimanche est un jour de repos pour les salariés, leur permettant de bénéficier d'un temps libéré commun à la grande majorité de la population ;

Considérant les positions exprimées par la Maire du 12^e arrondissement lors de son audition par la Mission d'information et d'évaluation, contre la généralisation du travail du dimanche et en faveur d'une approche localisée et concertée, site par site, associant les élus et les acteurs concernés ;

Considérant La loi pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, dite « loi Macron », promulguée le 6 aout 2015 par le recours du gouvernement à l'article 49.3 ;

Considérant que, dans le prolongement de cette loi, le gouvernement propose à la ville de Paris et aux organisations syndicales de fixer les périmètres de nouvelles zones touristiques internationales, où le travail dominical et nocturne serait autorisé ;

Considérant le manque de résultats prouvés par l'extension du travail le dimanche sur l'augmentation du chiffre d'affaires des commerces comme sur la création d'emplois ;

Considérant que les séjours des touristes à Paris durent plus d'une journée pour une très grande majorité d'entre eux, et que ces derniers peuvent consommer leur budget alloué aux achats un autre jour que le dimanche ;

Considérant que pour les touristes, les Parisiens et les Franciliens, le budget alloué aux achats n'est pas plafonné à la journée, et qu'un jour de plus alloué à la consommation ne les fait pas dépenser plus que ce budget ;

Considérant les résultats peu prouvés de l'extension du travail le dimanche comme porteur d'augmentation en termes de chiffre d'affaires et de création d'emplois ;

Considérant l'étude de l'office de tourisme de Paris de décembre 2013 montrant que seulement 15 % des touristes viennent à paris pour « faire des achats » et que l'attractivité de Paris réside surtout dans son rayonnement historique et culturel, ses monuments et ses quartiers, et un mode de vie « à la Française », incarné principalement par son commerce de bouche ;

Considérant que le vrai gain de pouvoir d'achat des salariés, dans le commerce comme ailleurs, doit passer par une augmentation des salaires et non pas par un surplus d'activité le dimanche ;

Considérant la position quasi-unanime des syndicats de salariés sur le refus de toute inflexion juridique sur le travail dominical comme le travail nocturne ;

Considérant que les organisations défendant les droits des femmes et les associations familiales sont hostiles à l'ouverture du travail du dimanche ;

Considérant que le « volontariat » est une notion très complexe à faire appliquer dans le monde du travail, et que l'ouverture dominicale risque de s'imposer à l'ensemble des salariés des zones touristiques internationales, volontaires ou non ;

Considérant que le fait de ne pas vouloir travailler le dimanche ou le soir risque d'être, en conséquence, un facteur discriminant à l'embauche ;

Considérant l'attachement et la volonté de la ville de Paris à préserver le tissu d'activité sur le territoire parisien, notamment le commerce indépendant de proximité et les librairies indépendantes ;

Considérant que l'ouverture des grandes surfaces risque de porter un coup majeur aux petits commerces de proximité ne bénéficiant pas des moyens nécessaires pour s'aligner sur les amplitudes horaires et journalières des grands groupes ;

Considérant que l'ouverture dominicale des grandes surfaces culturelles risque de nuire aux librairies indépendantes, qui n'auront pas les moyens de s'aligner sur les amplitudes horaires et journalières ;

Considérant que le maillage des zones touristiques internationales prévu dans la loi Macron, correspond aux enseignes Fnac, grandes surfaces spécialisées dans les produits culturels ;

Considérant que la dérogation spécifique accordée aux magasins de produits culturels « Virgin Mégastore » à ouvrir 7 jours sur 7 n'a pas empêché leur dépôt de bilan et le licenciement de ses salariés ;

Considérant l'opposition des représentants des travailleurs des librairies indépendantes à cette ouverture dominicale des commerces culturels ;

Considérant que, de fait, ces ouvertures dominicales pour les commerces culturels entrent en contradiction frontale avec l'action de la Ville de Paris, notamment dans le cadre du dispositif Vital' Quartiers, pour la promotion et le développement du petit commerce et des librairies indépendantes ;

Considérant que la justification de la concurrence des achats par internet est fallacieuse, dans la mesure où ces achats se font 24h sur 24h de son ordinateur, et que ce n'est pas une question de jour ;

Considérant que cette décision unilatérale du gouvernement de la création et de la délimitation de ces zones touristiques internationales, en dépit des avis du conseil du 12eme arrondissement et du conseil de Paris, relève d'un véritable déni de démocratie locale, d'un mépris des élus parisiens et, par extension, des parisiennes et des parisiens qui les ont choisis ;

Considérant les coûts supplémentaires induits de cette décision, (Nettoyage, garde d'enfants, modification du schéma de transport le dimanche...), pour Paris comme pour l'ensemble les collectivités Franciliennes ;

Considérant que l'ouverture dominicale des commerces dans les gares parisiennes risque d'augmenter la propension de la SNCF à faire assurer à la place des cheminots la présence humaine, la sécurité de l'accueil sur les sites par les employés des commerces.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ, des élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche et de l'ensemble des élu-e-s de la majorité municipale, le Conseil du 12e arrondissement :

- Rappelle son opposition à la généralisation du travail dominical et nocturne ;
- Exprime un avis défavorable sur la méthode et la délimitation du périmètre de la zone touristique internationale « Saint Emilion - Bibliothèque» ;
- Regrette le choix de ne pas confier aux élus parisiens la validation des 12 dimanches d'ouverture par an ;
- Emet le vœu que le Conseil de Paris se prononce contre la proposition de délimitation des zones touristiques internationales à Paris ;
- Soutient la Maire de Paris dans sa demande faite au gouvernement que les représentants démocratiquement élus à Paris décident des dates, des périmètres et de la nature des ouvertures le dimanche sur le territoire parisien, en lien avec le CLIC-P.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 20 voix dont 2 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

Contre : 07 voix dont 2 pouvoirs :

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Abstention : 0

Vœu adopté à **la majorité absolue** des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-144 VOEU)



Mme Emmanuelle PIERRE-MARIE, Adjointe à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement :

Vous entendez beaucoup parler ces derniers temps, à l'approche de la COP21, de la journée sans voiture qui aura lieu le 27 septembre pour la première fois à Paris. La journée sans voiture marque de façon emblématique, notre ambition de réinvention dans notre rapport à la ville. Cette journée manifeste le souhait d'une ville plus apaisée, moins polluée, mieux partagée et je rajouterai moins accidentogène. Avec un espace public donnant toute sa place aux mobilités douces.

Nous espérons que cette opération se renouvellera tous les ans et que le périmètre des prochaines éditions sera plus étendu. En effet, dans le 12^{ème} arrondissement, seul le Bois de Vincennes sera concerné. La Ville souhaiterait que cette journée se déroule sur un périmètre plus large, nous également. Le périmètre obtenu résulte de la discussion avec la préfecture de police qui a signé l'arrêté. Celle-ci, déjà fortement mobilisée par le plan Vigipirate, a préféré que l'opération soit contrôlée sur un périmètre moins étendu que ce que nous aurions souhaité pour cette première édition. Néanmoins, n'oublions pas que par cet acte symbolique, nous pouvons laisser place à de nouvelles façons de pratiquer l'espace public. Je vous remercie. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. Mme MONTANDON pour une explication de vote. »

Mme Valérie MONTANDON, Conseillère de Paris :

« Nous allons voter positivement ce vœu. Nous avons tout de même l'impression qu'il s'agit d'un énième coup de communication. Votre vœu aurait plus de poids et de crédibilité si vous aviez pu appliquer l'interdiction des poids lourds les plus polluants sur le périphérique et dans les Bois. Cela nous paraît être une mesure prioritaire, surtout que c'est tous les jours. Mais nous sommes favorables à une journée test, un dimanche, et que ce soit étendu pour les prochaines fois. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci de vous associer à nous pour ne pas faire que de la communication. M. GREAU. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseillère d'arrondissement, rapporteur :

« Je pense que l'essentiel a été dit. La journée sans voiture se déroulera cette année sur un périmètre que la préfecture de police a souhaité restreindre au centre de Paris et aux Bois. Cependant, les zones *Paris respire*, resteront en ce dimanche 27 septembre. Le périmètre d'Aligre qui est fermé tous les dimanches au titre de *Paris respire*, restera fermé ce dimanche 27 septembre.

Nous accueillons très favorablement ce vœu qui est une volonté de dialogue avec la préfecture de police. Je reprends les mots de la Maire de Paris dans une récente interview qui disait qu'elle souhaitait travailler avec le nouveau préfet de police à l'élargissement pour l'édition prochaine de la journée sans voiture. Et elle engage à la discussion avec les communes riveraines afin qu'elles s'engagent elles aussi dans cette journée sans voiture. Vous le mentionniez tout à l'heure en parlant des camions qui circulent sur nos voies mais il y a aussi les véhicules qui circulent sur les voies aux abords de Paris. Il est important que l'on puisse discuter avec les communes franciliennes qui jouxtent Paris afin que cette journée soit réellement une journée sans voiture métropolitaine. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. »



- VCEU (12-2015-025) : Vœu relatif à l'extension de la journée sans voiture pour l'édition 2016, adressé à Madame la Maire de Paris et au Préfet de Police, déposé par le groupe écologiste du 12^e arrondissement.

Considérant que le 27 septembre, la Ville de Paris organisera pour la première fois sous cette forme une Journée sans voiture, événement qui a vocation à être pérennisé dans le temps ;

Considérant que l'agglomération parisienne est le plus grand émetteur de polluant atmosphérique avec 73 % des oxydes d'azote (NOx), 68 % des hydrocarbures (COVNM), 60 % des particules PM10 ;

Considérant que le trafic routier est responsable de deux tiers des émissions de gaz à effet de serre, responsables du dérèglement climatique ;

Considérant que le transport routier et notamment individuel constitue en zone urbaine le premier émetteur de polluant atmosphérique avec le chauffage domestique ;

Considérant l'opportunité majeure que représente cette journée pour sensibiliser les parisiens comme les franciliens à l'amélioration de la qualité de l'air par une moindre circulation automobile et deux roues motorisées ;

Considérant que cette journée sans voiture doit permettre de mettre en avant les efforts consentis par la Ville de Paris et la région Ile-de-France pour porter des nouveaux projets de transports alternatifs visant à encourager au report modal de la voiture vers les transports en commun ;

Considérant que l'interdiction effective de circuler ne concernera qu'un périmètre central, quelques quartiers touristiques et les Bois, le reste du territoire parisien étant limité à 20 km/h ;

Considérant que les arrondissements périphériques comme le 12^e sont d'autant plus concernés par les effets néfastes de la pollution atmosphérique sur la santé de chacun comme sur le patrimoine que le territoire se trouve à la croisée d'axes de circulations forts générateurs de flux automobiles (avenue et pénétrantes, périphérique parisien et boulevard des maréchaux) et donc de pollution atmosphérique ;

Considérant que la circulation routière est également la principale source de pollution sonore avec notamment 24 % des habitants de l'agglomération parisienne qui subiraient des nuisances directement liées à la route ;

Considérant la dimension pédagogique d'une Journée sans voiture démontrant que la ville est plus sûre, plus salubre et plus sereine sans circulation motorisée excessive ;

Considérant qu'une Journée sans voiture bénéficie non seulement aux Parisien.ne.s mais à l'ensemble de l'Île-de-France ;

Considérant également la demande du collectif citoyen qui a soumis ce projet de Journée sans Voiture 2015 à la Mairie de Paris et qui porte ce projet depuis plusieurs mois sur l'ensemble du territoire parisien voire du Grand Paris.

Sur proposition du groupe écologiste, le Conseil du 12^e arrondissement demande à la Maire de Paris et au Préfet de Police pour les prochaines éditions de la journée sans voiture :

- Que la Préfecture de Police et à la Maire de Paris travaillent à l'élargissement du périmètre à tout Paris, et en particulier aux arrondissements périphériques, afin que cette journée puisse toucher chacun des parisiens dans leurs quartiers ;

- Que des discussions soient dès à présent engagées avec les communes franciliennes et notamment limitrophes afin que cette journée s'applique au delà de Paris dans le cadre d'une concertation large et volontariste.

Votants : 25 dont 3 pouvoirs

Pour : 25 voix dont 3 pouvoirs :

12 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 1 pouvoir

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Voëu adopté à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-145 VOEU)



M. Nicolas BONNET, Conseiller de Paris :

« Au moment de l'acquisition de la caserne de Reuilly, nous avons accueilli un certain nombre d'associations, notamment une association qui venait du 18^{ème} arrondissement, qui se nomme Le Jardin d'Alice et qui a le soutien de la Ville de Paris et du 12^{ème} et qui porte un véritable projet d'initiative citoyenne et artistique depuis plusieurs années. Elle a animé pendant un certain nombre de mois dans cette caserne, avec la participation d'enfants, d'habitants du 12^{ème}, différents ateliers. Désormais, la caserne de Reuilly doit être saisie pour travaux afin d'accueillir les futurs logements et activités. Le Jardin d'Alice se retrouve sans local. Je me permets de déposer un vœu pour que la mairie du 12^{ème} demande aux bailleurs sociaux rattachés à la Ville, d'engager des recherches afin qu'une solution alternative de relogement de l'association soit réalisée. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci M. BONNET mais une solution a été trouvée pour cette association. Je laisse M. BOUIGUE vous répondre. »

M. Richard BOUIGUE, Premier Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Le Jardin d'Alice est une association qui est accueillie à titre provisoire sur le site de la caserne de Reuilly depuis le 1er avril 2014, avec une pleine connaissance du côté précaire de sa situation. Il était entendu que l'association devrait quitter les lieux dès le début des travaux pour la réalisation du programme ambitieux sur le site de la caserne de Reuilly.

Le système de l'hébergement intercalaire a été développé à la caserne de Reuilly avec de nombreuses autres associations et qui a aussi été développé dans d'autres lieux comme l'ancien conservatoire, La Conserve, dont les associations animaient le kiosque citoyen, M. SEINGIER, lors du forum des associations. Il est bien entendu qu'il s'agit d'un accueil précaire. A aucun moment, la Ville n'a une obligation de relogement, et ce pour aucune des associations qui étaient présentes à la caserne de Reuilly. On proposait de manière temporaire, un lieu, mais il n'y avait pas d'engagement à trouver un autre lieu. Pour autant, on sait qu'il existe une difficulté à trouver des lieux pour ces associations, pour Le Jardin d'Alice comme pour les autres. A chaque fois avec des moyens adaptés. Nous n'avons pas travaillé de la même manière avec Emmaüs ni avec Gare XP ni avec Le Jardin d'Alice ni avec Technopol. Mais nous avons travaillé sur le devenir avec toutes ces associations. Il serait faux de faire croire que la Ville n'a rien fait. Elle a fait et beaucoup plus que ce qu'elle s'était engagée à faire.

Que s'est-il passé? Le Jardin d'Alice avait une situation dans le 18^{ème} arrondissement. Elle est arrivée sur la caserne de Reuilly et a pu tripler sa surface. C'était une situation exceptionnelle. Lorsque l'association a voulu retrouver des locaux, elle n'a pas voulu retrouver sa situation initiale mais celle qu'elle avait dans le 12^{ème}, ce qui était un peu compliqué. Toutes les autres structures avec lesquelles nous avons travaillé, ont accepté de perdre des mètres carrés. Seule cette association voulait maintenir sa surface. Mais on ne trouve pas 800 m2 aussi aisément dans Paris. Vous me permettrez par ailleurs de douter un peu de la réalité des chiffres. 5 000 adhérents pour le Jardin d'Alice, ce serait un bond exceptionnel. Sur le lien développé avec le local, vous me permettrez aussi d'en douter. Je crois qu'Emmaüs a fait beaucoup mieux en la matière. Ne polémiquons pas.

Concrètement, la bonne nouvelle est qu'à force de rencontres, de discussions, de persuasion, un lieu a été trouvé. Un lieu pour de la création, pas pour du stockage, à

Montreuil, avec l'établissement public foncier d'Ile-de-France. Demain, le 15 septembre, le bail va être signé. Paris Habitat connaissant la date de ce bail, a même permis au Jardin d'Alice, de décaler d'autant la date à laquelle elle devait quitter les lieux. Normalement, l'association devait quitter les lieux fin juillet, puis fin août et finalement elle a pu rester dans les lieux jusqu'à sa migration dans un lieu limitrophe de Paris. Dans cette affaire, la mairie de Paris, et singulièrement la mairie du 12^{ème} et la Maire du 12^{ème} parce qu'elle ne le dira pas par modestie, se sont beaucoup mobilisées pour accueillir ces associations, pour que l'espace soit utilisé durant le temps dit intercalaire, avant le démarrage des travaux. Nous avons travaillé avec ces associations pour qu'elles développent leurs activités auprès de nouveaux publics. Nous avons également travaillé avec elles pour leur trouver de nouveaux lieux, c'est le cas pour Le Jardin d'Alice. Cela permettra de respecter les délais et le programme initial sur la caserne de Reuilly. Je rappelle ce programme ambitieux avec la construction de 600 logements, des commerces, des activités, des associations, un jardin public et une crèche. Dans cette affaire, la Ville de Paris s'en sort honorablement. Elle a fait le maximum pour satisfaire à la fois l'objectif d'un programme et en même temps, la réussite d'un projet associatif. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci beaucoup. M. BONNET, au vu de ces éléments, est-ce que vous maintenez votre vœu ou acceptez-vous de le retirer? »

M. Nicolas BONNET, Conseiller de Paris :

« Etant donné que les choses ont évolué dans le bon sens entre le moment où j'ai déposé mon vœu et ce conseil d'arrondissement, et le fait que le contrat sera signé demain, je retire mon vœu. Mais il est tout à fait normal que les élus que nous sommes, essaient par différents moyens, que ce soit par les courriers que j'ai adressés aux bailleurs, à vous-même et à la Maire de Paris, ou que ce soit par un vœu, d'alerter sur la situation d'une association. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. »



- Vœu (12-2015-026) : Vœu déposé par Nicolas BONNET-OULALDJ et les élu-e-s du groupe Communiste-Front de Gauche relatif à l'association "le Jardin d'Alice".

Considérant l'importance accordée par le 12^e arrondissement à la culture, au développement économique et à la création ;

Considérant l'attachement et le soutien de la Mairie du 12^{eme} arrondissement aux structures portant des projets culturels et artistiques innovants, ouvertes aux parisiennes et aux parisiens ;

Considérant l'association « le Jardin d'Alice », portant à Paris, avec le soutien de la ville et du 12^{eme} arrondissement, un véritable projet d'initiative citoyenne et artistique depuis plusieurs années ;

Considérant que le jardin d'Alice met à disposition d'une vingtaine d'artistes des outils de création artistique, à prix libre ou à très bas prix, pour réaliser des projets très divers (peinture, graphisme, sculpture, musique, danse, stylisme, édition artisanale, utilisations créatives de la technologie, photographie...) ;

Considérant que le projet de cette structure est ouvert à la population, et qu'il propose une programmation culturelle variée et des ateliers de pratiques artistiques et écologiques, destinés généralement à un public familial ;

Considérant le succès de cette structure, que l'on peut constater aux nombre d'adhérents de son association (plus de 5000 adhérents) ;

Considérant que ce collectif est hébergé depuis 6 ans par l'OPHLM Paris Habitat, sous convention d'occupation précaire, et qu'il exerce depuis le premier avril 2014 son activité sur le site de la caserne de Reuilly, dans le 12^e arrondissement ;

Considérant que la présence du Jardin d'Alice apporte une véritable plus-value à la vie culturelle du 12^{eme} arrondissement comme à celle de Paris ;

Considérant que le site de la caserne de Reuilly doit accueillir un projet d'aménagement ambitieux, prévoyant la construction d'un grand nombre de logements sociaux, et que l'office HLM Paris Habitat a demandé à l'association Jardin d'Alice de quitter le site pour le 31 aout 2015 ;

Considérant la nécessité de concilier la résolution des engagements de campagne de la municipalité en termes de logement social, et la préservation du tissu associatif et culturel parisien ;

Considérant que le Jardin d'Alice, ne bénéficie pas, à l'heure actuelle, de solution alternative de la part de la Ville leur permettant de continuer pleinement leur activité, (à savoir au moins 600m²) malgré les premières propositions de l'exécutif parisien ;

Considérant que le Jardin d’Alice, pour respecter ses engagements auprès de la Ville et de l’OPHLM Paris Habitat, accepte une proposition temporaire, transitoire de l’EPFIF pour entreposer son matériel et y mener une partie de ses activités (entrepôt et bureau non chauffé, nécessitant env. 50 000 euros de travaux à leur charge) ;

Considérant que le report du délai d’évacuation des locaux, gracieusement accordé par la ville, du 31 août au 15 septembre 2015 ne permettant pas au Jardin d’Alice de trouver une solution alternative de relogement dans Paris, ni de gérer les travaux nécessaires raisonnables à leur entrée dans les locaux de l’EPFIF ;

Considérant que le départ du Jardin d’Alice est une perte pour les parisiennes, les parisiens et la Ville de Paris.

Sur proposition de Nicolas BONNET-OULALDJ et des élu-e-s du groupe communiste Front de Gauche, dans l’intérêt de préserver le tissu associatif parisien, le conseil du 12^e arrondissement émet le vœu :

- Que la mairie du 12^e demande aux bailleurs sociaux rattachés à la ville d’engager des recherches pour une solution alternative de relogement sur la de l’association « le Jardin d’Alice ».

Vœu retiré en séance.



M. Mathieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement :

« J'ai préféré poser une question orale plutôt que de déposer un vœu parce que je ne veux vraiment pas être polémique. Je sais que ces nouveaux abribus ont été votés l'unanimité du Conseil de Paris. Dans le 12^{ème}, nous avons eu le moyen de tester ces abribus. Je ne mets pas en cause l'idée de rénover le parc urbain en matière de mobiliser urbain. C'était nécessaire et il n'y a pas de critique de l'empereur du design Marc AUREL. Cependant, nous avons une réelle demande. C'est unanime, j'ai été assez surpris. Vous fréquentez tous les transports en commun de surface comme on les appelle à la RATP. Dès qu'il pleut ou qu'il y a un peu de vent, on ne peut plus s'abriter. Je voulais être sûr que ce reproche soit entendu au niveau de l'exécutif. Merci. »

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Maire du 12^e arrondissement, Conseillère de Paris :

« Merci. M. GREAU pour vous répondre. »

M. David GREAU, Adjoint à la Maire du 12^e arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

« Merci d'utiliser la question orale plutôt que le vœu et merci de l'esprit non polémique dans lequel vous posez cette question. Effectivement, cette question s'est déjà posée. Je rappellerai plusieurs avancées. Certaines ont été mentionnées dans votre vœu mais d'autres n'y figurent pas. Vous avez mis en avant les avancées sur l'affichage du temps d'attente, les cartes interactives. Mais l'une des avancées principales et qui explique en partie le design de ces abribus, c'est l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. De fait, cette ouverture plus large permet une circulation plus aisée des personnes à mobilité réduite pour accéder aux bus. Ce nouveau design des abribus a permis d'augmenter leur nombre. Cela a permis d'installer dans Paris plus de 200 abris supplémentaires, là où parfois il n'y avait qu'un simple poteau et donc aucune fonction d'abri.

Dans un esprit toujours constructif, je vous répondrai que cette question est arrivée jusqu'à nous. Un certain nombre d'usagers se sont plaints de ces nouveaux aménagements. Quel que soit l'aménagement, la nouveauté engendre toujours la plainte. Malheureusement, les personnes satisfaites le disent rarement. L'exécutif parisien a voté un vœu en réponse à un vœu de l'UDI et à un vœu de l'UMP en mai dernier (26, 27 et 28 mai 2015) : Le Conseil de Paris émet le vœu que le résultat d'évaluation demandée à la SoPact, filiale du groupe Decaux, puisse être présentée aux représentants de la ville et aux associations d'usagers afin que des améliorations puissent être appliquées sur les abris pour lesquels une intervention sera jugée pertinente; et que des améliorations soient prises en compte dès maintenant (dès le mois de mai) pour les abribus encore à poser. Cette question a déjà été posée à Decaux. Un travail est en cours et sera présenté notamment aux élus parisiens. La problématique n'est pas spécifique au 12^{ème} et se pose aussi ailleurs. Et les évolutions qui devront avoir lieu, se feront. »

Catherine BARATTI-ELBAZ

Est-ce que cette réponse vous convient M. SEINGIER?

J'ai deux informations importantes à vous communiquer. La prochaine séance de notre conseil aura lieu le 2 novembre. Et je vous rappelle que nous avons des élections à organiser dans 90 jours. Par défaut, tout élu au conseil d'arrondissement est président d'un bureau de vote. Je me permettrai de vous saisir par courrier très prochainement pour que vous me confirmiez bien que vous acceptez d'assumer cette responsabilité de présidence de bureau de vote. Et pour les présidents de groupe, vous indiquez le

nombre de présidents supplémentaires à proposer, en plus des élus de votre groupe pour assurer le bon déroulement de ce scrutin dans notre arrondissement début décembre.

Je vous remercie. Bonne soirée. »



- **Question orale (12-2015-003)** : Question orale posée par Monsieur Matthieu SEINGIER, Conseiller d'arrondissement relative à l'enquête de satisfaction sur les abribus du 12^e arrondissement.

Madame le Maire,

J'ai l'honneur de vous solliciter, dans le cadre du conseil d'arrondissement du 14 septembre prochain, d'une question orale relative aux abribus récemment installés dans notre arrondissement, qui suscitent un nombre important de reproches d'habitants.

En effet, au cours des premiers mois de 2015, l'intégralité des abribus a été remplacée par un nouveau mobilier urbain redessiné par Marc Aurel. Cela fait suite à la réattribution par le Conseil de Paris, en décembre 2013, pour 15 ans, du marché d'affichage des Abribus parisiens à la société JC Decaux (délibération 2013 DVD 230/2013 DF 108/2013 DDEES 249 Signature du marché de conception, fabrication, pose et entretien d'abris voyageurs et mobiliers urbains associés).

Ces lieux d'attente des transports en commun de surface proposent un nouveau design, une nouvelle signalisation, des écrans indiquant les temps de passage (quand ils fonctionnent), des cartes interactives ou des prises permettant la recharge de téléphones portables. Ce qu'ils ne proposent plus, c'est la fonction d'abri, car ils sont désormais ouverts aux quatre vents. Or ce point suscite un grand nombre de critiques unanimes de ces abribus. L'absence de protection contre la pluie et le vent les rend même, en pareil cas, très inhospitaliers, aussi bien pour les usagers qui occupent la banquette (placée en plein courant d'air), que pour les autres qui ne bénéficient plus de l'appui et de la protection que les vitres des anciens abribus offraient contre les intempéries.

Autrement dit, ces nouveaux abribus ne répondent plus à leur fonction première.

C'est la raison pour laquelle je vous remercie de nous informer si une enquête de satisfaction est envisagée et, à défaut, si vous entendez en solliciter une auprès du Maire de Paris afin de rappeler aux délégataires privés ses obligations contractuelles publiques.



- DAC 20150547 : *Demande de permis de construire précaire de l'Atelier de Paris - Carolyn Carlson sur le site de la Cartoucherie du Bois de Vincennes (12e).*

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-146 AVIS)



- DASES 20150027 : Fixation de 5 redevances annuelles de 100 euros chacune (500 euros au total) dues par 5 associations pour l'occupation de locaux dans le 12e, 14e, 15e et 18e.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-147 AVIS)

~~~~~



- DDCT 20150083 : *Etats spéciaux d'arrondissement - Détermination du cadre de référence de la répartition des dotations d'animation et de gestion locales 2016.*

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-148 AVIS)



- DDCT 20150084 : *Etats spéciaux d'arrondissement - Délibération cadre - investissement 2016.*

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-149 AVIS)

~~~~~

- DDEES 20150097 : Subvention (8.300 euros) à l'association Viaduc des Arts - Paris pour les illuminations de fin d'année 2014 (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-150 AVIS)

~~~~~

- DDEEES 20150098 : Subvention (4.400 euros) à la nouvelle association Rendez-Vous Marsoulan (NARM) pour les illuminations de fêtes de fin d'année 2014 (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-151 AVIS)

\*\*\*\*\*

- DDEEES 20150139 : Subvention (10.000 euros) et convention avec l'association Viaduc des Arts (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-152 AVIS)

~~~~~

- DDEES 20150228 : Marchés découverts alimentaires et biologiques - attribution des délégations de service public des secteurs A, B et C.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-153 AVIS)



- DFA 20150090 : *Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés.*

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-154 AVIS)

~~~~~

- DFA 20150092 : Signature d'une convention d'occupation du domaine public - concession de travaux pour la rénovation et l'exploitation de l'établissement dénommé Chalet du lac de Saint Mandé (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-155 AVIS)





- DFPE 20150116 : Subvention (123.633 euros), et avenant n° 2 avec l'Association Générale des Familles de Paris 12 pour la Halte garderie (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-156 AVIS)

~~~~~

- DFPE 20150119 : Subvention (119 619 euros) et avenant n° 2 avec l'association Le Moulin Bleu (12e) pour la crèche parentale Pic Puce (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-157 AVIS)

~~~~~

- DFPE 20150120 : Subvention (47.292 euros) et avenant n° 2 avec l'association Les Pieds Tendres (12e) pour la crèche parentale (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-158 AVIS)

•••••

- DFPE 20150171 : Subventions (958.604 euros) conventions et avenant n° 2 avec l'Association Pour l'Accueil de Tous les Enfants (APATE) (11e) pour ses cinq établissements d'accueil de la petite enfance.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-159 AVIS)



- **DFPE 20150244** : Subventions (635.301 euros) et avenants avec l'association Accueil et Reclassement Féminin Œuvres de Gares-Lafayette (6e) pour ses 3 établissements d'accueil de la petite enfance.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-160 AVIS)

~~~~~

- DFPE 20150332 : *Subvention (100.561 euros) et convention avec la fondation Œuvre de la Croix saint Simon pour des activités de relais d'auxiliaires parentales.*

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-161 AVIS)

~~~~~

- DFPE 20150391 : Crèche située 33 bis, rue Montera (12e) - Convention de gestion avec Paris Habitat OPH.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-162 AVIS)

•••••

- DJS 20150012 : Subventions (45.750 euros) à 16 associations sportives locales (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-163 AVIS)

~~~~~


- DJS 20150032 : Subvention (10.000 euros) et convention avec l'Office du Mouvement Sportif (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-164 AVIS)

~~~~~

- DJS 20150122 : Subventions (31.050 euros) à 7 associations sportives locales (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-165 AVIS)

~~~~~

- DJS 20150322 : Subvention (3.000 euros) à l'association GAB Connection - Générations, pour l'avenir, bougeons ! (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à l'*unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-166 AVIS)

~~~~~

- DJS 20150332 : Subvention (3.000 euros) à l'association Ateliers Arc En Ciel 12 (12e).

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-167 AVIS)

~~~~~

- **DELIBERATION (12-2015-026)** : *Choix de la gestion déléguée pour le centre d'animation et d'hébergement Maurice Ravel situé au 6 avenue Maurice Ravel et autorisation à Madame la Maire du 12e arrondissement de demander à la Maire de Paris de mettre en œuvre une procédure de délégation de service public pour la gestion de cet équipement.*

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-168 AVIS)



- DPA 20150082 : ERP et IOP municipaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-169 AVIS)



- DPE 20150072 : *Programme Local de Prévention des Déchets 2015 - Subventions (71.250 euros) à des associations en vue d'animations et d'actions innovantes.*

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-170 AVIS)

~~~~~

- DVD 20150189 : *Station-service et distribution de carburants 28 à 36 rue de Reuilly - Contrat d'occupation du domaine public pour l'exploitation.*

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-171 AVIS)

\*\*\*\*\*



- DVD 20150201 : Travaux d'enrobés bitumineux. Modalités de passation du marché.

Votants : 27 dont 4 pouvoirs

Pour : 27 voix dont 4 pouvoirs :

14 voix groupe Socialiste Radical et Citoyen dont 2 pouvoirs

01 voix groupe Communiste-Front de Gauche

05 voix groupe Ecologiste

05 voix groupe Les Républicains dont 2 pouvoirs

02 voix groupe UDI-MODEM

Contre : 0

Abstention : 0

Délibération adoptée à *l'unanimité* des suffrages exprimés.

(DELIB 12-2015-172 AVIS)

\*\*\*\*\*

**Projets de délibération du Conseil Départemental transmis pour information du Conseil d'Arrondissement.**

**2015 DASES 195-G** : Avenant à convention avec la fondation Jeunesse Feu Vert - Fondation Robert Steindecker suite à la fusion/absorption de l'association CAP 2000.

M. Fabrice MOULIN, Adjoint à la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, Conseiller d'arrondissement, rapporteur :

**2015 DFA 37-G** : Marché à bons de commande pour les études de reconnaissance de sols sur le domaine public parisien et pour les bâtiments de la Ville et du Département de Paris en deux lots géographiques séparés.

Mme Sandrine CHARNOZ, Conseillère de Paris, Déléguée auprès de la Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement, rapporteure :

**2015 DPA 14-G** : ERP et IOP départementaux parisiens - Demandes d'approbation des agendas d'accessibilité programmée pour 3 périodes triennales - Autorisation de dépôt à la Préfecture de Police.

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

**2015 DASES 483-G** : Subvention en nature relative à l'attribution d'ouvrages issus du fonds documentaire de la bibliothèque spécialisée "Chaligny" (56. 264 euros) et convention avec l'association AFRIS Paris Parmentier, gestionnaire de l'Institut Régional de Travail Social de Paris Île-de-France (10<sup>e</sup>).

Mme Pénélope KOMITÈS, Adjointe à la Maire de Paris, Conseillère de Paris, rapporteure :

~~~~~

~~~~~

Madame la Maire lève la séance à 23 H 20.

La Maire du 12<sup>e</sup> arrondissement,  
Catherine BARATTI-ELBAZ.

~~~~~

